

C E Q U E

J' A I V U A U B A G N E

~~Ce droit, liberté, et le vocabulaire, mais c'est l'ordre des~~
 t^{ôt}, je le concède volontiers, comme un acte d'accusation contre
~~cel - a dire contre certains organismes seuls~~
 la ~~feue~~ Administration Centrale des Colonies, ~~deuxièmement, elle a le défaut de~~
~~n'être pas une institution qui s'élève au-dessus des partis, avec des principes, et qui est~~
 Le Réquisitoire émanera de l'opinion publique. ~~ce n'est pas une~~

de cette façon, et d'ailleurs, à la base en valeur

à l'usage de la ~~Le Réquisitoire émanera de l'opinion publique.~~ *de la base en valeur*

+ +

CE QUE J'AI VU AU BAGNE, je l'ai noté, ^{que se déroulaient} à mesure des faits et
 des événements dont je fus témoin. ~~ce n'est pas un récit~~

Mais j'ai eu ^{aussi} également recours à certains ^{documents officiels,} ~~documentation,~~
 orale ou écrite, afin de donner un ensemble présentant des garan-
 ties d'authenticité.

D'autre part, ^{ce n'est} j'ai cru devoir, ^{par à} un sentiment très com-
 préhensible de discrétion, ^{par un devoir} ne désigner généralement ^{et dans le cas d'ailleurs} les person-
 nes ^{dont} ~~desquelles~~ il est question dans cet ouvrage que par des ini-
 tiales ou des indications particulières.

A. BRUNVIC-MARBAUD

A. BRUNVIC - MARBAUD

C E Q U E

J A I V U A U B A G N E

Tous droits réservés

1944

I

~~X~~ ESCALE A CAYENNE

Le 25 Dec 1924
Le 25 Décembre 1924, j'embarquais à Saint-Nazaire, à destination de la Guyane française. ~~où j'arrivais le 15 Janvier suivant,~~
avec quelques bagages contenant des fruits mûrs de diverses administrations locales.

Comme + +
Au cours de précédents voyages, j'avais pu visiter diverses colonies françaises et étrangères, présentant entre elles des points communs de développement plus ou moins accentués. Je n'étais donc pas dépourvu de toute idée sur ce que ~~peut~~ *peuvent* être la mise en valeur d'une Colonie ...

Sur la terre Aussi m'apparut-il que la Guyane française avait, à cet égard, une physionomie particulière, ~~comme larvée...~~ *comme larvée...*

J'ai d'aller à leur éloign. une supposition possible infirmes.
...La Ville de CAYENNE ~~x~~ manquait notoirement de propreté.

On pouvait voir des tas d'ordures, éparpillés au petit bonheur, ~~sur~~ devant les habitations. De nombreux oiseaux, au plumage noir, espèce de vautours coiffés d'une perruque de peau grisâtre et rugueuse, me semblèrent être les précieux et économiques auxiliaires d'une Voirie affectant ~~le~~ *une forte* le plus profond mépris pour l'Hygiène Publique.

mais Ces volatiles se repaissaient, goulûment ~~des~~ excréments de chien, dont les trottoirs étaient parsemés.

Je ne remarquai aucune ~~des~~ *des* activités caractéristiques d'un pays de production ou d'affaires... La plupart des maisons de Commerce étaient tenues par des gens d'origine exotique - Syriens et Chinois notamment - et des arabes, ex-forçats libérés du BAGNE.

+ +
La Rade, aux eaux limoneuses, était déserte ...

Il n'existait pas de quai, ~~le~~ *deux* unique appontement de bois ~~de~~

~~l'édifice~~ ^{un} était vétuste. Le plus grand nombre des maisons particulières étaient en bois et ~~me semblait-il~~, de construction ancienne. Je notai que ~~l'extérieur~~ avait été peint une fois pour toutes. Le Palais de Justice montrait une façade répugnante de saleté. ^{et d'édifice vicieux dont on avait fait} L'Hôtel du Gouvernement, qui se signalait comme un édifice séculaire, témoignait aussi, comme certaines vieilles gens, d'un entretien douteux.

Cependant, quelques habitations flattaient le regard par leur architecture très coloniale et ^{fort} coquette.

Dans la Ville calme, ^{+ le + au milieu de quel} des noirs apathiques, ~~aux extrémités~~ ^{qui} inférieures vernies, allaient et venaient nonchalamment, ^m leurs faux cols éclatant de blancheur et s'ornant d'impressionnantes cravates aux tons vigoureux. ^{Je ne que c'était de l'œuvre de Saramacas} C'étaient, ~~me dit-on~~, des "Saramacas",

Par-ci, par-là, le sens olfactif était désagréablement affecté par des relents de poisson ~~très~~ ^{de} frais... ^{El ne avait cette essence}

Aucun Hôtel ou Restaurant, digne de ~~la~~ ^{de} l'étiquette, n'existait.

Aujourd'hui, ^{on} ~~on~~ peut trouver chambre et table d'hôte; mais, ^{un} je le ~~marque~~, en l'absence du courrier maritime mensuel. C'est que

^{car} Les établissements de ce genre ^{étaient} ~~sont~~ peu nombreux; sauf deux ou trois, ^{autre} aucun ^{n'était} conditionné pour l'usage auquel ^{on} ~~on~~ voudrait qu'ils ^{il avait la préférence de le destin} ~~soient~~ destinés. ^{Mieux le destin}

A l'époque, ^{même} le voyageur se ^{essayait} ~~casait~~ donc où il ^{avait} ~~pouvait~~; le plus souvent, chez des particulières dont l'hospitalité ~~intéressée~~ ^{était} ~~était~~ d'ailleurs sans mesure, ^{un peu} comme sans préjugés... Aussi ^{avait-on} ~~avait-on~~, assez fréquemment, d'amusants intermèdes nocturnes.

Mais si, dans ces asiles de passage, la morale se ^{trouvait} ~~trouvait~~ parfois ^{parfois} ~~quelques~~ fois, le voisinage, sevré de distraction, y gagnait ^{matrice} ~~de~~ la gaité et la ^{un petit} ~~patronne~~, elle, n'y perdait pas, non plus...

y trouvait quelques

La Place des Palmistes, qui est probablement unique en son genre, ^{manuscrite} suscite ^{de} un sentiment d'admiration. J'y ai relevé une ^{plume} curiosité: un ^{salut} sujet bifide.

Les hauts et magnifiques fûts aux plumeaux verts ^{s'inclinent} gracieusement sous la brise du large, dans un bruissement d'élytres. Mais le charme s'atténue ^{ait} singulièrement lorsque le regard ^{se perd dans} part terre ^{qui figurent} assez bien un champ de foin, ^{qu'on aurait} négligé de faucher pendant quelques lustres.

Cette peinture d'une Ville coloniale fondée depuis trois cents ans est évidemment peu brillante. Mais, ^{il y a un} MAIS... ^{de} profondes raisons ^{qui expliquent cet} état de choses dont chacun souffre ici.

A CAYENNE, où j'allai, plus tard, avec un ami ^{créole}, guadeloupéen d'origine, Mr R. ^{EAU} Armand, je me fis d'amicales relations. J'ai donc pu apprécier le "nature" ^{de} créole. Je sais ce qu'elle est et ^{combien} combien elle ^{est} affectionne ce qui est ^{européen} métropolitain: société, culture, relations...

Mais encore faut-il ^{comprendre} cette nature ^{qui est} plus près de nous que de ses origines, et à ^{laquelle} nous avons inculqué les qualités, mais aussi les défauts de notre race.

Il ne faut pas le considérer comme un fanas de sentiment...

~~Il ne faut pas le considérer comme un fanas de sentiment...~~

Aussi doit-on ^{apprécier} ce sentiment, à la fois patriotique et fraternel, ^{le} créole ^{qui} témoigne avec une profonde sincérité ^{aux} ceux qui le considèrent autrement que comme un "Français de seconde zone"...

^{meilleure} comprend ^{mieux}, lorsqu'on a de fréquents et cordiaux rapports avec l'élite de la population, le retard inadmissible que présente ^{la} Colonie. Il apparaît, en effet, ^{que} c'est d'abord à l'absen-

qui décrit une

ami co-égyptien

ce de fusion spirituelle ^{entre} ~~les~~ éléments européens et "créoles" ~~que ce retard se imputait~~ ^{en} qu'il est dû, mais, ^{aussi} et surtout, à la politique négrophobe du Département des Colonies, ~~à sous les différents régimes~~ ^{depuis} dont l'indifférence, pour ne pas dire plus, ^{fut constante} sur le plan de la mise en valeur, ~~fut constant~~.

I I

~~COMMENT "ON"~~
~~GOUVERNE UNE COLONIE ...~~

Je devais une visite de courtoisie au ^{Gouverneur} ~~Gouvernement~~.

Au cours de ^{quel moment de mon séjour} ~~l'~~entretien, j'^{enregistrai} ~~enregistrai~~ sur le bureau-
 ministre du Chef de la Colonie, ^{noté} ~~noté~~ ^{de nombreux} ~~en~~ une cohue
 très administrative, de nombreux documents et dossiers...

Rendu à la rue, je pensai que ce haut fonctionnaire, si bien
 installé dans ^{le} ~~un~~ fauteuil doré ^{sur son aspect} par l'Administration Centrale,
 devait avoir de graves ^{très, importants, et de} ~~et~~ importants problèmes de colonisation
 à résoudre. Et, je regrettai presque de l'avoir troublé dans
 ses cogitations. ^{Je regrettais de l'avoir troublé dans ses cogitations.}

Mais, ^{des} ~~des~~ mauvaises langues me confièrent... ^{En effet,}
 Et ~~On~~ me rapporta aussi que le Programme des Travaux Publics
 de la Colonie avait un caractère de perpétuité vraisemblable-
 ment inconnu sous d'autres latitudes. ^{en fait} ~~connus~~ étrangers, ^{de l'ailleurs. En cours de de parler} ~~étrangers~~...
^{à voir comment} ~~Il~~ n'existait même pas ^{de voir de communication} une route carrossable dans la région
 de CAYENNE. ^{des surprises, et de voir} ~~La~~ fameuse, ^{de voir de communication} route Coloniale N°1, celle qui, dans
 l'ordre des "Travaux Urgents", ^{était} ~~était~~ indiquée à l'encre rouge, se
 trouvait encore au stade de ^{simple} ~~de~~ piste forestière ^{absolument} impraticable à la
 saison des pluies.

Ce long ^{ruban} ~~film~~ routier, devant ^{de plus de 250 km} ~~relier~~ CAYENNE à SAINT-LAURENT-
 du-MARONI, ^{et qui} ~~avait~~ été amorcé, depuis plus de quarante ans, ^{par} ~~par~~ le
 Gouverneur P......, lequel m'en avait touché quelques mots avant
 mon départ. ^{de France} ~~de France~~.

Je me suis d'ailleurs rendu compte ^{meilleur} ~~qu'il~~ que le ^{le "tracé"} ~~niveau~~ existant ^{est} ~~est~~ ^{absolument} inutilisable, ^{en} ~~en~~ ^{raison} saison sèche, en raison de son état de défoncement, par les eaux pluviales, sur la presque totalité du parcours, et de la chute de gros arbres.

Cette ~~immuabilité~~ ^{de la route coloniale, comme de celle de toutes les routes à cette époque.} d'un Programme de Travaux Publics dressé par des Ingénieurs grassement rétribués, n'étonne plus lorsqu'on sait que depuis l'installation du premier Gouverneur qui fut, je crois, PONCET de BRETIGNY, quatre cent autres ont fait queue à la porte du Gouvernement, jalonnant ainsi une période de trois cents ans, ce qui donne une moyenne annuelle de 1,5 Gouverneurs... sans ~~retenir~~ ^{compter} les "intérimaires" dont le Budget local a supporté également les lourds et ruineux émoluments.

L'indigence économique de la Guyane, par comparaison avec la prospérité de ses voisines hollandaise et anglaise, n'a donc plus de secret. ^{le mauvais état de la Guyane coloniale.} Je sais les objections. ^{pour un Département sans direction, sans plans et sans initiative, que celle d'une minime population, sans utilité pratique.} La question d'épiderme... la politique.

Cela ne résiste pas à l'examen. Il y ~~en~~ ^{avait} eu d'excellents hauts fonctionnaires de couleur, comme il y ~~en~~ ^{avait} eu aussi de très mauvais fonctionnaires ^{métropolitains}. Il ne m'appartient pas, d'ailleurs, de départager les éloges et les blâmes. ^{Il suffit de constater} Cependant, avec un Gouvernement Central vraiment colonisateur, un Département des Colonies énergique composé de valeurs, ^{certaines de nos fonctionnaires dignes} notre Domaine d'Outre Mer ^{doivent} administré par des Gouverneurs ^{de la mission} de la mission qui leur sera confiée --et probes-- et non par des personnages seulement décoratifs, ^{certaines de nos fonctionnaires} notre Domaine d'Outre-Mer, dis-je, ne seront plus amenés à solliciter sans raison des subventions de la Métropole pour dépanner ^{leurs} Budgets déficitaires... D'autre ^{part,} la mise en valeur

Chaque année pendant deux ans au Conseil Général de la Guyane, j'ai vu de près la réalité. Je ne parle pas de la Guyane, mais du budget et de l'administration.

Il faut compter les "intérimaires"

Il faut compter les "intérimaires" et les émoluments des fonctionnaires.

Il faut compter les "intérimaires" et les émoluments des fonctionnaires.

~~totale sera bientôt un fait accompli.~~

Après quelques jours ~~d'escalade~~ au Chef-lieu, pendant les-
quels je n'eus aucune sensation de détail ou d'ensemble d'être en contact avec le BAGNE, je poursuivis ma route vers SAINT-LAURENT-du-MARONI. Un dépôt de ~~forçats~~ m'avait bien été signalé hors de CAYENNE; mais le temps dont je disposais ne me permit pas de le visiter. D'ailleurs, j'étais particulièrement sollicité par la Portion Centrale du Maroni.

III

SUR LE FLEUVE MARONI

Depuis quelques heures, nous naviguons dans une mer limoneuse ~~sur moirures vert pale.~~

Aux environs de midi on aperçoit, enfin, l'estuaire du fleuve, ~~inverse~~, entre les rives hollandaise et française, bordées de forêts aquatiques. Puis, sur la gauche, qui maintenant se développe comme un film géant en couleurs, apparaît le "Camp des Hattes" parmi quelques cocotiers ployant sous le vent du large.

Le S/S BISKRA file prudemment ses huit noeuds le long des verts palétuviers. Au-dessus de l'étrave, dans les lointains vaporeux, sur la gauche, se montre une tache blanche.

C'est SAINT-LAURENT-du-MARONI, Terre de BAGNE.

Des perruches jacassantes passent au-dessus du navire, très haut, dans un vol palpité, suivies de flamants roses qui mettent du feu dans le ciel indigo de lumière...

Déjà, l'appontement est envahi par un monde au vêtement multicolore où le vert, le jaune citron et le bleu sont les notes dominantes, parmi des toilettes sombres et des complets

l'unité des

*Maintenant nous sommes dans le...
 Nous approchons...
 Déjà, l'appontement est envahi par un monde au vêtement multicolore où le vert, le jaune citron et le bleu sont les notes dominantes, parmi des toilettes sombres et des complets*

blancs. ^{sy} ~~Il y avait~~ ^{vous d'innombrables ambells.} ~~la population de village~~ ^{sy} ~~et~~ ^{renouvelé} ~~des ombres~~ ~~des~~,
^{les gens} ~~des ombres~~ ^{l'ambiance} sous une forêt de parasols et d'ombrelles,
^{Mal nous me} ~~attend~~ ^{au bord} le débarquement des passagers. Du warf ^{et} du bord on se
^{échange} ~~fait~~ ^{d'ambell} des signes avec des mouchoirs, ^{avec les mains,} ~~avec~~ ^{l'un}
^{de l'autre} ...
 En avant des curieux, j'aperçois ^{de} des hommes ^{vêtus de} ~~portant~~ ^{une}
^{bourgeois} ~~bleuse~~ ^{de} ~~bleuse~~ ^{et} ~~de~~ pantalons de toile également,
^{de} rayés rouge. Certains ^{certains} montrent ^{leurs} torses nus ~~et~~ ^{raides} ~~raides~~, ^{mais}
~~marqué~~ ^{brûlé} par le soleil. Ils sont ^{coiffés} de chapeaux de
 paille ou de bonnets de laine ~~bruns~~ ^{brune}. ^{ils} ~~Ces hommes vont et viennent,~~ ^{allant et venant}
 tirant sur des cordages, s'activant aux ~~commandements~~ ^{commandements} d'un
 gardien qui porte un révolver ^{au} côté droit.
^{C'étaient} Ce sont des FORÇATS...

~~Il y avait des hommes qui~~

I V

Saint-Laurent-du-Maroni

= Le Port =

~~Il y avait des hommes qui~~ ^{voit} ~~ce que l'on voyait~~ ^{de} ~~Saint-Laurent-du-Maroni,~~ ^{de} ~~de~~ ^{Le} ~~Port pénitentiaire~~, ^{Il n'y avait} pas
 un aspect très engageant, ~~sans être cependant sévère~~. Le regard
^{est} ~~est~~ ^{est} surtout sollicité par l'épave, trançonnée en deux, du
 grand cargo "Edith CAVELL" dont la quille, lors d'un premier
 voyage, se posa sur une roche ~~traïtresse~~, à quelques ^{deux cents mètres} encablures
 de la rive droite et en face de Saint-Laurent. On ^{aperçoit} ~~aperçoit~~,
 aussi, parmi de hauts arbres, ^{l'Hotel} "l'Hotel" de la Direction, une fort
 belle construction précédée d'accueillants parterres fleuris.
^{C'est l'Hotel de la Direction} Je note que, depuis, ^{mon arrivée} + + ~~est~~ ~~est~~ ^{est}
^{pour une maison au Cabot au Maroni} ~~le Port s'est composé~~ un ensemble assez séduisant
 avec ~~un~~ magnifique perré, récemment construit, et son square
 toujours en fleur, au centre ^{duquel} ~~duquel~~ ^{se} ~~sur~~ le buste, quel-
 que ~~peu~~ ^{un} tétonnant, d'une sympathique "Charlotte".

^{était} C'est au pied de ce monument que, ^{de de déroulaient} ~~jadis~~, se déroulaient
^{l'ordonnée} les manifestations patriotiques ^{ou} ~~philanthropiques~~.

= Le Quartier "Officiel" =

Après avoir franchi ^{le} l'enceinte ^{du Port} du Port, on pénètre dans
 le Quartier "Officiel" où se trouvent ^{se trouvent} les Bureaux administra-
 tifs et les habitations des fonctionnaires civils.

^{Le Quartier officiel est une appli- cation de constructions nouvelles à un étage sur veranda. De copieux jardins de fleurs, un croquet, un court de tennis et les arbres fruitiers les plus divers. Ils ont été rajoutés par les nouvelles à côté de l'ancien Directeur...}
 L'impression ^{est} serait excellente, n'étaient des buffles en divagation qui paissent l'herbe rase des talus à proximité d'une pancarte portant cette amusante indication: "Cabinet du Directeur"...

Des forçats ^{passent} passent au pas de route. ^{Habillés avec des vieux effets malpropres,} la plupart ^{nu-pieds.} nu-pieds. ^{ils sont encadrés par des "porte-clés" arabes, armés de matraques.} Ils sont encadrés par des "porte-clés" arabes, armés

de matraques. Un surveillant, revolver au côté, emboîte le pas. Cette fois, j'ai la sensation d'avoir un contact avec le BAGNE.

+ +

La bas, dans le préau des Bureaux, j'aperçois des forçats assis sur des chaises. Ils fument. Ce sont des "plantons" qui subissent leur peine de travaux forcés... Des fonctionnaires dont j'éveille la curiosité, sans doute, se ^{font} ~~font~~ dans ^{l'encadrement} d'une porte.

V
 EN ALLANT...
 =====

^{J'allais maintenant} Je vais dans une allée bordée de cocotiers feuillus ^{et} chargés de lourdes grappes vertes.

Mon attention est attirée par un forçat ^{qui, les reins ceints d'une couronne de corde, se cramponne à l'un des futs.} ceint d'une couronne de corde, ^{à l'un des futs.} à l'un des futs. C'est un "grimpeur"

de cocotier". Il s'appelait Gougnon N° 47386.

^{Le soir même, j'affirmais} Dans quelques jours, j'apprendrai que ce grimpeur ^{au il veut fuir} a fait ^{ayant} une chute mortelle de vingt mètres, ^{non} j'apprendrai aussi que ^{au chef d'Administration} les cocos étaient destinés à un fonctionnaire ^{naturellement} quelque peu responsable, ^{qui} semble-t-il, de la mort du forçat... Le bagnard s'appelait G...

(COUGNON)

^{+ COUGNON} N° Mle 47386 ^{est son pendant la semaine suivante?} Un récidiviste du Dépôt de SAINT-JEAN-du-MARONI, nommé M. ARACINI N° Mle 16228.,

étant à la pêche à la crevette, s'enlisa dans la vase d'une crique où il mourut asphyxié. ^{mais on le fit mourir dans un coma et on ne le put pas} Les crevettes n'étaient pas pour lui... Elles étaient destinées à certain "Chef de Centre".

Il s'échappa des crevettes du coma et on ne le put pas... Les crevettes étaient destinées à un certain "Chef de Centre" du Pénitencier.

Ce sont là, si je ne m'abuse, de flagrants très regrettables détournements de main d'œuvre. A l'extrémité de l'allée ^{de la Chapelle} la petite Chapelle du Pénitencier. Sur le devant passe la rue Maxime du Camp, limite commune du Quartier Officiel et du Village.

J'entre dans la Chapelle, où ^{quelqu'un} égrène des notes sur un harmonium. C'est le forçat BARON, qui cumule les fonctions de comptable à "l'ameublement" et de Sacristain... Depuis des années, BARON subit sa peine de travaux forcés en musique.

Il est l'homme de confiance de M. l'Aumônier de la Transportation. ^{des dévotes du Village} (les dévotes du Village)

d'après pitié.

Un jour j'apprendrai que ce singulier chantre ^{compte} confectionnait des passe-ports pour les évadés, dissimulant les faux timbres de visa dans l'instrument complice...

Et puis, aussi, ^{il} vidait de leurs "sous marqués" les troncs de la Sainte Famille et de l'Archange Saint-Michel, avec des gluaux de sa fabrication...

A droite de la Chapelle, on aperçoit un terrain inculte où s'ébattent poules et coqs en rupture de basse-cour.

de la
C'est ~~admirable~~ une espèce de Faisanderie du Quartier Officiel ~~de terrain vague~~ et du village réunis. ~~Mais~~ dans quelques années, ~~se trouvaient~~ *à proximité de laquelle existait un* ~~seu~~ rare magnifique dédié ~~au~~ au Colonel PREVÈL Maurice, ex-Directeur de l'Administration Pénitentiaire.

de l'Administration
de l'Administration
Rue Maxime du Camp, des condamnés isolés, ~~ont~~ *allant* un balai sous le bras, l'esprit ailleurs, semble-t-il. ~~Ce~~ *C'était* sont des cantonniers pénitentiaires. Leur vêtement ~~est~~ *était* malpropre et déchiré. On avait l'impression qu'ils ignorent ~~l'usage~~ *l'usage* du savon. Deux d'entre eux ~~fument~~ *fument* une cigarette, qu'ils dissimulent dans leur main fermée, jetant des regards obliques vers le "porte-clés" qui les surveille.

RENCONTRE *Mattandou*

au la ~~Devant le Presbytère, à l'angle des rues Mélinon et Maxime du Camp, stationne un jeune forçat, rasé de frais et poudré. Il a belle allure. Coiffé d'un chapeau de paille à large bord, qu'enjolive une façon de noeud hongrois, il porte un cache-col de couleur voyante, entre chemise et bourgeron; des espadrilles passées au blanc protègent ses pieds... Cet ensemble insolite provoque ma curiosité. J'interpelle le jeune forçat, qui se présente le tête découverte, montrant ainsi ses longs cheveux noirs rejetés en arrière.~~
Je me nomme ~~Je me nomme~~ VANNIER Monsieur.

Tiens, VANNIER... ~~VANNIER qui avec son complice PLE... dévalisa le bureau de Poste de CARMELLES en Seine et Oise, après qu'ils eurent tué...~~
Paris de fin de compte
A dix ans de là, je retrouvai VANNIER qui venait d'être libéré de sa peine. Il était élégamment vêtu.

Il devait hater le

Qui n'est pas en, effrayant

Handwritten scribble

1927

Handwritten notes in a circle

Sur la bonjour

Cher de Paris

Paris de fin de compte

Handwritten notes at bottom right

Mais de quel côté était son bagne
 Enfant infortuné, mais gâté quand même, il n'avait pas trop souffert de la férule pénitencière... Aidé, beaucoup plus par certains intermédiaires discrets, que par l'Administration... *il paraissait être amoral, signifié de lui*
 ... il s'était amené, *la police comme ténor* achevant son bagne comme "demoiselle du téléphone" au Central administratif, *un mille* *au y a demeuré en la Marie.*

Quant à son complice PIERSON, *qui était toujours franc, lui;* *le revis* *de l'administration* il avait obtenu une "concession urbaine" à Saint-Laurent-du-Maroni. *longues forêts* *S'étant* *reclassé dans un travail honnête,* *PIERSON, marié avec une femme du pays, et père de famille,* *possédait un atelier mécanique et se livrait également au camionnage pour son compte personnel.* *Travailleur, et serviable,* *il s'était attiré la sympathie de sa clientèle.* *Mais il avait été marqué par un triste destin : il mourut forcé,* *atteint d'une terrible maladie,* *quelque temps après que V... fut libéré.* *une vie, dans l'honnêteté et le travail.*

LA MARIE

Rue Maxime du Camp, sur le côté droit, en allant vers le Camp de la Transportation, se trouve la Mairie.

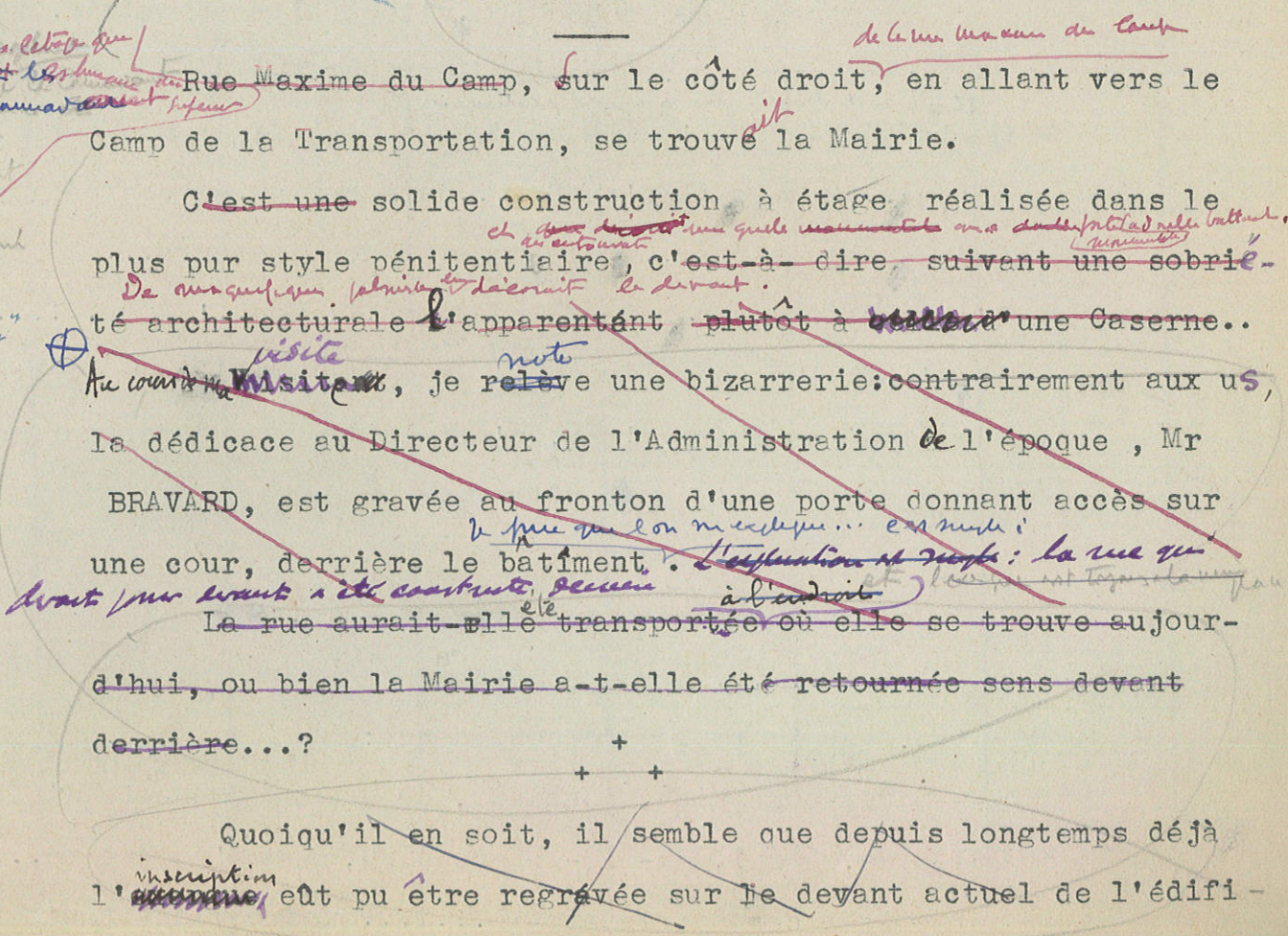
C'est une solide construction à étage réalisée dans le plus pur style pénitenciaire, c'est-à-dire, suivent une sobriété architecturale d'apparentant plutôt à *visite* *note* une Caserne..

Au cours de *visite* *note* je relève une bizarrerie: contrairement aux us, la dédicace au Directeur de l'Administration de l'époque, Mr BRAVARD, est gravée au fronton d'une porte donnant accès sur une cour, derrière le bâtiment. *La rue qui avait pour avant d'être construite, occupé à l'arrière* *La rue qui*

La rue aurait-elle transportée où elle se trouve aujourd'hui, ou bien la Mairie a-t-elle été retournée sens devant derrière...?

Quoiqu'il en soit, il semble que depuis longtemps déjà l'inscription *inscription* eût pu être regravée sur le devant actuel de l'édifi-

⊕ C'est à l'été que le bureau de la Cour de la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, est construit sur le terrain de la "Petite Sapinière"



ce. Il est vrai qu'il faudrait être prévenu pour découvrir le
 "loup". ~~Voilà, on voit tout de suite le concept, il n'y a pas de doute, si~~
~~un homme est capable de mentir, il est capable de mentir à tout moment.~~
~~Il n'y a pas de doute, il n'y a pas de doute, il n'y a pas de doute.~~
~~Il n'y a pas de doute, il n'y a pas de doute, il n'y a pas de doute.~~

α MONSIEUR "L'AUMONIER
 DE LA TRANSPORTATION "

An coin de son paradis
 Au Presbytère, je suis reçu par Mr l'Aumônier de la Trans-
 portation, le R.P. BARRIERE., Missionnaire de l'Ordre du Saint-
 Esprit. *Un peu accablé par un homme pour espérer un jour de sa vie*
 Une belle barbe poivre et sel, encadre son visage ru-
 bicond...

On s'assied. C'est l'heure H. *et un*
 ----Un punch...? et sans autre *formalité,* mon verre est déjà *rempli*
 ----. *punch*.....
Je proteste trop tard, mon verre est déjà plein.
 + +

Bientôt, l'homme de Dieu vitupère les bagnards.
 ----Les forcats....? pensez, Monsieur, si je les connais, *car*
Il y a belle lurette que je les pratique depuis mes années
des Quels mécréants...! Ils ne pensent qu'à fumer mon tabac...Le Bon
 Dieu....? Mais il s'en f.....du Bon Dieu. La confession...?
 Oui, quelques-uns... Mais ce sont des menteurs. *Les gens roués*
 l'absolution, au moins à un tiers...! Non...! Non...!... Ces gens-
 là n'ont plus de religion...! *ceux-là* Ce sont les fils du Diable...!
 Ils iront en Enfer...! Et c'est la grâce que je leur souhaite!
 Ainsi soit-il...! A votre *santé!*

+ +
 ----Un "re"... *proposé* le Révérend Père?
 ----.....!!

Puis, sur le ton de la confiance:
 ----Savez-vous bien, Monsieur, ce que me donne le Ministre des
 Colonies, à moi, MI-NIS-TRE-de-DIEU, nom d'un pétard...! pour
 catéchiser des sacripants-là...?...Quatre-vingt-trois francs

58
10

trente trois centimes par mois...

LE STADE COMMUNAL

En face ~~du~~ Bar "UN PETIT COIN DE PARIS" se développe le Stade Communal dont la création ~~date de~~ 1931. ~~Dans~~ espace vague

où paissaient tout un cheptel en divagation, ce terrain de Sport est unique dans nos Colonies d'Amérique par son étendue, sa disposition et son aménagement. Sur l'un des côtés, une magnifique ligne de bambous en gerbes l'abrite des vents régnants.

C'est au Stade ~~où se font~~ les ~~manifestations~~ entre jeunes guyanaise et hollandaise, ainsi que les manifestations patriotiques avec le concours de la Troupe.

LE CIMETIERE DE FORCATS

Sur le côté droit du chemin menant au Camp des Malgaches, se trouve le Cimetière Communal, vaste quadrilatère entouré de splendides bambous verts, toujours bruissants.

Il est divisé en deux parties; celle du fond est réservée à l'inhumation des individus de catégorie pénale. A l'extrémité de l'allée centrale, et à la limite des terrains, est érigé un grand monument

en bois, sur lequel se trouvent des croix de bois, passées au coaltar. ~~Il y a beaucoup de tombes~~ ~~en portant des~~ ~~inscriptions~~

inscriptions à la peinture blanche, émergent de hautes herbes. On remarque aussi des tombes très anciennes de religieux de la Compagnie de Jésus. A quelque distance, des fossoyeurs creusent la terre argileuse et humide.

Je m'informe. C'est pour ne pas être en retard sur la Mort... Il y a presse en ce moment.

Je note que ce cimetière manque notoirement d'entre-

(I) C'est dans ce Camp que se trouvaient concentrés les forçats originaires de Madagascar.

22
22
tien. La Conservation Communale est là, en défaut...

Dans la partie réservée à la population libre, ^{municipale} ~~est élevé~~
^{le} un Monument aux Morts de la Grande Guerre, d'une belle concep-
tion.

le REVEILLON AUX MORTS

Chaque année, le 1er Novembre, jour de Toussaint, on peut
^{au cimetière} assister à une veillée qui, ^{bien que tout ait été} ~~est~~ un caractère
^{macabre} de piété, n'en est pas moins macabre, ^{c'est} ~~et qui est~~ comme
une espèce de "Réveillon aux morts"...

Dès la ^{chute} ~~fin~~ du jour, toutes les tombes s'illuminent.

Cet embrasement nocturne, ~~sur les tombes~~ des sépulcres
^{ami lesquels} vont et viennent des silhouettes se parlant à voix basse,
comme si ^{elles} ~~elles~~ craignaient de troubler l'éternel repos des ombres,
est, en vérité, d'un lugubre et saisissant effet...

Alors, chacun s'installe, ^{qui} ~~sur~~ sur des chaises, qui sur
des pliants, ~~sur le bord de ses tombes~~ sur le bord de ses tombes, et
prie. Puis, l'on mange. Et l'on demeure ^{ainsi} ~~avec ses papiers~~
jusqu'à ce que, ^{la nuit} ~~faute de chandelle~~, ^{le cimetière} ~~faute de chandelle~~
^{se ténib} ~~se ténib~~

Des pieuses mains illuminent les tombes de ceux qui n'ont
plus personne ici-bas. Et l'on voit ^{aussi} ~~dans~~ dans le cimetière des for-
çats quelques tertres éclairés... Ce n'est pas le côté le moins
touchant de l'étrange veillée.

ORPHELINAT PENITENTIAIRE

Derrière la Mairie, se trouve ^{est} ~~des constructions~~ des constructions en bois,
à ~~toiture de bardeaux~~. C'est l'ancien Orphelinat pénitentiaire
où, jadis, les orphelins des ménages de forçats étaient recuei-
lis et confiés à la garde de Religieuses.

~~Après le départ des Religieuses~~ ^{Saints Femmes Mustat} Après le départ des Religieuses, l'Etablis-

Il ma vous l'histoire de la Commune pendant de Saint-Laurent du Maroni. Or, lors il
 sement, devenu "communal", perdit son caractère de foyer maternel
 qui avait ^{été} la sauvegarde des petits déshérités. ~~Ce fut, dès lors,~~ *et fait l'objet*
 comme une espèce de maison de correction où les pauvres gosses
 reçurent plus de taloches que de tartines de confiture... *de tartines, meringues, gâteaux, de confitures*

Mme Magnan

Il existe encore des témoins de l'existence qu'on y mena
 et aussi de ^{certains} scandales, les enfants étant livrés au contact de
 l'élément pénal. *quelqu'un y font*

avec ce fait les
 menus de faits
 communs

En 1931, l'Orphelinat fut confié aux Soeurs franciscaines
 Missionnaires de Marie venues à Saint Laurent du Maroni pour
 fonder un Etablissement scolaire préparatoire des premier et
 second degrés. (1) *Le fut d'entente avec le R. P. Naegel de l'Orphelinat de l'Etat de*
~~Une réunion fut organisée pour attendre. Et chacun peut~~
 les constater, au jour d'hui, dans leur plein épanouissement. (2)

LE VILLAGE DE SAINT LAURENT

ville
 Village de 2.500⁰⁰ âmes environ, Saint Laurent du Maro-
 ni est bâti sur les ruines d'anciennes "concessions" péniten-
 tiaires, dont se sont rendus acquéreurs quelques particuliers,
 des notables et des Commerçants. *bourg*

La rue Mélinon en est l'artère principale. Elle comporte, comme la rue Maxime du Camp, une double rangée
 d'amandiers du plus bel effet décoratif. *bour*

Mais l'aspect général du village est quelconque. On y voit des gargotes, tenues par d'anciens forçats et des "ré-
 légués" en liberté surveillée, où fréquente la population d'éri-
 gine pénale. Tout au long des rues, on remarque de nombreuses
 boutiques où Chinois et arabes se livrent aux commerces les
 plus variés. Il existe, aussi, quelques établissements commer-
 ciaux, de classe plus relevée, se livrant surtout à l'achat de
 l'or.

La Guyane est, en effet, le pays de l'OR.

(1) Voir : Fermes-Ecole et Orphelinats p.

^{tant les nouvelles nous ont été rapportés par le}
 C'est le fameux EL DORADO ~~du~~ conquistador ORENALLA qui, avec ^{son} chef PIZZARE, ~~commit~~, lors de la conquête de l'Amérique du Sud par les Troupes espagnoles, de ~~telles atrocités sur les Indiens,~~ ^{elles} qu'aujourd'hui encore, la relation orale s'en transmet parmi les tribus errantes de l'intérieur. (I)

Mais, ^{semble} il ~~apparaît~~, hélas, que le précieux métal n'enrichit guère les chercheurs, ~~si j'en juge par la grande misère régnant ici.~~

^{Je remarque} Je note ~~qu'à~~ Saint Laurent, il est plus facile qu'au Chef-lieu de trouver un Hôtel-Restaurant. On a le choix entre l'ECU d'ARGENT, où ~~la sévère madame PIQUION.~~ ^{la patronne} élabore d'extraordinaires menus avec rien du tout, et l'HOTEL MAJESTIC, où le grain de beauté de Mademoiselle VICTOIRE sourit si gentiment à la clientèle, ~~quand on lui dit qu'elle a le grain de beauté...~~ ^{la petite}

Mme Piquion

^{judgy} Le Village de Saint-Laurent fut placé sous l'invocation du saint de ce nom, ^{qui} vers 1862, à l'époque où l'on installa ^{une école} des Centres d'essai de Cultures vivrières sur la rive droite du Maroni.

qui est

On ne ^{compte} aucune ^{personne} européen de catégorie libre, ~~dans le Village qui est spécifiquement créole et a sa vie propre.~~ ^{est} ~~Il~~ ^{semble} ~~être~~, d'ailleurs, que, depuis quelques années, aucun contact n'existe plus avec le quartier officiel.

^{ambon} J'observe ^{qu'ici} que nous sommes loin du temps ^{où} de la gravure montrant les femmes créoles dans le costume si cher à Joséphine, la Martiniquaise Impératrice, ~~costume devenu classique,~~ avec la taille presque sous les aisselles et ~~se compliquant de dessous, immenses comme des parachutes, mais toujours richement ouvragés.~~

^{Secrétaire} ~~Sans~~ quelques dames ^{elles portent} représentant ^{des vêtements usés de l'époque 1900} comme une ~~espèce d'archéologie de la Mode, la Jeunesse féminine suit et~~

(I) Tribus dénommées "longues oreilles" ~~qui a tort d'ailleurs,~~ lesquelles, selon les saisons, émigrent vers le Nord ou le Sud ~~par les forêts, exclusivement.~~

^{les jours de défilé}
~~et qui se portent encore de robes longues ou de redingotes, les jupes de balustrade, la juvénescence~~
~~Il est les modes usuelles~~ ^{de la coutume.}
~~tentivement les dernières créations, cataloguées.~~ Ce ne sont
 que hauts talons-trop hauts peut-être- et robes aux couleurs
 chatoyantes, du plus heureux effet sur les peaux brunes, au
 grain si fin. Les meilleurs fards et parfums connaissent, ici,
 la plus grande vogue, et les accessoires de beauté se donnent
 rendez-vous dans les sacs à main de la belle et élégante jeu-
 nesse guyanaise.

~~Mais ces habits d'apparat ont disparu et il ne reste que le~~
~~mode de jupe et de jupon, le vilain + la robe d'été, en vilaine et dans d'une manière~~
~~avouant l'origine~~ ^{de la robe + marot} ^{genre d'}

Saint Laurent ne présente pas ~~une~~ animation notable,
 sauf le matin, à l'heure d'ouverture du Marché ~~ouvert.~~

La ~~population~~ s'y donne^{aux} rendez-vous, c'est alors l'as-
 saut des éventailes, ^{et cela} dans un brouhaha ^{de} et un grouillement de
 foule délirante. On ^{s'}invective les vendeurs, on s'insulte,
 on s'arrache les ^{têtes} morceaux de poisson, et les légumes.

Et lorsqu'il ne reste plus rien dans les paniers des
 vendeurs, on voit de ^{sur les tables à l'écart} pauvres bougres ^{qui} inspectant le dessous
 des tables sur tréteaux, ^{pour y découvrir} pour y découvrir quelques feuilles de
 légume dont ils feront leur soupe, ~~parmi les débris de légumes~~
~~trouvés dans les poubelles.~~ ^{Ce sont d'anciens fruits sur terre}

~~Ce sont des "libérés".~~

A l'entour, les urubus font ripaille avec ^{de} des entrailles
 de poisson. ^{à l'entour}

LE MARCHÉ COUVERT

Ce beau bâtiment, construit au centre du Village, paraît
 plutôt indiqué pour célébrer quelque culte que destiné à des Hal-
 les. ~~Son architecture~~ Son architecture qui semble calquée sur celle
 d'une Eglise, ses dimensions et l'emplacement qu'il occupe,
 n'avaient pas échappé à la fine observation de l'ancien aumônier
 de la Transportation, le R.P. NAEÛEL... qui fit, vainement d'ail-
 leurs, des tentatives pour l'obtenir, ^{à haut effet} dit-on, à
 participer aux frais de transformation en "Chapelle".

Sous la plume de cet homme intelligent, ce mot de "chapelie" avait une autre signification: ~~il voudrait dire~~ ^{deux:} ~~il voudrait dire~~ ^{certains - de quelques il ne quitte} Eglise... Mais il convenait d'être prudent pour ne pas effaroucher l'Administration ~~entrale~~ ^{Mais l'édifice demeure voué au culte de}

RUE VOLTAIRE

"UN PETIT COIN DE PARIS"...

un petit coin de Paris

(1) Cassé-corps

C'est l'enseigne, quelque peu prétentieuse, d'un "cassé-co"⁽¹⁾, sorte de Bal-Musette, où la population créole de Saint-Laurent se livre, les samedis et ^{les} dimanches soirs, aux plaisirs de la danse. Une belle cacophonie instrumentale rythme les attitudes suggestives des couples dont ^{aux} les corps, arqués et accolés, ne se ~~meuvent~~ ^{situee} que dans la partie ~~au-dessous de la ceinture.~~ ^(I)

Cette agitation, très curieuse, qui est comme une réplique à deux de la danse du ventre, s'appelle "bréné", m'a-t-on dit.

J'avoue ignorer la signification de ce terme qui doit certainement ^{être} ~~être~~ ^{être} assez drôle ~~non~~ si l'on considère la chose de près...

de l'avant

Quelque peu aguiché par l'originalité ~~du~~ ^{de} "bréné", j'ai essayé ce mouvement avec une spécialiste; ^{de certains chorégraphes} mais n'ayant aucune disposition pour ^{une telle} ~~ce genre de~~ ^{après fort} chorégraphie du bassin, je me suis ~~révélé~~ ^{par du abaissement la partie...} absolument impropre à répondre aux ^{qu'il couvrent} ~~espérances de~~ ma cavalière... Je m'en excuse à ~~nouveau~~.

Cependant, j'ai admiré ⁺ ⁺ ⁺ la "quadrille créole", espèce de danse composite tenant à la fois du passe-pied, du menuet et de la pavane, et qui est ~~aussi~~ d'une folle frénésie dans certains tournolements....

(1) "Cassé-co" : casser le corps, en dansant.

Rien n'est plus gracieux, ^{s'ailleurs,} que les attitudes et les gestes déliés et délicats, des cavaliers et cavalières, ^{dans certains lieux} dans les "visites" notamment. ~~Je ne dirai pas que c'est tout XVIIIe siècle; mais il est incontestable que c'en est une réplique, sans la couleur des habits.~~ Et le mélange des pas est, tout simplement, coquet et charmant.

Avec des flûtes, ^{des} violons et violes de gambe, l'illusion pourrait être complète, ~~le travesti aidant...~~

POLICE COMMUNALE

La nuit vient....

Je passe rapidement devant une habitation ^{de tout les} persiennage, ~~tiennent~~ toute la longueur de la véranda. C'est ^{la demeure de Mr} le Commissaire de Police, ^{Ardin} que j'aperçois, ^{l'œil au plafond} les pieds sur le dossier d'une haute chaise, ^{extirpant} un tango de son banjo, ~~aux~~ en de savants "coulés", très hawaïens.

A l'extérieur, ^{de l'autre côté de la Poste} un Agent, ^{ceinturoné}, le képi rejeté en arrière, ^{un genou dans ses mains jointes}, est assis sur un banc, ^{barbant} avec des porte-clés, ^{pourvus de matraques}. ^{U va à la Poste} C'est en vain que je ^{cherche du regard} quelque représentant de la force publique, ^{parmi les dédales des rues du Village}, s'inquiétant de ^{forcats} de forcats en état d'infraction ^{aux} règlements sur la circulation ^{travertine}.

----Pardon, Monsieur, ... désirez-vous quelque chose..? me demande ^{mon allure} obligamment, un créole que mon stationnement intrigue--et surtout ~~mon allure~~ de nouveau débarqué...

----C'est-à-dire, Monsieur... Il n'y a donc pas d'Agent de Police dans le Village...?

----Vous faites erreur, Monsieur... Tenez... Voici... la Permanence du Commissariat; là-bas... oui... là... chez "Mémé", au coin,

Benjamin
de Benjamin Macaque
fut bon danseur
extraordinaire ballant
sur le "biguine"

l'homme brun en
me dit le ~~créole~~, désignant un bistrot à l'angle de la rue Maxime du Camp et du Boulevard de la République.

---Ah... très bien... ~~Merci Monsieur.~~

J'avais compris.

Supplique
~~DESIDEEATA~~ A MONSIEUR LE MAIRE

Je marque ~~mon avis~~ à l'intention de Mr le Président de la Commission Municipale, qui a titre de Maire ~~pour~~ *qu'à* ~~matines~~ *les* vidangeurs communaux, opérant avec trop de diligence, si non de discrétion, se ~~livrent~~ *à* ~~l'œuvre~~ *à* ~~l'œuvre~~ *matins* pressés ~~ou~~ *ou* ils sont d'en finir avec une corvée plutôt..... (oui c'est cela, ~~Monsieur le Maire~~ vous avez trouvé le mot) à des épandages ~~publics~~ *intéressés* pour le moins ~~incommodes~~ *et surtout incommodes* ~~adants~~ *adants*... J'ai idée, aussi, ~~qu'il~~ *qu'il* que le ton-collecteur de la "chose" aurait grand besoin d'un ~~recalifa-~~ *recalifa-* tage soigné...

Cela me rappelle la Pointe à Pitre, en Guadeloupe, où, le "service" se faisait en plein midi, dans des bacs à ciel ouvert, ~~traînés~~ *traînés* par des ânes.

Le jour où je fus surpris ~~par la vague neusecabonde,~~ je me trouvais avec le femme d'un grand savant français qui rejoignait son mari ~~en~~ *en* Haïti. C'était au Restaurant--comme par hasard.

Instinctivement, nous regardâmes discrètement la semelle de nos chaussures, un pli d'inquiétude au front.

Mais, lorsque nous vîmes la patronne de l'Etablissement courir aux portes pour les fermer, nous devinâmes un rapport évident, entre son empressement et ~~un fait extérieur.~~ *un fait extérieur.*

Cependant un client, dépourvu d'odorat sans doute, ne cessait de se plaindre:
---Ouvrez donc, Madame..! il fait assez chaud, que diable!..

La patronne faisant la sourde oreille, il se leva et alla ouvrir la porte donnant sur la rue.

Mme - Serge Claude
recueilli en Haïti

La pseudo poivrite
est plus d'aut
me valait qu'un
me valait qu'un

mes matins, alors les très bon matins,
alors que + les bruits de mon logement d'autour
une dizaine de personnes avec moi les aller d'après
peut en même, les autres vidangeurs qui font le tour de la
le jour où je fus surpris par la vague neusecabonde,
Mme Serge Claude
en Haïti. C'était au Restaurant--comme par
par hasard.
mon frère a élève de diplômé...

Alors il vit... comprit, referma l'écran protecteur et regagna sa place, sous l'oeil amusé des ~~habitants de mangous~~.

LE VILLAGE ANNAMITE

Ce quartier de Saint Laurent, ^{à proximité} près de l'Hôpital André BOU-
~~RON~~, ^{le tour de l'île annamite qui fut} fut tout d'abord réservé aux "concessionnaires" pêcheurs
~~annamites~~ ^{anatiques} de catégorie pénale. Mais, depuis de longues années,
~~des~~ ^{des} commerçants chinois ^{d'origine} s'y sont fixés, ^{après avoir acheté de la terre} après avoir acheté les
~~emplacements sur lesquels ils sont installés aujourd'hui.~~ ^{concessions concessionnaires les droits de pêche et autres privilèges particuliers.}

La Village annamite ^{n'a plus de caractère} a perdu sa physionomie d'antan, de l'é-
~~poque~~ ^{on n'y voit plus de} des sampangs et radeaux ^{qui de} surmontés de ^{a laillets} pailletes. Il est de-
~~venu~~, surtout, un centre de contrebande et de ^{relations} ~~commerce~~ insoliti-
~~tes de toutes sortes~~ ^{le trafic de l'opium} avec Albina, qui est située en face, en
 territoire hollandais.

C'est au Village annamite que se ~~trament~~ et s'organisent
 les évasions des forçats avec le concours de libérés fournisseurs
 de ~~vivres~~ ^{et de vins} et de canots. Les nègres boschs ^{qui} ravitaillaient les "hou-
~~teurs"~~ ^{gardiens} s'y arrêtent, ^{jusqu'à} comme on un havre, avec leurs pirogues,
~~pour charger les "barils" de marchandises à destination du Haut-~~ ^{charger}
 Maroni et assurer, aussi, un certain trafic ^{de marchandises de toute nature} entre les rives
 française et ^{la rive} hollandaise. ^{limites}

A la tombée du jour, l'horizon, par de là les sommités
 sylvestres du territoire hollandais, offre ^{parfois} des tableaux
 remarquables, par le ^{dessin, le relief et la couleur.} dessin, le relief et la couleur.

D E U X I E M E P A R T I E

I

EN TERRITOIRE PENITENTIAIRE

Services Pénitentiaires Coloniaux

Le Tuteur du Bassin — *et Duvauie*
 Je viens d'apprendre que je me trouve, ici, en "Territoire
 d'Etat" *Il court à travers une enclave* et que la haute représentation de cette enclave
 politico-administrative *semble que c'est l'ancien* est actuellement confiée à un Direc-
 teur *de l'Administration pénitentiaire du Vague et l'entité de l'ancien de la Colonie*
 intérimaire, Mr le Commandant Supérieur Maire...

J'imaginai le plus accessible — *il s'appelle* + *le chef de poste*, *le chef de poste*
 Un Surveillant-Chef à face cramoisie, volumineux

à peu connue, volumineux comme un certain pris
 comme un lutteur de foire et fort peu courtois -- *Il n'a que deux*
et dont l'ancienneté toujours *il n'a que deux* m'introduit auprès de Mr le Commandant-Su-
 périeur Maire *interimaire, le titulaire est absent* Directeur par intérim de l'Administration.

le nom est l'ancien Le *cheveu* blanc, *le* visage *et d'un* d'un mignon "bouc"

blanc qu'il taquine d'une main fine et blanche, vêtu de blanc,
 le verbe onctueux, l'oeil bleu, que je diagnostique concu-
 piscent, le geste charmant, enveloppant, tel apparaît Mr le
 Directeur intérimaire dont le lorgnon, mal assis sur son nez
 rose, semble atteint de la danse de Saint-Guy...

Et tandis que *de* déroulé l'entretien, j'imagine volontiers, me
 trouver en présence de quelque Père Blanc, échappé du Hoggar
 et qui, attardé là, dans ce fauteuil où l'on doit être bien
 à l'aise, si j'en crois les médisants, ~~me~~ se reposerait,
 avant de reprendre le chemin des désertiques solitudes...

+ +
 Mais quelques minutes de conversation suffisent, au moins
 averti, pour se convaincre ~~de~~ que ce haut fonctionnaire n'a
 rien de belliqueux, comme le donnerait à penser son titre de
 "Commandant Supérieur". Il n'évoque, d'ailleurs, aucunement
 un spadassin ou un ferrailleur... C'est, tout bonnement, un inof-
 fensif et charmant pékin.

Mais, selon les fonctions qu'il assume, ou Maire ou
 Commandant Supérieur (ou les deux parfois), il troque volon-

1. Gendarme

tiers, parce que "ça fait plus chic", le pacifique complet blanc et le casque, contre l'uniforme et le képi, chamarrés d'argentures, que complète si drôlement ~~à mon sens~~ l'écharpe tricolore, les jours de réception officielle...

Vente de coutures. Conversation bande. Une rétro.

II

LE CORPS "MILITAIRE" DES SURVEILLANTS

Le Surveillant des Etablissements Pénitentiaires Coloniaux est en vérité un curieux fonctionnaire... En effet, par sa qualité même, il évoque assez bien certains êtres conçus par la Nature pour provoquer de l'étonnement et de la perplexité chez l'homme le plus intensément froid.

Je veux parler des hermaphrodites.

Ce Surveillant est donc une espèce "d'hermaphrodite administratif."

Recruté au titre des "emplois réservés", il est soumis aux règlements militaires et passible, en conséquence, des Conseils de Guerre. Or, le Ministre de la Guerre ne le connaît pas et ne veut pas le connaître, comme militaire.

Avec ~~justes~~ raisons, d'ailleurs, *car*

En effet, *car* le Surveillant des Etablissements pénitentiaires coloniaux n'est pas compris dans la Loi sur le Recrutement de l'Armée. Mais *car* ~~le Surveillant~~ *comme il est fait* "campagne", ~~avec~~ *qui est un civil* le Ministre des Colonies, lui octroie pension et décorations *au titre* militaires. Ajoutons ce fait, assez singulier, que le "Commandant Supérieur" du Pénitencier, son Chef, un pur civil, ~~qui~~ *aussi* a le droit de lui infliger des arrêts de rigueur, conformément au Règlement sur le Service intérieur des Corps de Troupe..!

D'ailleurs, *atti* la position ridicule des Agents de la Surveillance a déjà provoqué de comiques épisodes, telle ~~la~~ *battn* distribution ~~à~~ *de* anciens combattants de 1914, de deux médailles mili-

*M. Principal
FAVREAU
du "Cocarde"
en contact avec F. de France
(Mantoux)*

taires; l'une, par le Ministre de la Guerre, ^{pour} ~~pour~~ "campagnes de guerre" ou "blessure"; l'autre, par le Ministère des Colonies, ^{au titre de l'annuité des} ~~pour~~ "Services".

~~Il n'est pas, dans l'histoire, un seul~~ Le Conseil d'Etat ne serait ^{probablement} pas fâché de ce que la situation de ce Personnel fût plus nette.

Il ne manquait, d'ailleurs, que ce ~~beau~~ fleuron à la couronne de l'Administration Centrale des Colonies.

On admet, qu'au temps où "la Marine" dirigeait le Bagne, ^{Cadre des} ~~les~~ gardes-chiourmes, ancêtres des Surveillants, ^{indivisible fait} ~~étaient~~ régi par la Loi militaire, au même titre que les marins. ~~Il n'y avait pas~~

~~de la part de la Marine, une quelconque~~ Mais on ne conçoit plus du tout, ~~avec~~ l'Administration pénitentiaire, étant un organisme civil, depuis 1878, ^{que} la Surveillance des Etablissements qui en dépendent ^{et même le Bagne} n'aient pas été réorganisé sur une base civile. ~~C'est tout simplement de~~

~~la part de la Marine, une quelconque~~ ~~l'Administration pénitentiaire~~ ~~étant un organisme civil~~ ~~depuis 1878~~ ~~la Surveillance des Etablissements~~ ~~qui en dépendent~~ ~~n'aient pas été réorganisé~~ ~~sur une base civile~~

~~l'Administration pénitentiaire~~ ~~étant un organisme civil~~ ~~depuis 1878~~ ~~la Surveillance des Etablissements~~ ~~qui en dépendent~~ ~~n'aient pas été réorganisé~~ ~~sur une base civile~~

Mon fonction de... Le mot est... les chantiers de travail... ce qui se fait... au cours de... les Surveillants...
I I I
SURVEILLANTS QUI SURVEILLENT
et
SURVEILLANTS QUI NE SURVEILLENT PAS...

Reprenant le mot d'un pittoresque ^{Colonel} ~~ministre~~ ^{me} ~~passage~~ ^{gè-} ~~re-~~ ~~ment~~ ~~Chief des Services Pénitentiaires~~, je dirai aussi que, dans cette Administration, " ce sont toujours les mêmes qui se font tuer..."

C'est qu'il y a ^{les} ~~des~~ Surveillants qui surveillent et ~~des~~ ^{les Surveillants} ~~des~~ qui ne surveillent pas...

Quels ceux qui surveillent?

...Ce sont ceux qui vont sur les chantiers, sur les routes, à la corvée, qui prennent part aux missions de recherche des

(1) Colonel Carnaud

évadés et participent aux services, de jour et de nuit (même hors tour ~~quelquefois~~), ^{les} les dimanches et jours fériés; ce sont ceux qui sont punis ou toujours exposés à l'être, ou bien, encore, ^{qui se trouvent} sous le coup d'une suspension de solde ou d'une révocation parce qu'ils ne peuvent pas empêcher les évasions des "réclusionnaires" que l'Administration s'obstine à employer à l'extérieur du Camp, malgré les ordres contraires et impératifs du Département...

Ceux qui surveillent.?

Ce sont ceux, aussi, qui vont sous la pluie diluvienne ou le soleil brûlant, en contact permanent avec les forçats qu'ils sont chargés de garder, à leurs risques et périls, comme le démontre le cas du Surveillant G.I.R.O.N., une jeune recrue, inconsiderément ^{commis} seul, à la garde de vingt réclusionnaires et qui ^{avait} eu le crâne fendu d'un coup de sabre d'abattis, s'il n'avait mis en joue son agresseur, le réclusionnaire D.A.V.I.D. ^{un noir antillais.}

Ceux qui surveillent?

Ce sont, encore, ceux qui ^{partent} ~~partent~~, la carabine au dos, en mission de recherche dévadés, sur le fleuve Maroni, ~~pour des semaines~~ ^{pour des semaines}, pour des semaines parfois, n'emportant que des conserves et un baril d'eau potable, et d'où ils rentrent bredouilles, le plus souvent, mais couverts d'ulcères et pleins de fièvre... Ce sont, enfin, ceux qui, dans "l'intérêt du service", prolongent leur séjour en Guyane, au-delà du temps réglementaire, avec leurs familles que l'anémie et la dysenterie transforment en cires, tandis que d'autres collègues, plus heureux, et ^{ont} ~~ont~~ je vais parler, rentrent en congé dans la Métropole, ~~surtout~~ fatigués d'avoir, en bons surveillants qu'ils sont, surtout surveillé leur santé...

⁺
⁺
Ceux, qui ne surveillent pas?

C E Q U E J A I V U A U B A G N E

C'est la liste de ceux qui font partie du personnel de recherches et qui ne travaillent rien du tout, installés dans les cabarets ou les bouvots et qui sont chargés de la Caspagnette et de la Caspagnette de la Caspagnette et de la Caspagnette de la Caspagnette.

...Ce sont les Surveillants "épiciers, tailleur-bottier, dactylos- concierges- secrétaires- magasiniers- infirmiers-majors," etc..etc.. La liste est longue et infinie la variété des emplois.

Récemment, à CAYENNE, on comptait ONZE surveillants embusqués pour un effectif de deux cents forçats, au grand maximum.

Ceux qui ne surveillent pas?

Ce sont ceux qui font carrière dans certains postes et emplois, ou dans les Camps extérieurs, à l'abri des responsabilités, des missions de recherche, des ulcères, des coups de soleil, des fièvres et de l'accès pernicieux qui vous raye des contrôles, dans les vingt-quatre heures.

En résumé, ce sont ceux qui ignorent les dangers inhérents au métier, et, il faut bien le dire, aussi, qui bénéficient, généralement, de l'avancement et des faveurs...

On doit se garder d'omettre que ce sont ceux, encore, qui, de retour de congé, reprennent, avec leur logement, qui est "réservé", la place qu'ils occupaient au départ, évitant ainsi le désagréable séjour aux Iles du Salut, généralement destiné aux pauvres bougres et aux célibataires encombrants, qui n'ont pas, eux, les possibilités d'être "cantinier, bottier, ~~secrétaire~~ secrétaire, cambusier, écrivain, dactylo, concierge... etc...etc...

Et voilà pourquoi, le pittoresque ^{aboul} militaire, Chef des Services Pénitentiaires disait, avec raison: "ce sont toujours les mêmes qui se font tuer," ^{dans cette administration} ~~dans cette administration~~

LE CADRE CIVIL

- Campment*
- Personnel d'administration et de communication*
- Tiers
- Infirmiers
- Sauts
- Magasin
- Télégraphes
- Director of Health*
- Director of Prison*

Je fus souvent en contact avec le Cadre civil des Services Pénitentiaires, parmi lequel je compte ^{quelques} ~~de~~ nombreux amis...

Le dévouement, la conscience professionnelle et la ponctualité dont ce Personnel témoignait dans l'Administration du

? [Transcripts employés dans les bureaux pour administrer, etc. le fait, etc. les prisonniers, en somme, au regard]

Bagne étaient marquants.

Aussi peut-on regretter que l'Administration Centrale se soit désintéressée d'un Cadre assumant des fonctions très particulières, en vérité, et généralement délicates...

En effet, j'ai cru observer que les candidats à ces fonctions sont relativement peu nombreux. A cela il y a évidemment des causes morales, résidant dans le caractère même de la carrière; mais, aussi, des raisons d'ordre pécuniaire.

C'est que les fonctionnaires civils---je précise---sont mal payés. Leurs soldes, ^{de} ~~les~~ petites soldes évidemment, il convient de le préciser, sont notoirement insuffisantes. Un cantonnier, un facteur, un agent de Police, touche une "solde" plus élevée-- et de beaucoup-- qu'un débutant de cette Administration, où le travail à fournir, sous un climat très rude, est tout intellectuel, ~~non intellectuel~~.

Mis en parallèle avec leurs voisins anglais et hollandais, ces fonctionnaires de l'Etat français font quelque peu figure de gens appartenant à une classe inférieure, ^{Ils sont} ~~parce que~~ mal rétribués. Leur ^{situation} ~~position~~ sociale, qui exige de la dignité; parce qu'elle leur confère une parcelle d'autorité publique, s'affranchit, de ce fait, de certaines règles, ^{de tenue} en raison de l'indigence de leurs moyens...

Et c'est très regrettable.

Or, ⁺ ⁺ ^{mais} il apparaît nettement, que l'Administration Centrale ne ^{se préoccupe} ~~s'intéresse~~ jamais ~~préoccupée~~ de cette ~~importante~~ question de premier plan: le prestige de ses fonctionnaires coloniaux. Trop bien installée ~~à Paris~~ dans la Capitale, ^{et} elle dirige ^{et} un Empire, qu'elle ^{ignore} ~~ignore~~ généralement, ^{en le considérant} ~~considère~~ par le gros bout de la lorgnette...

Il est d'ailleurs bien dommage que certains hauts fonctionnaires de cette ^{notable} "boîte" que fut le défunt Ministère des Colonies, n'aient pas fait quelques années de carrière dans le bled

africain , par exemple, où à la Guyane, avant de se caler dans leur fauteuil voltaire...

Ils eussent appris , entre autres choses, à apprécier la différence qu'il y a ^{entre prendre} ~~à l'ingurgiter~~ un apéritif à la Rotonde, ou à la buvette du Café des Vosges, ~~à Paris, et à l'ingurgiter~~ ^{et l'ingurgiter} le prendra sous la latitude 8...

IV

SCANDALES

~~Il n'y a pas de scandales...~~

~~Il n'y a pas de scandales...~~

~~Il n'y a pas de scandales...~~

~~Il n'y a pas de scandales...~~

~~Il n'y a pas de scandales...~~

~~Il n'y a pas de scandales...~~ ^{hélas!} C'est ~~le~~ le lot de toute les collectivités humaines de commettre des écarts...

...On parle ~~de~~ dans l'affaire d'évasion du forçat DE SIMONE, à l'île Royale (Iles du Salut), des tendresses qu'aurait eues certaine personne pour le fugitif. ^{dit le mari était fatigué comme un forçat.}

On cite le "suicide" --étrange-- à Saint Laurent du Maroni, d'un forçat arabe, qu'on trouva, un matin, étendu, dans la savane, à proximité du Quartier Officiel, la tempe trouée d'une balle de revolver et qui fut, dit-on, le familier ~~de~~ ^{du} ménage ^{de} haut fonctionnaire... ^{le commandant, c'est l'assignation} ^{chez sans précédent, calman, c'est que il veut bouger}

...Le suicide d'un rélégué amoureux ^{et} de sa patronne, qui, suspendu entre le plafond de sa chambre et sa descente de lit, tira la langue à son patron. lorsqu'on ouvrit la porte du cabanon où il avait mis fin à sa longue abstinence... ^{Maman de payelle l'abbé}

... La tentative de "suicide" --étrange ^{aussi,}

topi
Vir

nommé CHENNI

au Quartier Officiel, d'un forçat arabe que son patron aussitôt alerté à son bureau, trouva la tête trouée d'une balle de revolver, sur le lit conjugal... *assigné chez Marcel (Cruz)* *assigné chez V. Cruz*

...La visite ~~immédiatement~~ *immédiatement* chez une dame, dans les environs du Quartier Officiel, *d'un "évadé"* qu'on trouva, aux environs de deux heures du matin, nu comme un ver, dans la salle de bain où, disait-il, il était venu pour prendre sa douche..

...Et puis ces parents qui facilitaient ouvertement les amours de leur fille sur laquelle *le confidentiel A. GOSTI* *(le qu'on a surnommé)* **CAMENEN** un matin, à la fraîche, la surprenant chez son "flirt" dans un négligé ultra colonial que ne justifiait nullement la température, du moins celle ambiante. *(Grinette ARLIN)*

Et, d'autres encore...

Mais ce ne sont que des hors-d'œuvre, ne présentant aucun intérêt pour le lecteur. *pour courir de la plume, et* je ne mentionne, malgré ma répugnance, ~~que pour être exact.~~

+
M. de Chy
de la Penitencier
colonial
1948-1949

T R O I S I E M E P A R T I E

I

LE CAMP DE LA TRANSPORTATION

A l'extrémité de la rue Maxime du Camp, en ~~deçà~~ ^{et au delà du bureau Central} la "Délégation ^{avant d'arriver au bureau de la Délégation} du ~~Service Local~~", on ~~voit~~ ^{voit}, sur la gauche et en arrière d'une ligne d'arbres ^à ~~à~~ pain, ^{de} de hauts murs ^{qui donnent l'impression} ~~de~~ émergent ~~des~~ ^{des} toitures de tôle ondulée et de bardeaux.

Dans le mur de façade, s'ouvre ^{it} une haute porte ~~cochère~~ ^{en tôle} à deux battants, au-dessus ~~de laquelle se trouve~~ ^{de laquelle se trouve} une figure, en exergue, cette inscription: CAMP DE LA TRANSPORTATION.

~~C'est dans ce camp que les forçats sont enfermés de nuit pendant la nuit.~~
~~Il y a un port de secours pour les forçats.~~

... Dans le cadre de la porte ~~cochère~~ ^{cochère}, des Surveillants, révolvers ^{et} au côté, et des porte-clés ^{et attendaient} attendent la rentrée des corvées. ~~Il y a un port de secours pour les forçats.~~ ^{c'est le bureau de la cuisine}

Déjà, la Cour du Camp s'anime d'un va-et-vient de forçats portant des gamelles.

A gauche de l'entrée, on ~~aperçoit~~ ^{aperçoit} un bâtiment à étage, à usage de bureaux; à droite, un autre bâtiment de même ~~venue~~ ^{style}; ~~d' ^{qui servait}~~

Au rez-de-chaussée du bâtiment ~~réservé~~ ^{réservé} aux "bureaux", des Surveillants palabrent ^{siègent}, tandis que, dans une salle voisine, transformée en salon de coiffure, un forçat ~~"merlon"~~ ^{carpenter} s'affaire ~~autour~~ ^{d'un} du crâne ~~mousseux~~ ^{d'un} d'un ~~gardienn~~ ^{gardienn} gardien ~~à~~ ^à ~~son~~ ^à ~~plongé~~ ^{plongé} dans ~~son~~ ^{son} ~~travail~~ ^{travail}.

Ce forçat ~~à~~ ^à ~~découvert~~ ^{découvert} l'astuce ~~lui~~ ^{lui} permettant ~~de~~ ^{de} subir sa peine de travaux forcés à perpétuité en manipulant le rasoir et la tondeuse.

--- Au ~~demeurant~~, un bon garçon, me dit le Surveillant au shampoing.

J'apprends, en effet, qu'ayant révolvérisé ^{un contemporain,} quelqu'un, mais ~~très~~ ^{très} trop émotif, il s'évanouit sur le trottoir, parmi la

^{accourue}
foule. On se demanda, un instant, lequel des deux ^{de lui ou des autres} était la vic-
time ~~du attentat~~.

+ +
A droite et à gauche de l'immense cour ^{étaient} sont bâties
douze "cases" ; six de chaque côté. C'est dans ces cases que ^{étaient}
sont enfermés les forçats à leur retour des chantiers de tra-
vail.

^{ce que l'on croit}
Contrairement à ~~l'image que l'on se fait du Bagne~~, il ^{ne}
~~n'existe~~ ^{n'existe} aucun instrument de supplice, sauf la guillotine.

^à ^{manœuvre}
La chaîne, la double chaîne, le boulet, le fouet, le fer à
marquer, le carcan, etc... tout cet arsenal de ^{portures} ~~portures~~ ap-
partient au passé. C'est donc une erreur de croire que les for-
çats sont toujours soumis à des ^{tourments} ~~tourments~~ physiques, au moyen
d'instruments appropriés. ^{de fait de la loi}
~~de~~ ^{au moins de ceux de cette sorte}

X LA FOUILLE

^{de la cloche}
La cloche ~~vient de sonner~~ la cessation du travail.

Bientôt, des colonnes de forçats, encadrés par des Sur-
veillants et des porte-clés, ^{affluent vers le} affluent ~~au~~ Camp. ^{des leurs années au Camp}
~~La tête découverte, les bras levés, les condamnés s'a-~~
~~bandonnent~~ ^{qu'ils} aux porte-clés de garde qui les palpent, plutôt
qu'ils ne les fouillent... ^{qu'ils} J'observe même que certains détenus
~~sont l'objet de manipulations moins réglementaires que complai-~~
~~santes.~~ ^{clément} ^{moins} On saisit de petites choses: tabac, briquet à amadou,
quelques mégots dissimulés dans la coiffe des chapeaux de pail-
le. Des riens...

+ + ^{étaient}
Mais voici qu'on vient de faire une découverte impor-
tante dans un groupe arrivé avec quelque retard.

^{à l'instant}
Un forçat, que ~~la faim~~ ^{le condamné} semble se ~~précipiter~~ à ~~se précipiter~~
^{avait} ~~avait~~ caché, sous son bourgeron, un fruit d'arbre à pain,
gros comme le poing, pas mûr, et quelques goyaves...

Pour manger.

On s'en empara aussitôt et, sur l'ordre d'un ^{de l'in} Surveillant,

~~de servir~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~porte-clés~~ ~~jetta~~ ~~les~~ ~~fruit~~ ~~dans~~ ~~le~~ ~~caniveau~~, ~~en~~ ~~face~~. ~~En~~,
~~il~~ ~~est~~ ~~défendu~~ ~~d'avoir~~ ~~faim~~, ~~pendant~~ ~~le~~ ~~travail~~.

LES CUISINES

Les Cuisines du Camp ^{étaient} sont contiguës à la Chapelle, des ^{du camp} condamnés. Les Cuisines...

Il ne semble ^{comme le voit un certain nombre d'adversaires} pas que le Saint Lieu ait quelque ^{heureuse} ~~véritable~~ influence sur ceux qui ^{préparent} ~~participent~~ la pitance de leurs co-détenus. ^{Après la soupe de légumes} ~~Après~~

.... ~~En~~ ^{quelques minutes} ~~fait~~, déjà, la valetaille pénale des bureaux et des Services ^{ce sont} s'y trouve ^{seulement} ~~assemblée~~, gamelle en main, échangeant de mystérieux signes avec les guichetiers qui répondent ^à par une télégraphie analogue. ^{ce par là, comme chaque dimanche,} ~~ce par là, comme chaque dimanche,~~

On s'y est ~~donné~~ rendez-vous de bonne heure; ~~car~~, aujourd'hui, ~~c'est~~ jour de ripaille... En effet, ~~l'Administration~~ a fait des siennes: il y a tripes. ^{ce n'est une occasion pour les cuisiniers} ~~ce n'est~~

^{de valoir à un trappe commémoratif} ~~Soudain~~, un ^{groupe} ~~groupe~~ se forme ^{dans une cuisine des cuisiniers} ~~aux~~ ^{de} ~~l'endroit~~ où l'on discute fort, ^{est} ~~semble-t-il~~... Bientôt la nouvelle circule ^{avant de couler} ~~on~~ vient de découvrir ^{des tiges} ~~quatre~~ litres de vin blanc, destinés à la ^{de tiges} ~~préparation~~, vidés dans un estagnon et recouverts d'une couche de saindoux fondu. ^{quatre litres de vin blanc destinés à la préparation} ~~quatre~~

--- Tu vois, dit un forçat ^{est} à un co-détenu, ça, ^{on est avec} ~~mon~~ vieux, ^{refait du pinard} ~~c'était~~ encore un coup ^{de tripes} "à la mode du camp"... comme l'autre fois, Ah, ces cuistauds, les fumées..! #

PITANCE DE FORCAT

^{Je n'arriverai qu'à certains plats} ~~Il y a des forçats qui ont le droit de manger; il y en a d'autres qui n'en ont pas le droit.~~

Les uns ^{les uns} sont réputés "bons travailleurs"; les autres, ^{ceux qui sont avec} ~~les~~ "crevards" ^{chacun se jurant de ne fournir qu'un quart} ~~que~~ la maladie ^{recevaient} ~~ruinés~~, sont réputés, eux, "tireurs au flanc" ... ^{ne recevaient que les maigres rations.} ~~ne recevaient que les maigres rations.~~

^{de leur} Les bons travailleurs, ^{étaient un peu qui} qui ne travaillent pas plus que ^{les autres} leurs co-détenus, ^{ils} mais qui ont surtout cette chance d'être ^{bonne} en santé, ^{et de pouvoir avoir accès} sont ^{leurs de rendement} souvent des forçats rendant, par-ci, par-là, de menus services... Aussi touchent-ils des ^{à certains gendres ou familles de la cavalerie par leurs hauts faits} "suppléments" de ration, ^{personnels} en gratification, ^{en nature} ils sont tellement affamés, ^{à l'instar d'autres} ceux-là, qu'ils n'ont aucun scrupule à vendre ces ^{leur} suppléments pour se procurer, en contre partie, quelques paquets de tabac.

^{depuis une quinzaine d'années} La nourriture du forçat ^{à Taganrog} est nettement insuffisante : un demi-litre d'eau chaude, légèrement salée, à peine grasse, ^{feuilles de patate et de raves} avec des herbes, ^{frais} au lieu de légumes, ^{pas de viande} sauf quelques potirons; ^{de viande} un ~~ou~~ moins de cent grammes de viande cuite, ^{de conserve} de conserve ou

^{de viande} de tripes, avec un creux de main de légumes secs, (riz-lentille, ^{et y avait augmenté depuis de jours} haricots-pois cassés), voilà le menu journalier pour deux repas. Afin d'être exact, ^{un au soir un goût de moutarde + de mauvais café} ajoutons le quart ^{de pain} de pain au réveil et la demi-boule de pain, ^{de pain d'auvergne de drap de lin en effet de pain en outre, on les a fait cuire dans le four de la cuisine de la prison dans un autre drap...}

Les statistiques légumières, les plus inexactes, ne prévaudront pas contre ce que contient la gamelle du condamné, malgré les chiffres de production accusés... ^{Il fallait bien}

^{Quand me fallait dans le camp} Assis ^{sur leur} sur leur hamac ou sur le carreau en ciment, ^{sur des barrots de bois} les forçats mangent, déchirant avec leurs dents la viande du fournisseur. Ils ne possèdent ni couteau ni fourchette. La raison est péremptoire. ^{étaient interdits, pour cause de santé.}

Mais la généralité des détenus ont des poignards. ^{ou} On saisit bien les mégots et les fruits à la porte du Camp; mais on ne saisit pas les poignards. J'observe qu'ils boivent le bouillon à même la gamelle, faute de cuiller.

DANS LES CASES

Le jour, en attendant l'heure du rassemblement, la nuit, dans l'attente du jour, ^{fruits} des uns devisent ou jouent aux ^{en se remuant à l'extérieur dans le cas où la nuit}

^{Certains d'autres}
^{Voisins}
^{regardent}
^{Diants, Côtés}
 cartes; les ~~autres~~ regardent. Allongés sur leur hamac, d'au-
^{parant et refusant}
^{autre aux}
 tres font, refont, ~~ont~~ font, avoix basse, de chimériques pro-
^{ou besoin à la fin pour faire un d'autre l'autre}
 jets ~~d'érasion~~; certains lisent des romans prêtés par la bi-
^{d'œuvre}
 bliothèque pénitentiaire ~~du Camp~~; d'autres ^{écrit} écrivent la lettre
^{à l'usage de}
~~mensuelle~~...; d'autres encore pensent, tout seuls, à l'é-
^{quelque un ferait}
 cart...; d'autres ~~sommeillent~~. On fume ^{ait} Les cigarettes passent ^{ent} de
 bouche en bouche, dans les groupes. Quelquefois ^{un bout} on ^{boit} boit aus-
 si du café, du vin, de l'alcool même... Car, malgré la fouille,
^{vous}
 tout ~~peut~~ ^{peut} pénétrer dans les cases, par le ^{l'instauré} truchement des vidan-
^{qui}
 geurs ~~rentrant~~ avant l'aube, et des plantons, avec la complici-
^{parce qu'ils}
 té des porte-clés du portillon de la grande porte, ^{parce qu'ils} qui ^{percei-} percei-
^{vent}
 vent ~~parce qu'ils~~ la "dîme". ^{donne} ~~donne~~ ^{pourrait être}

Dans les angles des cases, je ~~remarque~~ ^{remarque} des hamacs in-
^{à l'usage de}
 solitement ~~rapprochés~~. Il ~~s'agit~~ ^{s'agit} de locataires dont l'amitié
^{se témoignait une}
 réciproque est des plus suspectes...

Je ~~trouve~~ ^{trouve} étrange que la discipline intérieure couvre
 ouvertement cette forme de sympathie spéciale, ^{comme} par une espèce
 d'indifférence...

I I

MAQUILLAGES

Depuis un mois, déjà, il ~~ne~~ ^{ne} passe de matin ^{où} on
^{ait}
 ne ~~voit~~, deux fois ^{au} ~~le~~ moins, le Surveillant ^{militaire} ~~Ouvrier~~, ^{mette} qui ~~est~~ le
^{la garde}
 "croque-mort" de l'Hôpital André BOURON, escortent ^{à deux sous} ~~vers~~ la ci-
^{que se fait se installent aux cadavres de + morts, car à cette époque}
 metière le petit cabrouet-corbillard de l'amphithéâtre.

C'est que la Camarde ^{ait} rôde, en ce moment, dans les
^{deux}
 chantiers forestiers. Alors, pour ~~échapper~~ ^{échapper} aux fièvres homici-
^{la piquet}
 ces, on se "maquille" ~~ent~~.

C'est l'heure de la visite médicale.

Devant la porte du local réservé au médecin traitant,

de la des trois unités

un
~~je vois une colonne de malades. Les uns ont le bras gonflé à éclater, le poignet luxé, le corps couvert de furoncles ou gros comme la moitié d'un oeuf et plein de pus; les autres, boitillent, les orteils violacés.~~

*U. 600
6000
4.000*

~~Le plupart de ces froids sont des "maquillés",~~
~~mais le nombre de ces maquillés: Ils sont borgnes, fous, lépreux, manchots, tuberculeux...~~

*de la de, enclat, de tuberculose
pour leur bien
de rendre le tuberculose*

~~Aux Iles du Salut, à Saint-Joseph--c'était en 1934-- une espèce d'épidémie de paralysie des membres inférieurs se déclara parmi les forçats réclusionnaires. Le fait était d'autant plus étrange que les individus atteints étaient plus nombreux.~~

Boris, Maurice

~~Le Médecin Lieutenant, Médecin-Chef des Hôpitaux, Docteur BORIS, ayant flairé une supercherie, traita les malades sur place, au lieu de les diriger sur l'Hôpital de Royale, usant d'une médication, très simple et efficace: mise en observation et diète hydrique. Les malades guérissent tous en quelques jours...~~

+ +

~~Vers la même époque, une épidémie de dysenterie se propagea également parmi les réclusionnaires.~~

~~Le micro du Laboratoire permit de déceler certains cristaux dans les selles des malades. C'était pour entrer à l'Hôpital, afin de changer d'air et de régime alimentaire, que les condamnés se maquillaient.~~

HOMMES SQUELETTES.

un jour sur
~~Ce jour-là, une troupe de soldats...~~

~~D'une véranda, donnant sur la cour de la Maison de Détention, put voir, un jour, une vingtaine d'individus alignés le long d'un mur, comme pour une revue d'incorporation. C'étaient des "récidivistes" amenés de Saint-Jean-du-Maroni où se trouve le Dépôt de la Relégation.~~

Ils étaient là, tout nus, sous le soleil, attendant ^{d'être fouillés, tout se rassembler le local qui leur était affecté} la fouille. Sur le sol, devant eux, étaient placés leurs vêtements.

A quelque distance, il s'en trouvait ^{une demi douzaine} adossés ~~au~~ ^{au} tronc d'un arbre à pain, ou couchés sur le sol.

Ceux-là n'avaient ~~pu~~ pu aller plus loin.

~~ce~~ Ce n'étaient plus des hommes; c'étaient des squelettes. On avait l'impression qu'ils venaient de s'échapper de l'amphithéâtre... En ~~vérité~~, le spectacle était horrifiant. Et l'on se demandait comment certains d'entre eux pouvaient encore se tenir debout.

Après l'inspection de leurs effets, lorsqu'ils durent se rhabiller, ^{plus} ce fut une scène navrante. La plupart de ceux qui tentèrent de se baisser, pour ramasser leurs hardes, s'effondrèrent, l'un après l'autre, comme soufflés... Et ils ne purent se redresser seuls. On dut faire appel à des porte-clés, qui les transportèrent ^{sur le dos} ~~à dos~~, jusqu'au local qui leur était destiné, sous le clocher du Camp. Ceux qui se trouvaient sous l'arbre, ^{dans une autre partie} se rendirent dans la case, en se traînant ~~sur le~~ ^{sur le} ventre, comme des reptiles, ^{sur le côté} ~~sur le côté~~, comme des culs-de-de jatte, par petits bonds.

^{Cela revient} ~~C'était~~ à l'époque ⁺ ~~récente~~ ⁺ ~~où~~ la moyenne mensuelle des décès, à Saint-Jean-du-Maroni, seulement, était de plus de quarante unités. Ces pertes ~~x~~ extraordinaires ~~x~~ amenèrent tout naturellement l'autorité administrative à provoquer, enfin, la constitution d'une Commission sanitaire d'enquête, laquelle, d'ailleurs, malgré ^{la} ~~la~~ qualité de sa composition, ne comprit pas grand chose à l'épidémie de décès qui durait depuis de longs mois déjà...

On attribua ⁺ ~~à~~ sans grande conviction ⁺ ~~à~~ la mortalité excessive, tout d'abord ^{à certains} ~~aux~~ privations que s'impo-

saient, ~~disait-on~~, les rélégués ^{en} vendant ^{notamment} leur ration de pain pour se procurer du tabac. L'argument manquait plutôt ^{de} ~~de~~ ^{consistance}. On ^{examina} ~~rechercha~~ s'il y avait ^{une} ~~une~~ ^{action} criminelle. Les eaux de consommation furent analysées; ^{on} ~~examina~~ le sang et les selles, ^{des} ~~des~~ malades. Certains détenus du Camp, de l'ambulance et des Cuisines furent l'objet d'une surveillance particulière. On mit aussi en cause l'état ~~physiologique~~ des malades à l'arrivée à la Colonie, ~~et les tares~~ ^{physiologiques} ~~congénitales~~. ~~etc...~~ ^{mais sans pouvoir préciser la mortalité.}

~~Cependant~~, les ~~relégués~~ mouraient tous les jours, avec autant de ~~ferveur~~... et ils continuèrent ~~à mourir~~ longtemps encore, ~~accentuant~~ même la courbe des décès.

Aussi, devant cette ~~effrayante~~ ^{épouvantable} hécatombe, ~~apparemment~~ sans cause, ~~notamment~~ de MYSTERE, de nombreux récidivistes, ~~encore~~ ^{même} valides, pris de panique, n'hésitaient pas à s'évader ou à commettre quelque délit pour être ~~incarcérés~~ à Saint-Laurent afin de se soustraire à la Mort qui rodait autour d'eux. ~~Après de ce~~ ^{contraire} ~~consignes~~ à la menace d'une mort ~~effroyante~~ ^{sur} ~~leur~~ ^{camp}...

EPIDERMES IV ILLUSTRÉS

~~Les forçats sont nombreux, dont le corps montre des tatouages, la plupart remarquables par le dessin et le fini.~~
 Les plus fréquents ~~sont~~ des têtes de femme, de face, de profil, de trois quarts, en cheveux ou chapeautées, ~~des équilibristes,~~
 On ~~relève~~ quelques scènes burlesques; ~~réminiscences~~ médiévales; ~~des~~ animaux amoureux de nones... le diable courtisant une ~~abbesse~~. Et puis, des inscriptions ~~désabusées,~~ ^{notamment:} ~~celles-ci:~~ sur le front, "ESPOIR PERDU"; sur le col, "MON COEUR A MA MERE MA TETE A DEIBLER"; sur le dos, "VENI, VIDI, VICI" et ~~tenant~~ toute la face dorsale, une Croix portant un magnifique CRHIST; ~~Des~~ ^{poignards} traversant le ~~col,~~ ou dessinés sur la poitrine; des moustaches aux pointes ~~relevées~~ et une perruque à guiche frontale, ce qui est assez ~~carnavalesque~~...
 Un "loup" et des moustaches, aux extrémités ~~formant~~ points ~~xxxx~~

Tapi

Al Souaf

Le plus Picard

sur les inscriptions

De nombreux tatouages sur le corps, notamment des têtes de femmes

Les forçats sont nombreux, dont le corps montre des tatouages, la plupart remarquables par le dessin et le fini.

Les plus fréquents sont des têtes de femme, de face, de profil, de trois quarts, en cheveux ou chapeautées, des équilibristes,

On relève quelques scènes burlesques; réminiscences

médiévales; des animaux amoureux de nones... le diable courtisant une abbesse. Et puis, des inscriptions désabusées, notamment:

celles-ci: sur le front, "ESPOIR PERDU"; sur le col, "MON COEUR A MA MERE MA TETE A DEIBLER"; sur le dos, "VENI, VIDI, VICI" et

tenant toute la face dorsale, une Croix portant un magnifique CRHIST; Des poignards traversant le col, ou dessinés sur la poitrine; des moustaches aux pointes relevées et une perruque à guiche frontale, ce qui est assez carnavalesque...

Un "loup" et des moustaches, aux extrémités formant points xxxx

Un "loup" et des moustaches, aux extrémités formant points xxxx

d'interrogation; des scènes lubriques... Un maillot de bain formé de petits losanges, depuis le col, qu'il enserme, jusqu'au bas-ventre, vraie merveille... Des mitaines, bagues, gants, croix gammées. Des imprécations vengeresses ou haineuses: "SOUVIENS-TOI", "N'OUBLIE JAMAIS", "MA HAINE AUX GRADES", "REMEMBER". Des inscriptions philosophiques: "SOUFRE ET T'ES TOI" (sic) "LAISSE-LE DIRE"; des danseuses aux tutus abritant d'énormes postérieurs; des papillons, serpents, des femmes nues faisant le grand écart, parasol en main. Enfin des inscriptions licencieuses, dont celle-ci, la plus innocente, sous le nombril, "ROBINET D'AMOUR"...

Fopé

des postures

DISCIPLINE PENITENTIAIRE

Depuis longtemps, la discipline subit un fléchissement. La faute incombait, de manière évidente, à l'autorité administrative.

On pourrait citer de nombreux cas, à l'occasion desquels les Surveillants---qui n'ont plus le droit de punir--- signalant des actes contraires à l'ordre et aux Règlements, n'ont pas été suivis ou même soutenus.

Des faits graves, semblant avoir fait l'objet d'interventions occultes, destinées à les étouffer ou ont été minimisés, au point que la bienveillance de l'autorité administrative confinait à la faiblesse, sinon à une inexplicable crainte...

On peut citer des noms de forçats qui, coupables de délits, ont été condamnés à des peines insignifiantes; d'autres, confondus par des témoignages, ont bénéficié de l'acquittement.

L'autorité secondaire, mise ainsi, en échec, il est concevable que la discipline cède le pas à un désordre dont les conséquences peuvent être sérieuses.

Les démentaires de volée avec des silex en 1934, le démentaire...

VI

LA COMMISSION DISCIPLINAIRE

~~Cette Commission~~ ^{est constituée} La Commission disciplinaire ^{est constituée} est chargée de sanctionner les ^{fautes} péchés véniels commis par les forçats.

Les séances ^{ont} lieu à l'intérieur des Camps où cette Commission se réunit mensuellement. ^{à l'heure} ^{de la} ^{soirée} ~~Cette~~ ^{est} ^{une} ^{durée} ^{d'environ} ^{deux} ^{heures}.

On s'en voudrait de rire de certains "libellés de punition" dont la facture est cependant hilarante, rappelant les "motifs" péniblement élaborés par ~~des~~ ^{des} ~~especeux~~ ^{de} d'escouade de jadis. En voici, de même venue que celui du "cavalier qui a frappé son cheval qui mangeait de l'avoine avec une fourche"...

Un jour j'entrai à son réfectoire de cette Commission et j'ai vu l'acte de punition...

Le Président de la Commission, qui est le Commandant du Penitencier, en donne lecture au condamné ~~d'un~~ ^{de} ~~ce~~ ^{ce} ~~libellé~~ ^{libellé} :
 --- "A dissimulé dans son paquetage, une gamelle avec des souliers dedans qui ne lui appartenaient pas". Qu'avez-vous à dire, ~~demande-t-il au forçat qui~~ ^{demande-t-il au forçat qui} ?

---- Pardon, Monsieur le Président, ... le motif est inexact. Je n'ai jamais dissimulé mes souliers dans ma gamelle... ~~Je réclame un complément de renseignements...~~ ^{Il y a certainement erreur...}
 C'est, maintenant, ^{au} ^{tour} ^{d'un} ^{autre} ^à ^{propos} ^{de} ^{ce} ^{qui} :
 --- "S'est esquivé de la corvée, prétextant avoir été aux cabinets d'aisance, ~~rentrant~~ ^{rentrant} au Camp". Qu'avez-vous à dire ?

--- Monsieur le Président... je ne me suis pas esquivé de la corvée. D'ailleurs, je demande que les cabinets d'aisance soient entendus, puisque, ce jour-là, par extraordinaire, ils rentreraient au Camp avec la corvée, comme le reconnaît le Surveillant ~~au~~ ^{au} ~~tour~~ ^{tour} ~~du~~ ^{du} ~~libellé...~~ ^{libellé...} ~~Et l'on se tord le cou.~~

La Commission ne prononce que des punitions de cellule, avec maximum de trente jours, et de prison de nuit. Mais la punition de cellule s'aggrave de la mise au pain sec et à l'eau par périodes alternant avec le régime alimentaire normal. Il en résulte que le forçat, déjà débilité par le climat et l'insuffisance de nourriture, est littéralement incapable, sortant

de cellule, de fournir une ~~force~~^{travail} de force quelconque, même avec la meilleure volonté.

Les séances de la Commission disciplinaire, s'émaillent parfois d'incidents ou d'épisodes amusants. C'est ainsi qu'un jour le ~~Président~~^{Président de la Commission} demanda à un forçat, malin ~~celui-là~~^{autre}, qui venait d'exposer ses moyens de défense, s'il avait quelque chose à ajouter. ~~Il demanda de point~~^{dire}.

---Nous vous écoutons, très attentivement... Parlez sans crainte, lui dit-il.

---Puisque vous m'écoutez attentivement... Je dirai que je ne devrais pas être puni par des condamnés de droit commun, comme vous et le fonctionnaire qui est à votre droite, ~~le~~... C'est tout."

Et c'était vrai. ~~Le fait était exact,~~^{le fait était exact,}

Le forçat savait ~~qu'il avait été~~^{qu'il avait été} condamné, avec d'autres fonctionnaires, par le Tribunal Correctionnel de Saint Laurent du Maroni, quelque temps auparavant, comme épilogue à un soir de festin à "L'ECU D'ARGENT". ~~Il y avait eu~~^{il y avait eu} ~~une fête~~^{une fête} ~~avec~~^{avec} ~~des~~^{des} ~~forçats~~^{forçats} ~~et~~^{et} ~~des~~^{des} ~~fonctionnaires~~^{fonctionnaires} ~~et~~^{et} ~~des~~^{des} ~~officiers~~^{officiers}.

(1) BARBE (Spalloni) vac. par Kery...
+
quelques
sans danger

Les torts, dans ces cas d'indiscipline relevés à la charge des forçats, ne leur sont pas toujours exclusivement imputables. En effet, certains ~~Surveillants~~^{agents} manquent totalement de doigté ou témoignent d'un caractère vindicatif.

A cet égard, voici un exemple typique.

Aux Iles du Salut, à ROYALE, le forçat LESCOURE, aujourd'hui réclusionnaire, avait signalé au Chef de l'Etablissement qu'un ~~Surveillant~~^{agent} s'approvisionnait en haricots verts dans le jardin réservé aux condamnés. Et, loyalement, il avait signé sa lettre de dénonciation.

(le surveillant
Cyrus)

Le ~~Surveillant~~^{agent} fautif ne pardonna jamais au forçat. Il le guettait ou le faisait espionner et chaque fois

DANIEL

LESCOURE

~~le~~ qu'il ~~pouvait~~, ~~allant~~ ~~même~~ ~~jusqu'à~~ ~~la~~ ~~provocation~~, ~~le~~ ~~motif~~ ~~de~~ ~~la~~ ~~provocation~~ ~~et~~ ~~le~~ ~~déferait~~ ~~à~~ ~~la~~ ~~Commission~~ ~~disciplinaire~~, ~~lui~~ ~~disant~~, ~~ironi-~~ ~~quement~~: "Ça...c'est pour les haricots verts..!"

Le forçat, qui ~~me~~ ~~racontait~~ ~~ses~~ "affaires" ~~me~~ ~~disait~~:
 ---Vous comprenez bien, Monsieur, ...que j'ai fini par en avoir une indigestion de ces haricots verts..! Et alors, me voici, maintenant, avec dix ans de réclusion cellulaire sur le dos ... Je dois cela, par enchaînement, aux haricots verts
 le dossier des haricots verts, la condamnation, en fait j'ai eu de la chance et un peu j'ai réussi à travailler mes terres au houlant en gestion... Doni T. de J. et maintenant ...

V I I

CHARVEIN
LE CAMP DES "INCORRIGIBLES"

C'était au Camp de CHARVEIN que les forçats "classés" incorrigibles" étaient envoyés pour un séjour indéterminé.

Dans ce Camp, assez éloigné de la Portion Centrale, d'administration, les forçats étaient employés en forêt, à l'abattage des bois et à des travaux de route et de terrassement. Le travail y était pénible, la discipline sévère, et la mortalité élevée...

Par mesure de sûreté et pour empêcher les évasions, les condamnés allaient nus aux chantiers. C'est complètement nus, aussi, qu'ils se mettaient à la "bricole" pour hâler les énormes troncs d'arbre, d'un poids de plusieurs tonnes, abattus à des kilomètres de la route, afin de les acheminer jusqu'à une voie ferrée où ils les chargeaient sur des lorrys, à destination de Saint Laurent du Maroni.

Au Camp, les "incorrigibles" faisaient la promenade quotidienne, tournant en cercle, nus toujours, les mains derrière le dos, en silence, sous la garde de surveillants armés de fusils chargés.

Après cette détente, ils étaient enfermés dans leurs cases au toit de chaume. Les ordres étaient formels: toute

*Neuf Cyrus
Braggi sur route
trouvé Gabriel au 1.11.5*

*à Charvein
St-Clément Goguet
Boulaya
Moumou
Arb. au 1.11.5
La barbe
Halley de la
C-0-0-2
L'arbre
L'arbre
L'arbre*

Illettré, à son arrivée au Bagne, mais intelligent, il se forma lui-même, dans la solitude et le recueillement auquel dispose, parfois, les murs d'une ~~cellule~~ ^{cachot}. Il dévorait toutes sortes de ~~livres~~ ^{livres; II}, écrivait aussi, soit pour lui, soit à n'importe quelle autorité pénitentiaire, judiciaire, locale, ministérielle. Son dossier pénal est énorme de correspondances ~~les plus diverses~~ ^{aux contacts} ~~de tous genres~~ ^{de tous genres}, ~~de tous genres~~ ^{de tous genres}.

Cerveau constamment en ébullition, il représentait "l'Opposition" aux yeux de ses co-détenus, qu'il poussait à l'indiscipline ^{et à la révolte} par l'exemple. La culture qu'il s'était acquise en faisait une espèce "d'intellectuel" dans le milieu pénal. C'était donc un élément éminemment dangereux, à l'estime de l'Administration.

Un jour, mécontent de l'attitude d'un Surveillant chargé de la visite des cachots, il lui lança sa tinette, bien garnie, entre les jambes... Près de finir sa punition, il lançerait sa couverture ou ses vêtements ou bien rédigeait une réclamation, avec son talent coutumier, dans le but d'être maintenu au cachot.

J'ai donc retrouvé ROUSSENG ^{après sa libération du bagne, à l'étranger} à Saint-Laurent du Maroni, après sa libération. Il était toujours dans les livres et vivotait en louant des bouquins au Personnel de l'Administration et aux gens du Village. Il se livrait également à la chasse aux papillons.

On eût dit ~~qu'il était~~ ^{et autre} que ses innombrables lectures l'avaient assagi, ~~transformé~~ ^{transformé}, rendu meilleur. Il était devenu poli, discret, s'excusant de son attitude de jadis envers les autorités... La liberté qu'autrefois il avait eue en aversion parce que offerte par ~~la Loi~~ ^{des Règlements} la Loi qu'il abhorrait, l'avait transformé. dès qu'il ~~en eût joui~~ ^{en eût joui}.

ROUSSENG fit aussi figure de poète (quelque peu). Il a écrit notamment un Recueil de vers intitulé "L'ENFER DU

+ les registres communs sur les galiers.

l'opé

On m'a affirmé que
~~Le~~ ~~avait~~
 On dit même qu'il aurait envoyé l'une de ses victimes, un forçat rouspéteur, couper des gaulettes dans la forêt, et que, *de plus*
 lorsque l'homme fut à quelques pas, *il agrippa exultant le* il lui aurait logé froidement une balle dans la nuque... ~~On ajoute que~~ *est aussi* la veille, le forçat ~~avait~~ *avait* été "joué" aux cartes.

Mais, je le marque intentionnellement, ce ne sont que des rumeurs...

~~Voici~~ ~~qui serait plus consistant.~~

A Montjoly, près de Cayenne, un forçat en cours de peine fut assommé, à coups de gourdin, par deux Surveillants. ⁽¹⁾ Quelques jours plus tard, ~~le forçat~~ *il* décédait des suites du "tétanos".

Déférés au Tribunal de Guerre de la Martinique, ces Surveillants furent condamnés à six mois de prison, sans préjudice des suites administratives. Ce cas est donc bien net, ~~dit-on~~

Un autre Surveillant ⁽¹⁾ aurait eu, ~~lui,~~ *deux* "exécution" à son actif, dans des conditions *dit-on* assez troubles, dit-on. Mais il fut acquitté. ⁽¹⁾

A Saint Laurent du Maroni, devant l'Annexe aux Vivres, un Surveillant ^(B), après avoir vainement ordonné de se lever à un forçat ~~ivre~~ *qui* s'était couché sur le sol, *(il prescrivit que le forçat était éveillé)* le frappa à coups de pied; *Soudain* Puis, soudain, dégainant son revolver, il tira à bout portant, tuant l'homme...

----Vous devriez avoir honte... Monsieur! ne put s'empêcher de s'écrier, dans son indignation, un témoin *de la même habitation* qui avait assisté à cette ~~tragique~~ *scène tragique.* ⁽¹⁾

Mais, le Surveillant fut acquitté. Ainsi... ⁽¹⁾

IX

BRUTALITES ET SERVICES

Le maître
 Sur ce point on est plus affirmatif.

... C'est ainsi qu'un matin, *à l'aurore du mardi* au Quartier de l'Emprisonné *du carré de la Marjoly* de Detention *meurt*

(1) Les Surveillants Dessant et Desert

(1) Le St. Musé
 (Celles qui avait subi de l'insulte le soir (par deux forçats qui étaient ivres)

(2) Le Pagny

(1) M. Maza
 après complète de l'ouvrage.

Je ne

*excellent les fruits
ou d'autre viscosité*

des libérés, à l'intérieur de la "Maison de Détention", on put voir le Surveillant **GODRON** et un porte-clés européen frapper un individu, ~~parce qu'il demandait à boire~~, *parce qu'il demandait à boire*, ~~nia-~~ *nia-* ~~vant pas eu soif pendant le temps consacré à la promenade.~~

Comment se débarrasser de la soif?

Le forçat, roué de coups de poing et de pied, fut laissé sur le carreau de sa cellule, inerte et geignant.

tape

On put voir ~~aussi~~ *aussi* le même porte-clés frapper à coups de pied dans le ventre un arabe relégué collectif, qui était en cellule dans le bâtiment réservé aux récidivistes. Le porte-clés prétendit que le détenu avait tenté de voler une ration de pain dans une cellule voisine. Or, cela était faux. Il s'agissait, vraisemblablement, d'une représaille dont les causes étaient obscures et lointaines.

En 1942, le vison... + une forêt... +

On put voir ~~le forçat~~ *le forçat* **GABAÏ**... Achour, une espèce de Maltais, condamné à mort, le visage tuméfié et en sang, ~~ses~~

~~ses~~ vêtements, portant des traces très nettes de semelle.

Les faits ~~venaient de se passer~~ *venaient de se passer* dans la Cour du Quartier

de l'Emprisonnement des condamnés, quelques instants avant ~~qu'il~~ fut convoqué pour signer un document judiciaire relatif, précisément, à sa condamnation à mort.

Au moment de signer, **GABAÏ**.. s'effondra de douleur.

Lorsqu'il fut remis debout, aidé ~~par~~ *par* le Surveillant **BIAGGI** qui l'accompagnait, on lui demanda ce qu'il lui était advenu.

---- Rien, je suis tombé... dit-il.

~~Mais il ne put contenir davantage des râles de douleur.~~

Cyprus Or, la veille, **GABAÏ** avait demandé au Surveillant-Chef chargé des Prisons, une aiguille, pour le raccommodage de ses effets en toile de sac à farine. Le Surveillant avait promis de lui en prêter une. Mais, le lendemain, il la lui refusa. D'où ~~discussions~~ *discussions* Frappé avec brutalité, le forçat

Surveillant de voisin et deux porte-clés

que le malheureux ne

Or il venait d'être condamné à mort

Le Surveillant de voisin

Cyprus

discussions

avait riposté sévèrement.

Le Surveillant ~~B. A. G. I.~~ de service aux Prisons, et deux porte-clés arabes appelés à l'aide, intervinrent alors avec la dernière violence pour séparer le Surveillant Chef et le forcat qui étaient aux prises, ~~mettant Gelbra~~ dans l'état où s'était présenté au Greffe du Tribunal Maritime Spécial.

Traduit devant la Juridiction Maritime pour "voies de fait" et accusé, aussi, d'avoir tenté de désarmer le Surveillant ~~B. A. G. I.~~ au cours de la bagarre, ~~G. A. D. A. I.~~ fut condamné A MORT. ~~C'était son deuxième verdict de peine capitale.~~

Le Commissaire du Gouvernement, très exactement informé, ~~essaya~~ vainement ~~de sauver~~, cette fois, la tête de l'inculpé. Le défenseur du forcat ~~mis~~ en relief, non sans talent ~~malgré~~, que le nom du Surveillant-Chief avait été, au cours des ~~services~~ précédentes, maintes fois prononcé et ~~mêlé~~ d'autres affaires d'outrage et de refus de travail. Il en tirait, lui, du moins, la conclusion qui s'imposait.

Mais le Tribunal, passant outre, émit un verdict de peine capitale.

CHASSE A L' HOMME

...Un soir de Mai 1941, à la brune, un crépitement sec troublait le calme du Quartier Officiel. On tirait au pistolet automatique dans une clairière, à proximité de l'abattoir communal. Puis, ce furent des coups de carabine. Les balles sifflèrent aux oreilles des promeneurs.

C'était le Surveillant L. E. F. B. V. R. E. qui venait de tirer sur un forcat réclusionnaire, du nom de BOBOWIETZ 52427., lequel, profitant du jour déclinant, tentait de

l'ape

Interdiction de venir près de la cellule n° 1. P. C.

l'endroit que j'étais au promeneur à proximité de l'abattoir communal

(Il) qui était quelque peu dragueur

applique la loi, sans hésiter un verdict de peine capitale.

~~C'est le public qui a fait~~

à la brune (le 19 mai si ma mémoire est fidèle)

de l'usage de

LEFÈVRE U1

BOBOWIETZ

s'évader. Des porte-clés arabes, armés de matraques, poursuivaient aussi le fugitif dans les taillis bordant une crique. *le canal de ce lieu habituel.*

^{BOBOWIETZ} faisait partie d'une corvée de ces réclusionnaires, la plupart récidivistes de l'évasion, que l'Administration ^{employait} emploie à l'extérieur, malgré les instructions contraires et impératives du Département des Colonies.

l'offi
Quelques instants plus tard, on pouvait voir quatre porte-clés transportant le forçat par les bras et les jambes. ^{Bob} L'homme était blessé. Il avait un poignet ensanglanté et du sang dégouttait de son pantalon.

^{BOBOWIETZ} avait reçu deux balles dans le corps.

Avec la dernière brutalité, on tenta de le remettre sur ses jambes, sans y parvenir, un projectile ayant traversé la cuisse et le bassin... Alors, un porte-clé le frappa d'un coup de poing au visage.

C'était, tout simplement, écoeurant...

Puis, on emmena le condamné ~~à l'hôpital~~, non pas à l'Hôpital, mais au Camp, où il fut mis en cellule et ~~abandonné~~ ^{et laissé} abandonné à son sort. Il en sortit, trois jours après... MORT.

ACTES DE REBELLION

On trouve à l'origine de la généralité des ~~ces~~ ^{de ces} actes de rébellion, l'attitude intraitable ^{de} de certains surveillants, auxquels échappe tout à fait l'esprit des règlements et, a fortiori, la psychologie du bagnard...

Il est non moins évident que la vérité sur les faits de cette nature ^{est} est dans la plupart des cas, anéantie par des dépositions contradictoires, intéressées, ^{et} et souvent ^{fausses} fausses.

~~séans ou négatives.~~ ^{avait} On a l'impression ^{l'un peut} ~~que les~~ ^{l'agent verbalisateur} ~~témoins~~ ^{l'agent verbalisateur} ~~subissent~~ ^{comme} ~~une~~ ^{espèce} ~~d'ascendant,~~ ^{de} ~~contrainte~~ ^{morale.}

~~Même~~ ^{le} ~~Surveillant~~ ^{auquel} ~~est~~ ^{confié} ~~le~~ ^{soin} ~~d'enquêter~~ ^{par}

~~rait~~ ^{également} ~~hésitant~~ ^{et} ~~son~~ ^{inquiétude} ~~n'est~~ ^{pas} ~~moins~~ ^{évi-}

~~dente,~~ ^{dans} ~~son~~ ^{Rapport,} ~~que~~ ^{la} ~~contrainte~~ ^{des forçats} ~~est~~ ^{présentée} ~~dans~~ ^{leurs} ~~leurs~~

~~dépositions~~ ~~xxxxxxx~~ ^{lorsque les faits et sont de nature à entraîner}

~~C'est~~ ^{que}, ~~d'une~~ ^{part,} ~~l'Agent~~ ^{verbalisateur} ~~est~~ ^{appelé} ~~à~~ ^{se} ~~trouver,~~ ^{tôt} ~~ou~~ ^{tard,}

~~si~~ ^{il} ~~ne~~ ^{l'est} ~~déjà,~~ ^{en} ~~contact~~ ^{avec} ~~les~~ ^{forçats} ~~à~~ ^{té-}

~~moigner~~ ^{et} ~~qui~~ ^{sont} ~~ainsi~~ ^{tenus,} ~~malgré~~ ^{eux,} ~~à~~ ^{une} ~~certaine~~

~~réserve,~~ ^{au} ~~silence~~ ^{ou} ~~au~~ ^{mensonge,} ~~afin~~ ^{d'épargner} ~~l'autorité~~

~~---fautive~~ ^{quelquefois} ~~---par~~ ^{crainte} ~~de~~ ^{représailles.} ~~D'autre~~

~~part,~~ ^{le} ~~Surveillant~~ ^{menant} ~~l'enquête~~ ^{est} ~~appelé~~ ^{également,} ~~à~~

~~se~~ ^{trouver} ~~sous~~ ^{les} ~~ordres~~ ^{de} ~~l'Agent~~ ^{moralement} ~~incriminé,~~ ^{ou}

~~plaignant~~ ^{ou} ~~même~~ ^{coupable,} ~~et~~ ^{si} ~~il~~ ^{est} ~~aujourd'hui~~ ^{son} ~~in-~~

~~férieur,~~ ^{peut} ~~être,~~ ^{demain,} ~~son~~ ^{supérieur.}

On infère donc des faits que le Surveillant exerce, éventuellement, des fonctions absolument incompatibles avec l'emploi auquel le destine normalement sa qualité.

En tout état de cause, le danger est réel pour le forçat, d'une enquête préliminaire faussée qui peut, par voie de conséquence, le mener à l'échafaud... Le cas GABRIEL est typique à cet égard.

Si le danger est comparativement moindre pour le Surveillant, il n'est pas moins évident que sa carrière peut être compromise s'il demeure insensible aux sollicitations de l'amitié, de la reconnaissance, parfois, ou de la hiérarchie, le plus souvent... Il en est ainsi dans tous les cas où l'Agent a mission de rassembler les éléments d'enquête et de fournir un Rapport, aux fins de sanctions administratives ou judiciaires.

~~xxxxxxx~~

PRISONNIERS ET RECLUSIONNAIRES

Après avoir franchi le passage ^{le mur} au-dessus des Bureaux du Greffe du Tribunal Maritime Spécial, ~~on se trouve~~ ^{si} dans le ~~Quartier de l'Emprisonnement des Condamnés~~ ^{ou les cellules avec T.P. relevant des lieux} ~~des Condamnés~~ ^{par le 2. de J.}

C'est ^{là} ~~là~~ que les forçats subissent ~~leurs~~ ^{les} peines d'emprisonnement prononcées par la Jurisdiction Maritime Spéciale.

Quant ^{avant} aux individus libérés des travaux forcés et qui ^{avant} ont été frappés de peines d'emprisonnement ~~à leur~~ ^{libérés} condamnation au Bagne, ils les accomplissent ^{à la} dans un Quartier spécial ^{de libérés} ^{haute} ^{separé les autres de l'Empire de celui}

Une grille franchie, on ~~se trouve~~ ^{penètre} dans le Quartier de la "Réclusion cellulaire". ^{separé} ^{de la cour de ce quartier} ^{et voit de près et tout à fait sont utiles et indispensables}

Les cellules ^{et sont} sont propres, blanchies au lait de chaux mais, comme celles des libérés emprisonnés, infectées par les émanations des tinettes individuelles que comporte ^{il} l'aménagement, d'ailleurs plus que sommaire, avec un lit de camp à charnières ^{se dressent} se dressent contre le mur, une couverture de laine et une moustiquaire.

Les cellules, de dimensions ^{exiguës} exigües, ^{reçoivent} reçoivent l'air et la lumière par une petite ouverture carrée et grillée pratiquée au-dessus de ^{deux} portes qui ^{très} sont en bois massif ^{et qui sont} et dur, et percées d'un ^{trou} trou à volet extérieur permettant de surveiller ^{les} détenus. Un fort verrou et une serrure ^{constitue} le dispositif de fermeture et de sûreté.

Devant l'entrée des cellules, les réclusionnaires se présentent les cheveux ras, nu-pieds. Les uns ^{sont} sont habillés avec des effets en toile de sac à farine où ^{parait} paraît encore le nom de la firme ^{imprimée} imprimée en lettres rouges et vertes ^{et} et au dessus duquel ^{ironie} -- ironie ! -- une colombe ^{portait} dans son bec un rameau d'olivier. Cette ^{réminiscence} réminiscence biblique sur le ^{vêtement} vêtement d'un bagnard a quelque chose de piquant.

l'opé
fabrique

(A) la ligne 66 au bas

D'autres réclusionnaires ~~sont~~ ^{étaient} vêtus ~~de~~ ^{avec} effets confec-
tionnés ~~avec~~ de la toile de jute provenant de sacs inutili-sés

Tous se plaignent ^{aient} de la faim.

Au passage, je remarque un condamné qui sourit malicieu-
sément. C'est X..... dont la réputation de réclamateur a franchi
les limites du Territoire pénitentiaire. Lorsqu'il écrit, sous
l'influence du "bourdon", X.... atteint à l'insulte.

Voici un échantillon de sa prose, censurée, par respect pour
le lecteur:

Dans ma cellule, le 5.....193.

Monsieur le Directeur,

Dans cette Administration d'imbéciles, d'ivrognes et de
cocus, qui sont sous vos ordres.....

.....;.....
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes assu-
rances de ma considération la plus distinguée.

X.....

Réclusionnaire

(le fait aux laïcs vus)
+ de qui
+ d'au ai les parle. R. L. L. L.
de retour
Un autre, L'Escure, appartient à cette classe d'individus

qui ^{ayant pris} ~~prenant~~ en grippe l'humanité tout entière, n'attendent que ~~l'occa-~~
^{pour le pouvoir} sion de manifester leur sentiment de façon objective.

C'est ainsi qu'à une audience du Tribunal Maritime ^{deux} où il com-
^{un agent de la police} paraissait pour outrage, le Président, Officier de la Marine ^{un lieutenant de vaisseau, ancien dirige}

^{M. Hermann} de Guerre, natif de l'Est, lui ayant demandé, pour le repê-
^{recher} cher si possible, s'il était ignorant des conséquences de son
acte, L'Escure lui fit cette réponse peu propre à ^{inclure} bien disposer le

Tribunal: ^{à l'indulgence} ~~à l'indulgence~~
----Non... Je savais....Et puis, je me fous pas mal de ce que
vous pouvez me faire....espèce de ~~sale b....~~ ^{à la...}

Le Surveillant chargé de l'escorter lui fit rentrer le reste
dans la gorge.

..... le forcat aux "haricots verts" dont j'ai parlé,

à la
W. F. L.

l'api

L'Escure
HERMANN

~~Le condamné~~ ^{Lucas fut condamné sur l'écrou de Casanovi}
 fut condamné sur le champ ^à une peine de réclusion pour outrages à Magistrat. Quelques instants plus tard, ^{il sortait de la prison} son précédent délit ayant été jugé, ^{il sortait de} il sortait du Prétoire avec dix ans de réclusion cellulaire.

----Qu'est-ce que ça me fait...! ..Je suis tuberculeux... Je m'en fous!... dans deux ans, je serai crevé... dit-il à son défenseur.

J'ai déjà dit qu'il est interdit d'employer les "réclusionnaires" sur les chantiers ou de les constituer en corvées extérieures, la plupart d'entre eux étant des récidivistes de l'évasion ou des individus réputés dangereux.

En effet, les plus hardis ou les plus désespérés mettent à profit cette espèce d'aubaine pour fausser compagnie à leurs gardiens. Alors l'Administration, seule responsable en l'occurrence, se retourne, néanmoins, contre les Surveillants qu'elle punit de suspension de solde et parfois plus durement encore.

^{Le quartier de la réclusion cellulaire est}
 Les cellules sont actuellement au plein, et l'autorité se demande où ^{ils pourront} ~~elles~~ pourront ~~elles~~ subir leur peine ^{Les} réclusionnaires que ~~lui~~ fourniront les prochaines sessions du Tribunal Maritime Spécial... Ainsi ^{il} apparaît, à l'usage, que la suppression de la "Réclusion" à l' Ile Saint-Joseph, où la place ne manquait pas, constitue une erreur de plus à l'actif de l'imprévoyante Administration Centrale, ^{non seulement au point de vue pénitentiaire, mais aussi de celui des habitants de Saint-Joseph de l'île de la Réunion.}

Je note ^{deux forçats} que deux forçats ^{sont} sont frappés de dix ans de réclusion cellulaire par application de l'article 57 du Code Pénal visant la récidive légale. L'un est âgé de trente ans, à peine. Comme son co-détenu, il ne savait pas ce qui ^{constituait} constituait la récidive légale...

^{Tous ces forçats}
 Les réclusionnaires subissent, à la longue, les effets de la clausturation conjuguée avec l'insuffisance de ^{la} nourriture. Ils sont exsangues et donnent l'impression de mourir len-

tement.

En traversant la cour, je croise le forçat ~~DAVID~~ ^{un forçat comme de} ~~qui~~ ^{DAVID} ~~vient d'être condamné à une peine d'emprisonnement pour "détournement".~~ ^{Il s'agit du forçat} ~~DAVID~~ ^{qui} profite de ce qu'il y a ^{visite} ~~une visite~~ des Prisons par la Commission Spéciale ^{pour} ~~pour~~ interviewer le Président sur sa condamnation.

Etant blanchisseur à l'Île Royale, il "économisait" le savon de l'Administration, mais c'était pour le vendre.

Lorsque le Président du Tribunal Maritime lui demanda quels étaient ses nom, ~~son~~ ^{son} prénom, etc...

---On m'appelle ~~DAVID~~ ^{DAVID}, mais mes nom et prénom, c'est ~~DAVID~~ ^{DAVID}. Dante. Ma profession...? Je suis cimentier-psychologue...

Au cours des débats, il eut une défense personnelle ^{croit} qu'il ~~eximait~~ ^{eximait} sans réplique.

---Qu'est-ce que ça faisait que je garderai le savon "économisé" ^{puisque} le linge il était propre.... Je ne comprends pas, voyons.. Ce n'était pas moi qui calculais ce qu'il fallait comme savon: c'était l'Administration. Pourquoi qu'elle en donnait de trop alors? Moi, j'économisais, et le linge il était propre... J'estime n'avoir rien détourné."

Mon attention est attirée sur un forçat qui s'aide de béquilles pour marcher. ~~Il a~~ ^{est} la jambe gauche amputée à la naissance du fémur.

^{au monde de la prison} ~~C'est~~ ^{le} ~~le~~ ^{le} réclusionnaire ~~JAMOT~~ ^{JAMOT}, dont le nom ~~est~~ ^{est} honni au Bagne. ~~C'est~~ ^{est} lui qui, l'année dernière, au Nouveau-Camp de la Transportation, ~~avait~~ ^{transformé en} ~~avait~~ ^{pour} asilé ~~les~~ ^{les} vieillards et les impotents, ^{égorgé} ~~égorgé~~ le "père L....", de complicité avec son ~~co-détenu~~ ^{un autre forçat} ~~O.....~~ ^{O.....}, pour lui voler ~~quelques~~ ^{quelques} centaines de francs.

Mais, ~~JAMOT~~ ^{JAMOT} s'est déjà autrement illustré au Bagne par de mensongères et retentissantes délations qui eurent com-

me conséquence l'incarcération de nombreux condamnés.

A ^{une} certaine époque, ~~du~~ comme "indicateur", il eut l'oreille de l'Administration, faisant, à cet égard, le pendant d'un autre indicateur non moins célèbre ^{un article fait} et abject, l'arabe ^{nommé}

KE.LIF! ^{Celui-ci} ~~un~~ espionnait aussi le personnel pour le compte de certain ~~haut~~ ^{chef d'Administration} fonctionnaire et se livrait à un chantage éhonté ~~envers des formes~~ ^{certains personnes - certaines de personnes - avec eux} qui eurent recours à ses offices, en raison du crédit évident, dont il jouissait. ^{après se certain d'autres cartes} Mais le destin ^{était écrit.} réservé ^{Iulien} avait été ~~réser-~~ ^{supprimé}

~~vé~~ aux délateurs l'attendait. Aux Iles du Salut, où il ~~xxxxxx~~ ^{curiosité de la nuit de assassinat} interné, **KE.LIF!** fut mystérieusement ^{du voyage} assassiné par un forçat ^{trouvé}

^{l'ingénieur} qui disparut ^{noyauté intellectuel} sans laisser de traces... ^{de partant quel était}

JAM! ^{ce était une + + l'écrit} espèce de Vidocq, ^{au bureau de} venait fréquemment à la "Direction" pour y ^{dénoncer} ~~visiter~~ ses co-détenus. C'est là, qu'il recevait le salaire de ses ^{vilemies} ~~travaux~~: quelques paquets de tabac, qu'on poussait vers lui, avec une règle...

Expert en maquillages, il avait aussi pratiqué la paralysie artificielle, ~~par un moyen~~ ^{meu} peut être en ~~était-il l'inventeur~~ ^{était aux Iles du Salut} où il purgeait une peine de réclusion cellulaire pour évasion, ^{Il veut aussi à ce que la France} ayant réussi à regagner la France. Spécialiste des réceptions clandestines, ^{il fut} ~~un jour~~ une fois

^{trouvé en possession} d'un paroissien romain qui lui avait été envoyé de France par un Prêtre ^{lecteur de} dans la couverture ^{réglait} ~~de~~ plusieurs milliers de francs, en billets de Banque.

Le meurtrier du "père L. ^{ACROIX}..." a perdu sa jambe, des suites d'un mauvais maquillage qu'il s'est fait lui même, étant en prévention d'assassinat. C'était pour entrer à l'Hôpital, d'où il espérait bien s'évader, après guérison, en franchissant le mur d'enceinte, puis le Maroni qui coule au-dessous du chemin de ronde extérieur, à quelques mètres...

Mais la gangrène ^{avait} ~~contrecarré~~ ses projets de fuite, ^{il perdait} ~~il perdait~~ ^{de chaque côté de la patte...}

Les deux complices, reconnus coupables d'assassinat avec préméditation, à l'unanimité, sauvèrent néanmoins leur tête, ayant bénéficié de "circonstances atténuantes" découvertes sans doute pendant la délibération du Tribunal, ni l'accusation, ni la défense n'y ^{avaient} fait allusion au cours des débats...!

A l'arrivée au Camp, JAMOT fut hué par ses co-détenus. Et c'est aussi sous leurs imprécations et leurs insultes qu'il fut mis immédiatement en cellule, pour sa sécurité personnelle.

~~Il n'est pas possible de savoir si...~~
~~Il n'est pas possible de savoir si...~~
~~Il n'est pas possible de savoir si...~~
 --- Les certains, me disait un de ses co-détenus surpris, aussi, du verdict, que, traduit devant ses pairs au lieu de l'être devant le Tribunal, JAMOT eût subi, sur le champ, les effets d'un jugement expéditif au lieu de sauver sa tête.

X
 CONDAMNES A MORT

Dans le Quartier de l'Emprisonnement des forçats se trouve un bâtiment cellulaire où sont enfermés les condamnés ^{mort} à qui n'en sortent que pour être conduits à la guillotine.

Actuellement, ils sont CINQ...

Trois d'entre eux, les nommés KOSTILET et KALACHNIKOF, de nationalité russe et CARLET, de nationalité française, ont été, en Juin 1941, condamnés à la peine de mort par le Tribunal Maritime Spécial, pour tentative d'enrôlement dans une armée étrangère. Un autre forçat libéré, KOVALENKO, de nationalité russe, également, a été condamné en Juillet 1941, à la peine de mort, par contumace, par la Cour Martiale, ^{siégeant} à Saint-Laurent-du-Maroni, pour complicité d'enrôlement dans une armée étrangère. Cette Cour ~~heutale~~ ^{heutale} était présidée par le Lieutenant Colonel Caenn, ^{qui fut} Directeur de S. N. Colman.

Or, au moment des faits, la Loi de 1940.. visant ^{ces cas} ~~ces cas~~ ^{ne} ~~aurait pas été~~ ^{promulguée, dit-on,} dans la Colonie.

~~Et~~ je me suis laissé dire aussi qu'il serait intéressant de savoir en vertu de quels articles du Code Pénal certains individus de catégorie pénale furent également condamnés par cette Cour Martiale...

Le cas ^{de} ~~de~~ ^{KIVALENKO} ~~de~~ Boris ^{présentait} d'ailleurs une particularité ~~qui~~ ^{qui} a semblé ignorer le Tribunal, cet étranger étant déjà frappé d'expulsion, comme conséquence de sa condamnation aux travaux forcés ~~il~~ ^{il} eût dû être refoulé à l'expiration de sa peine, ainsi que tous les forçats d'origine étrangère qui se trouvent encore en Territoire administratif. Or, les Arrêtés d'expulsion pris contre eux par le Ministère de l'Intérieur ~~sont~~ ^{étaient} demeurés lettre morte, ~~mais~~

Je ~~n'ai~~ ^{assistais} pas ~~aux~~ ^{aux} débats, mais la défense avait la partie belle....

Deux autres forçats attendent aussi, la Mort...

Ce sont G. ABAÏ, Achour ^{de qui j'ai parlé} et SCHELLER.

G. ABAÏ est ce forçat, deux fois condamné à sa peine capitale, dont j'ai déjà parlé. Quant à SCHELLER, qui était cuisinier à l'Hôpital de ^{à l'OS du Subur} ~~l'Île Royale~~, éventa un co-détenu avec un couteau à découper la viande: épilogue d'une de ces affaires passionnelles ^{d'un} caractère spécial...

Ils ~~sont~~ ^{étaient} donc là CINQ qui attendent chaque jour, depuis des mois ^{et depuis} ~~même~~ des années, comme G. ABAÏ et SCHELLER, l'exécution de leur Jugement. On ~~peut~~ ^{peut} être sévère, même impitoyable en Justice, mais je doute que les Juges de ces hommes ^{aient} ~~pu~~ jamais voulu ~~ajouter~~ ^{ajouter} la barbarie à leur verdict...

Cette
 Au milieu de la cour du Quartier de la Réclusion cellulaire, on voit, à fleur de sol, et encadrée par de hauts arbres à pain, une dalle en ciment lissé, figurant assez bien une pierre tombale. C'est l'emplacement où se dresse l'échafaud, ~~des forçats en cours de peine.~~ *voir les notes de notes en cours de peine.*

+
+ +

A l'extérieur du Camp, entre la Boulangerie administrative et la porte donnant accès dans la Salle de réunion de la Commission disciplinaire, on remarque, émergeant de hautes herbes, cinq blocs de ciment. C'est sur ces blocs, ~~servent de~~ *de* ~~elles,~~ qu'est dressée la guillotine pour l'exécution des individus ~~condamnés par la Cour d'Assises de la Haute-Corse.~~ *de catégorie libes* ~~condamnés par la Cour d'Assises de la Haute-Corse.~~ *A chacun sa place...*

+ +

Le premier criminel ~~qui y~~ *qui y* exécuté sur ~~est~~ *ce* emplacement, le ~~8 Avril 1938,~~ *'était* un ex-forçat nommé FAROUX, condamné le 27 Mai 1937, pour assassinat d'une enfant de huit ans à laquelle il avait fracassé le crâne, à coups de planche, après l'avoir violée. *Il fut guillotiné le 8 avril 1938.*

FAROUX mourut courageusement.

Amené devant la guillotine, il leva la tête, regarda la machine... Puis, ayant jeté un coup d'oeil circulaire, il demanda à parler. Déjà, la Troupe présentait les armes.

Alors, FAROUX d'une voix forte et qui ne tremblait pas, s'écria:

----J'ai tué... Je paye...! C'est juste... Je demande pardon... Adieu.!

Puis, il pria le bourreau, un forçat du nom de ~~CARTNER~~ *qui s'appelait CARTNER*, de lui laisser ~~fumer~~ la cigarette, qu'on lui avait offerte.

Après que sa tête fut tombée, le bourreau la montra, disant: "Messieurs, justice est faite...!"

+ +

Dans le clair obscur matinal, on vit alors un point rouge....C'était la cigarette, entre les lèvres du supplicié.(I)

(I) Voir : "La confession du condamné à mort" p.

J

EXECUTEUR DES HAUTES OEUVRES

Les emplois d'Exécuteur des Hautes Oeuvres et d'aide bourreau sont exercés par des forçats volontaires. Les candidats sont rares... Il est vrai que le "bénéfice" est minime: cent francs par "tête", sur production d'un certificat "d'exécution capitale" ^{admis} établi par le Commissaire Rapporteur et remis à l'intéressé ; ~~contre récépissé~~, ^{au profit} avec, en plus, un poulet et un litre de vin, ~~délivrés~~ par les soins de l'Administration, le "service" fait.

- Haspel
 - de la chaux
 - La Nouvelle
 - CARTNER
 - Sommejay

+ +
 Le bourreau et son aide sont logés dans des "carbets", à l'extérieur du Camp de la Transportation, dans l'enceinte du Quartier Officiel, échappant ainsi à la vindicte, toujours possible, de leurs co-détenus.

+ +
 On conçoit la répugnance, ~~à la fois~~ instinctive et ~~per-
 nable~~, qu'inspire ^{accablent} aux condamnés un emploi de ce genre. Aussi pré-
 férent- ils être guillotins que guillotineurs...

Je remarque que l'Exécuteur des Hautes Oeuvres est nom-
 mé conformément à la Loi et qu'en cette qualité, il est appelé
 à exercer son ministère même envers les personnes de catégorie
 libre condamnées à mort.

^{du fait de son caractère, ce voit donc couvrir une partie de son salaire}
 Le Bourreau du Bagne est donc, légalement, "Monsieur"
^{du fait que lui-même sa qualité de forçat; et que le sieur CARTNER est lui-même}
 le sieur CARTNER
 est lui-même
 le sieur CARTNER

X I I

TRAVAUX FORCES ET FORCATS SALARIES

^{Tout} ~~Mais~~ forçats travaillant pour le compte de l'Administra-
 tion, touchent un salaire variant de quelques sous à ^{quelques} un peu plus
 d'un franc par journée de travail ~~effectif~~. Une part de ce sa-
 laire est tenue à sa disposition, en achats, s'il n'a pas été
 puni dans le mois; la part restante est "réservée" pour lui être
 remise à sa sortie du Bagne. ^{est} Tel le principe, ~~du fonctionnement~~
 du "Pécule" du condamné.

+ +
 On conçoit que ^{bien} des années s'écouleront avant que la part

VOLJULARCIMS

Il serait étonnant que des individus, privés même du nécessaire, négligeassent une occasion de s'approprier le bien d'autrui.

Voler est donc le premier commandement du Décalogue du condamné:

"Aux durs, lorsque tu y seras,
Tu voleras où tu pourras;
De jour, de nuit pareillement,
Dimanche et fête mêmeement....

Les forçats volent ~~partout~~ partout : dans les Cambuses, les Magasins d'approvisionnement, les Ateliers, cuisines, salles de chirurgie et d'Hôpital... Pharmacie... ^{la} ^{les} ^{les} ^{les bureaux...} Partout, enfin, où il leur est possible de voler, ils volent.

Ils volent, aussi, ^{chez} leurs employeurs...

A Saint-Laurent du Maroni, tel médecin, qui avait comme domestique, un forçat de confiance, se fait voler ~~des~~ 30.000 francs d'argent et d'or... Aux Iles du Salut, à Royale, tel autre médecin, qui avait comme domestique, un autre forçat de confiance, se fait détrousser de 14.000 francs. Un autre médecin encore, qui avait à son service un vieu(x) forçat, de confiance ~~un~~, se fait délester de 4.000 francs...etc..

Il est dangereux d'employer des forçats dans les Services.

A Saint-Laurent du Maroni, un matin, le Caissier de la Transportation, qui avait comme "écrivain" un forçat de confiance, constata que son Coffre-fort avait été soulagé de 2.000 francs, en moins de temps qu'il ne lui en avait fallu ^{sortir} pour de son bureau et y rentrer, presque aussitôt.

Le Caissier, comme le Singe de la Fable, n'avait oublié qu'un point: c'était de fermer, à clé, la porte du Coffre-fort.

Le forçat ne fit connaître où était caché l'argent que sous la menace d'un revolver.

(1) M. MARCANGELI + +
M. Marcangeli

(1) D^r Faquet

(2) D^r Mercier

(3) D^r Briemont

Un jour, un ancien Surveillant, ^{de prison, prison} ~~ancien~~ Commandant ^{ancien} de Pénitencier, ⁽¹⁾ dont on ne sut, en l'occurrence, si ^{de son} ~~si~~ on devait ^{le} ~~le~~ plus ^{de sa} ~~blâmer~~ la naïveté ou ^{de sa} ~~l'~~ imprudence, s'aperçut que le tiroir de son bureau avait été fracturé et qu'une certaine quantité d'or lui appartenant avait disparu. Le forcat voleur fut découvert. C'était le planton du Bureau. On retrouva l'or dans le Coffre-fort d'un ⁽²⁾ ~~Commerçant~~ de la Place..

N^o 2 Loger

(2) M^o Orsini
Commerçant

+ +

Les produits des vols sont immédiatement écoulés, non seulement dans le Village, où pullulent les recéleurs, mais aussi chez des particuliers, peu scrupuleux, voire jusque dans le Haut-Maroni.

C'est ainsi que le forcat GORGE, qui avait volé de grosses quantités de produits pharmaceutiques et de l'outillage chirurgical, étant infirmier à l'Hôpital André BOURON, réussit à se faire diriger sur "Boeuf Mort", dans les hauteurs, où il escomptait troquer les médicaments et l'outillage contre de l'or, chez les mineurs du Placer ISNARD.

+ +

Les vols les plus courants, se produisent sur les navires faisant escale à Saint-Laurent du Maroni et les caboteurs assurant la liaison entre Cayenne, les Iles du Salut et le Territoire Pénitentiaire.

Certains forcats sont si bien au courant des aîtres des navires, ^{font seule a Saint du Maroni} que leur audace n'a plus de limite. C'est ainsi que ^{qu'un} le nommé SOUAF, de corvée à "intercolonial" S/S Saint-Dominique, ^{explora} froidement ~~ouvrit~~ les malles du Consul des U.S.A. qui venait d'Amérique, se rendant ^à ~~à~~ son poste ^{à Cayenne} ~~à~~ Chef-lieu de la Colonie. Ayant fait son choix d'effets de luxe, dont un magnifique pyjama de soie, ~~SOUAF~~ SOUAF en proposa ~~l'achat~~ l'achat à un garçon du bord, qui le signala immédiatement.

+ +

Déféré à la Juridiction Maritime, le voleur fut acquitté

"faute de preuves suffisantes".

On imagine, sans effort, que le Consul des U.S.A., venant en Guyane pour la première fois, dut être quelque peu choqué, sinon de l'acquiescement de son voleur, du moins de ^{la manière} ~~la façon~~ dont sont surveillés les ^{des} "convicts" de l'Administration ^{des} ~~les~~ ^{les} ~~Tulmann~~ militaires ^{français} ~~français~~ ^{qui vivent avec "cous-cous" dans les camps de détention}

GASPILLAGE

Le gaspillage ajoute encore aux pertes d'argent considérables, résultant des vols. En effet, il est immergé ou détruit chaque année, des quantités considérables de matières et de matériel, dont la vente pourrait intéresser l'industrie privée de l'extérieur, notamment celle de la ferraille.

Certain ^{coin} ~~coin~~ du Quartier Officiel est ^{un} ~~un~~ ^{un} ~~un~~ vrai cimetière de vieux fers et ^{de} ~~de~~ rails Decauville.. Peut-être y a-t-on même inhumé une locomotive qui avait cessé de paier... Quant au Fleuve, la valeur des matériaux récupérables, de toutes natures, ~~ou~~ prétendus inutilisables ou hors service, qui y ont été jetés, depuis toujours, doit atteindre un chiffre astronomique. A ces pertes, il convient d'ajouter celles des Pénitenciers et Camps extérieurs, ^{de la même manière que les autres} dont les extirpateurs et les rails abandonnés en forêt ~~représentent~~ ^{représentent} plusieurs centaines de milliers de francs...

LE REMÈDE

L'Administration pourrait-elle empêcher les vols ?
^{Pour cela :} Certainement. Et le moyen ^{est} ~~est~~ simple.

Il consisterait à rendre tous les forçats à leur vraie destination: les chantiers de travail.

Il est évident qu'une telle mesure d'assainissement contrarierait certains intérêts ^{particuliers} ~~privés~~. D'autre part, appliquée sans contre partie de remplacement, il en résulterait inévitablement de la confusion dans les Services, sinon de la désorganisation.

Il faudrait donc songer, tout d'abord, à une relève

par des auxiliaires libres, ~~sur eux~~ L'Administration au-
 rait ^{sur eux} des possibilités d'action certaines et, de ce fait, plus
 efficaces, que celles disciplinaires ou légales, dont elle use
 éventuellement envers les forçats qui, n'ayant plus rien à espé-
 rer, s'en moquent absolument.

Et puis, le placement de la Jeunesse de la Colonie est
 à envisager; et ce serait là un excellent moyen de l'utiliser
 en lui assurant des moyens d'existence qu'un défaut total d'in-
 dustrie ne permet pas actuellement. En effet, les Ateliers pé-
 nitentiaires comportent, entre autres branches industrielles:
 fonderie-tour-mécanique- charpente-constructions navales- me-
 nuiserie- tôlerie-imprimerie- lithographie- maçonnerie- etc..
 etc... Presque tous les métiers manuels y sont représentés avec
 plus ou moins d'ampleur. Il y existe également un bureau de topo-
 graphie et de dessin. Il va sans dire que le Service du Port
 pourrait aussi réserver des places de mécaniciens et de chauffeurs
 de chaloupe à vapeur ~~ou de~~ moteurs à essence... Quant aux hôpitaux,
 il apparaît que les Religieuses sont tout indiquées pour les
 servir, à défaut de candidates libres, qu'il s'agisse des salles
 de malades ou des Pharmacies, voire de la salle d'opérations.

En résumé, le débouché est des plus intéressants pour la
 jeunesse guyanaise. Il est donc souhaitable que tous les for-
 çats soient renvoyés à leur vraie destination, dans un but d'in-
 térêt public bien compris et aussi dans l'intérêt de l'Etat.

PETITS PROFITS ET PERTES

Les forçats font argent de tout.. Depuis le mégot, qui
 enrichit le nommé G. GUERIN, ex-planton de l'Agence Spéciale, au-
 jourd'hui libéré de sa peine---il les ramassa et en vendit le
 tabac pendant quarante ans---jusqu'au bouton de culotte, en pas-
 sant par la ration de pain, les médicaments, ^{les} places de vidan-
 geurs, secrétaire, cuisinier, infirmier, planton, etc..etc...
 Tout s'achète, ^{tout} se vend; en un mot, ^{tout} se paie--parfois cher.

Même le anglais...

~~Pour avoir un emploi, c'est facile...~~

Il suffit de s'adresser au forçat "écrivain" au "Mouvement",
 persona grata, dispensateur des ^{«paniers»} embusques. C'est lui le Directeur du Bureau de Placement... Le prix varie suivant l'importance ou le rapport de l'emploi. Précisons: le bureau du "Mouvement" est installé au premier étage du bâtiment, à gauche, de la porte d'entrée du Camp de la Transportation...

+
+ +

Un ancien cuisinier de l'Hôpital André BOURON, le forçat BONNET, m'assura ~~qu'il~~ qu'il se faisait une moyenne de quarante francs par jour de "gratte", avec ses co-détenus malades ou employés. Il volait les oeufs et le lait condensé pour en confectionner d'excellentes petites crêmes au four dans des boîtes à conserve, et transformait en de succulentes grillades et boulettes, à la mie de pain, la viande fraîche destinée aux "prescriptions". *qui est destiné aux malades.*

+
+ +

On conçoit que des forçats, plus malins que ceux appelés ^{aux} à les surveiller, tirent occasionnellement profit de ce dont ils disposent pour autrui. C'est dans la norme des choses.

Mais en goûte mal que certains tiers tirent eux-mêmes avantage de trafics qu'ils sont chargés de réprimer.

+
+ +

... Un matin, un Surveillant, nouvellement installé dans un Service du Dépôt de la Relégation, ^{le Surveillant Loger - celui qui} trouva un billet de vingt cinq francs sous son tampon buvard. Ce fut le relégué "écrivain" qui le renseigne, très exactement, surpris d'ailleurs de ce que le Surveillant en ^{soit} ~~est~~ étonné, et choqué. C'était, ^{sans} dit-il, dans les habitudes de la maison. Chaque matin, un billet de même valeur était ainsi déposé sous le tampon buvard à usage de tire-lire par le "radier" ou marchand de café du Camp. Tacitement autorisé ^{par le précédent Surveillant} à trafiquer d'un "jus" fabriqué avec des matières premières volées aux Cuisines, il achetait ^{l'achat de sachets} ainsi le silence et l'autorité du successeur.

Mais Il y a mieux...

Ce sont les "commissions" prélevées par des tiers, sans dignité, comme sans scrupule, sur les fonds qu'ils touchent personnellement pour des forçats. L'un de ces intermédiaires ne se contenta pas seulement de percevoir ce qu'au Bagne on appelle la "dime" : il garda tout...

St Muzi
(1) on fit un voyage par la poste à une destination inconnue. (Revel) qui amena le condamné de l'asile de l'asile de l'asile de l'asile.

Les destinataires des fonds ~~XXXXXXXX~~ étaient deux frères forçats ~~car~~ leur famille avait avisés secrètement, l'un d'eux écrit au réceptionnaire ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~. Mais cette lettre fut saisie par l'autorité administrative qui, ayant enquêté, obligea le tiers à restituer les fonds, sans préjudice d'une sanction grave, d'ailleurs, qui ne tarda pas à suivre. Cependant je marque qu'il s'agit-là d'un cas exceptionnel.

X I V

RECEPTION CLANDESTINE d' ARGENT

Les forçats ne doivent pas posséder d'argent. Or, il en est très peu qui n'en disposent. On a vu que c'est par ~~XX~~intermédiaires qu'ils peuvent en recevoir, ~~de~~ hors la possibilité de s'en procurer par la vente de la "camelote".

Mais s'il est vrai qu'il existe ~~des correspondants~~, notamment au Village, il est non moins authentique qu'il ~~en existe~~ aussi au Quartier Officiel, mais aussi ~~parfois à l'insu~~ personnes. En voici une preuve: Un condamné au pénitencier des Iles du Salut se fit envoyer chez un fonctionnaire, à ~~ce~~, une guitare avec un sous-main dans lequel se trouvaient dissimulés plusieurs milliers de francs en billets de banque. Dans cette affaire, le fonctionnaire, qui débuteit, supporta ~~malheureusement~~ pendant des années les conséquences d'une action dans laquelle il

Informations

(1) (TALLOUS)

~~n'était pour rien...~~

~~Cette affaire, vieille de plusieurs années, et qu'un Chef d'Administration intelligent, et compréhensif, celui-là, avait classée, parce qu'il était convaincu de l'innocence du fonctionnaire, fut reprise, à la suggestion d'une de ces "éminences grises", comme il s'en trouve dans toutes les Administrations, pour des raisons ~~probablement~~ en marge des nécessités de service et sur lesquelles je ne crois ^{pas} devoir ~~me~~ insister.~~

~~Cette fois, on plaide "coupable" Chacun s'y attendait, d'ailleurs....~~

~~C'est, aussi, l'envoi d'une somme de cinq cents francs dans une correspondance de Nice, adressée à un fonctionnaire civil. Mais le secret ayant été découvert, le receveur, qui traitait en congé, fit envoyer l'argent par une tierce personne afin d'éviter de gros ennuis pouvant résulter d'une remise directe.~~

(11) Vincent Casy

~~C'est ainsi que le Caissier de la Transportation reçut un jour, venant de Nice, un mandat de Cinq cents francs, qu'il encaissa au profit du forçat...~~

SAISIE D'ARGENT

~~Il est donc interdit aux forçats de posséder de l'argent. Les motifs invoqués par l'autorité sont: le jeu dans les cases, avec ^{des} risques graves, mais surtout les possibilités d'évasion qu'offre la détention de fortes sommes.~~

~~On vient de voir comment les forçats peuvent tourner le règlement.~~

~~Il est constant que tous les forçats employés hors du Camp possèdent de l'argent et que cet argent leur est remis de la main à la main par leurs employeurs, fonctionnaires et particuliers. D'ailleurs, le Règlement en fait une obligation. C'est sans doute que ces forçats ne savent pas jouer aux cartes~~

~~Après avoir vu le moyen de se procurer de l'argent, malgré les restrictions...~~

ou bien qu'ils n'ont aucunement l'intention de s'évader...

Quoiqu'il en soit, on peut observer que l'interdiction n'émeut guère, les détenus qui ne se gênent nullement, secondés par des guetteurs, pour faire leur belote ou leur poker au nez et à la barbe des Surveillants...

L'argent saisi sur les forçats doit être versé à la Caisse de la Transportation dans les vingt quatre heures. Pratiquement, il n'en est pas ainsi. Ce n'est que lorsque les saisies forment un montant assez élevé, que le Surveillant responsable de la détention des fonds en fait le versement.

Aussi arrive-t-il que certaines disparaissent. C'est ce qui se produisit en 1939.

En 1939, Une somme de 1.025 \$, 20 (précis) s'évaporait subitement, au cours d'une nuit, du bureau du Surveillant BAREAU chargé des saisies d'argent. Pour se couvrir, cet Agent se retrancha derrière son ignorance des ordres relatifs au versement immédiat.

On s'en informa... Mais l'enquête se révéla négative.

Cependant, comme il fallait une victime, on la trouva dans le forçat DEBURE, N° Mle 47957, qui était innocent. Le Gouverneur de la Colonie n'admit pas cette substitution. Et il ordonna que le Surveillant BAREAU, détenteur des fonds, fût rendu pécuniairement responsable et "mis en demeure" de rembourser...

Le dossier de cette affaire se trouvait encore--en Mai 1942... dans un tiroir de Bureau, après avoir stagné, pendant près de trois ans, dans le Coffre-fort du Caissier de la Transportation.

Je marque que les forçats lésés, attendent toujours la solution de cette affaire...

~~LE "PLANQ"~~

On peut se demander où les forçats dissimulent l'argent qu'ils possèdent.

Nombreux sont ceux qui, vi vant à l'extérieur du Camp, le confient à la garde des particuliers ou de leurs employeurs. Mais il y a certains inconvénients, pour le forçat, à confier ses fonds à des personnes n'offrant pas toujours des garanties d'honnêteté indiscutables... On cite d'ailleurs des noms de gens qui se sont enrichis, étant les "Banquiers" de forçats ^{notamment} concessionnaires, ^{et par ailleurs} à la faveur de coups imprévus de la Providence..

Les forçats des Camps dissimulent leur avoir dans une partie de leur corps généralement destinée à un autre usage qu'à celui de tire-lire... Les billets sont placés dans un "planq", objet cylindrique en deux tronçons, aux extrémités arrondies -- évidemment -- dont l'un se visse ^{sur} l'autre.

U "planq" est le plus agréable et le plus utile cadeau que les forçats ^{pourraient} se faire... On conçoit que cet usage ne se soit pas encore généralisé dans la Société polie, où le choix des présents utiles est ordinairement quelque peu plus relevé. Mais tout est possible, avec la mode....

J'ai vu de très jolis "planqs" : en ivoire, en argent; d'autres en vulgaire zinc de gouttière.

Le procédé classique du coup de poing dans le ventre, pour faire "cracher" le planq ou le toussotement, le corps plié, avec les mains écartant le réceptacle, sont des procédés archaïques et qui ont fui devant la Science... Aujourd'hui, lorsqu'un forçat est soupçonné de "receler" un planq, il est envoyé à la Radio. Si l'examen est positif, on lui administre un purgatif énergique, et il faut bien, alors, de gré ou de force, restituer le "bijou".
La restitution se fait en présence d'un Surveillant et de deux porte-clés, et l'opération finale -- le constat du contenu, évidemment --

est consigné dans un Procès verbal ad hoc. Il va sans dire que le planq n'est garni que de billets ou d'or.

J'ai vu des plans contenant plusieurs milliers de francs en billets de Banque, roulés avec un soin extraordinaire, pour permettre le ~~transport~~ ^{transport} au maximum. En vérité c'était de l'art.

⊕

X

X V
CAMELOTE

La camelote est d'une infinie ~~variété~~ ^{production} dans ses manifestations, ~~elle~~ ^{elle} représentent tout ce qui est irrégulièrement confectionné par les condamnés avec les matières et produits de ~~l'Administration~~ ^{l'Etat}.

La camelote est donc formellement interdite et des sanctions, très sévères, allant jusqu'à la révocation ^{sont} furent prises à l'endroit de ~~Surveillants~~ ^{de} et fonctionnaires qui s'en étaient ~~procuré~~ ^{procuré}, car la fabrication suppose également un "détournement de main d'oeuvre"...

Mais... ^{Mais} mais... lorsqu'on entre chez ~~certaines gens~~ ^{certains} appartenant à l'administration ~~même~~ ^{et même}, le regard est souvent attiré par des pièces ~~décoratives~~ ^{décoratives}: peintures, ~~par~~ ^{par} ~~no plus~~ ^{no plus}, oiseaux naturalisés, coffrets, tables de jeu, papillons sous verre, etc... qui Or, tout ~~ce~~ ^{est} c'est de la camelote!

... ~~Les~~ ^{certains} claquettes perforées, chaussant si légèrement ~~les~~ ^{du maître} maîtres-se de maison, ont été confectionnées par le forçat sabotier des Ateliers pénitentiaires; ~~Les~~ ^{les} sandalettes "balata", que porte ~~son~~ ^{de} époux, haut et distingué fonctionnaire, et dont la toile provient ~~d'un~~ ^{de} hamac de ~~condamné~~ ^{volé} volé ~~ou détourné~~ ^{ou détourné}, par le forçat gardien de l'amphithéâtre de l'Hopital, fabricant sur mesure, ... c'est de la camelote!

Si l'on pénètre dans certains milieux, même à Cayenne, même où gisent des ~~haute~~ ^{les} ~~personnages~~ ^{personnalités} Administration-civile, et militaires) -- ou du Commerce, on peut constater que la décoration murale des appartements a, souvent, une ~~de ces~~ ^{de ces} touches sentant le "fagot" à ~~peu~~ ^{peu} nez...

... noix de coco gravées, où se lisent les sempiternelles

inscriptions "Souvenir des Iles du Salut" -- "Souvenir de la Guyane" ;
~~ces~~ coupe-papier, en cuivre ciselé, traînant dans un élégant désordre
 parmi des brochures périmées, sur de petites tables en bois "satiné"
 ou "violet", et dont la matière première provient de la tuyauterie de
 réserve des ateliers des Travaux; ~~ces~~ tables à ouvrage, guéridons,
 etc.. confectionnés avec le bois, l'outillage, la colle et le vernis
 de l'Administration; ~~ces~~ peintures, fleurs, paysages, portraits, et
 marines, ~~surtout~~, représentant le "Phare de l'Enfant perdu" noyé dans
 une mer affolée dont on dirait d'un plat d'épinards poché au blanc
 d'oeuf battu; ^{et plus autres} toutes les petites choses, ~~enfin~~, dont s'orne ^{ou} se
 pare la beauté de ces dames : peignes, bracelets, boucles d'oreille,
 en écaille blonde ou brune, mains de Fathma, que ~~sais-je~~ ! etc -

^{Cela est également}
 Tout ça...? C'est de la camelote, et c'est ~~DEPENDU~~.
 Les ~~seules~~ de la type CHANEL, ^{celles qui font souvent que c'est un (d'habitude) de nombreux et de belles} (d'habitude de multiples
 ou se paraient de camelote... D'habitude en fait quel que chose.)
 Mais encore...



A Saint-Laurent du Maroni, ^{un certain} récemment, le réclusionnaire ^{homme} BRUNEAU
 étant en cellule, confectionnait à l'usage de quelques femmes de
 fonctionnaires, ^{et de la femme qui sur LAMY.} en vue de cadeaux -- ~~des~~ boucles de ceinture, pei-
 gnes, pendants d'oreille, "créoles" en écaille ou en corne.

Le forçat ^{IL} BRUNEAU n'allait pas au travail, comme ses co-détenus,
 gardés par les Surveillants carabine à l'épaule, ^{mais il} touchait, néan-
 moins, un supplément de ration parce que... "bon travailleur".

+ +
 On ne compte plus les claquettes, tous modèles, sorties des
 mains du sabotier des Ateliers ~~des~~ pénitentiaires, ^{et} destinées à quelques
 femmes de fonctionnaires... <sup>On ne compte plus les claquettes de tous genres qui font
 de beaux objets tentateurs, mais de la laideur au lieu de la</sup>
 Quant aux forçats, ^{vous} ils allaient nu-pieds parce qu'il n'y
 avait pas de bois, en Guyane, pour confectionner des sabots...

+ + +
 Il va sans dire que certains ^{hauts fonctionnaires} ~~personnalités~~ de la rue Oudino
 trouvaient charmant le genre ^{camelote,} "fagot" malgré la délicatesse de leurs
 goûts, ... Car cette camelote, interdite par leurs propres instruc-
 tions, ils l'^{la gâtent} appréciaient ^{d'autant plus qu'ils ne sont} aussi, n'étant d'ailleurs pas insensibles
 aux ^{divers} petits cadeaux ^{dans le genre} que leur rapportait de la Colonie certains
 courtisans en mal de faveurs, ^{et} notamment au nombre de ceux de ce genre de la barrière

CORRESPONDANCE SECRETE

Un grand nombre de

Certains forçats correspondent entre eux au moyen de messages cryptographiques. L'explication du contenu de ce genre d'écrits saisis sur eux et dont le déchiffrement est relativement aisé, est ~~habituellement~~ ^{la traduction} ~~habituellement~~ ^{étant parfois au contraire, le déchiffrement} laissé au soin ~~des~~ ^{des} ~~condamnés~~ ^{aux mains} lors de leur comparution devant la Commission disciplinaire... On se doute bien qu'ils se gardent d'en livrer la "clé", déclarant généralement avoir trouvé et gardé les billets parce que les signes les intéressaient, ou encore que c'est un co-détenu, dont ils ignorent le nom, qui les leur a remis pour les des finances.

fait

(1) J'ai vu beaucoup de monde volontaire

Une fois, je fus appelé officieusement à traduire un long document ~~trouvé en possession de~~ ^{sur le} forçat BEBIN, ~~sur lequel~~ ^{sur lequel} une somme assez élevée avait été également saisie. La traduction fut édifiante... C'était un message de caractère spécial destiné à un forçat du Camp de Cayenne, ~~un arabe.~~

BEBIN demandait, entre autres choses, de ne pas l'oublier et ~~de lui envoyer, comme~~ ^{d'attacher} ~~un har-~~ ^{monica,} ne pouvant plus jouer de la flûte depuis son départ pour le Chef-lieu. La somme importante saisie sur le forçat, qui ne voulut pas en indiquer la provenance, lui avait été vraisemblablement remise par un intermédiaire libre. L'administration possédant la preuve de ce que BEBIN devait s'évader, fit verser l'argent au Trésor, ~~de la même~~ ^{de la même} façon.

Bebin

Ce fut alors une belle histoire, connue sous la rubrique "L'Affaire BEBIN..." avec un dossier gros comme ça... En effet le Département, avisé --- on ne sut ~~par~~ ^{jamais} ~~par~~ ^{de l'Administration} ~~par~~ ^{on ne la tira pas} mesure, cependant régulière, ~~et~~ ^{et} demanda d'infinies explications, désapprouvant, d'ailleurs, formellement le procédé, et ~~mettant~~ ^{Il fallut que} l'Administration ~~en~~ ^{demandât au Trésor} ~~de~~ ^{les} ~~faire~~ ^{de} restituer les fonds de la somme versée, ~~par~~ ^{par} le Trésor, aux fins de versement au ~~pe~~ ^{pe} ~~de~~ ^{de} l'intéressé... On se demande ~~et~~ ^à quel dieu pouvait ~~être~~ ^{avoir} protégé le forçat..?

C'était simple: quelqu'un était intervenu auprès du ~~Ministre des Colonies~~ ^{Ministre des Colonies} ~~Mais qui?~~ ^{Mais qui?} ~~Ce~~ ^{Ce} ~~est~~ ^{est} ~~autre~~ ^{autre} ~~chose~~ ^{chose}

CE QUE J'AI VU AU BAGNE

Il n'^{pas} peut être bagnard et avoir des relations...?

Il C'est ainsi que B. ^{EBIN} jeune ^{l'ancien} bagnard normand, incendiaire d'une ferme et qui avait pris la précaution de couper les tuyaux de la pompe ~~du village~~ ^{Commune} à incendie, récupéra la somme saisie sur lui...

(1)
Voir
Dme Segnes
au Bagnard et celi
Cecile...
Cecile Segnes.

Il fut un temps où des forçats demandaient qu'on achetât, sur leur pécule, le dictionnaire Larousse. On s'étonna quelque peu de cet engouement pour l'ouvrage. Mais bientôt l'on comprit: les condamnés s'en servaient comme d'un Code pour correspondre en chiffre ~~entre eux~~. Alors l'Administration saisit les dictionnaires et en ~~interdit~~ l'achat. Il en fut de même ^{lignes de} des géographies qui leur servaient à établir des ~~plans~~ ^{cartes} pour s'évader.

a l'Etat

o
—
o



TRAFFIC DE CHALOUPE

On comprend que les forçats ^{voleurs et} trafiquent de tout et volent.

Mais, lorsqu'il s'agit de tiers appartenant à l'élément libre, ^{et} présumés honnêtes, qui détournent l'Etat, avec l'aide de certaines complicités administratives, cela dépasse ^{quelque peu} la mesure...

Et cependant...

En 1942, Le Tribunal Maritime Spécial eut donc à connaître récemment d'une affaire de "dénonciation calomnieuse". En l'occurrence, il s'agissait du forçat MASSONNEAU, planton-écrivain du Port, qui avait dénoncé à l'Administration des prêts de chaloupe, et de chalands faits à des commerçants de la Place, à des tarifs au-dessous de ceux établis par l'autorité supérieure locale. ^{(1) prévenant par le biais de Guineau ou par la route des crantons poursuivis aux prisons}

Ce petit manège durait depuis un temps indéterminé. Avec des chiffres qu'il connaissait bien, ~~il tenait un peu la comptabilité du Port~~, le forçat avait évalué à 50.000 francs environ les détournements ^{commiss} au préjudice de l'Etat.

Les preuves apportées par le dénonciateur ^{étaient} paraissaient accablantes... On saisit les bouquins du Port et il y eut enquête.

Mais, le fonctionnaire désigné à cet effet ^{et le comte le Commanant du Port (1)} était certainement ^{présenter une comptabilité embrouillée à tout dire} le moins qualifié pour faire une expertise ^{comptable}.

On reconnut qu'il y avait eu "négligence" de certain bureau responsable, mais que les "erreurs" ^{relevées} ce n'étaient plus que des erreurs

relaxées ne formaient pas, toutefois, ^{le} total ^{important} indiqué par le bagnard... Il ne s'agissait que d'une petite somme. Mais c'était aussi reconnaître, implicitement, du moins, que le comptable-écrivain ^{avait dit la vérité, quel qu'il ait été} d'ailleurs, le montant du trafic ^{de la place}

M. MASSONNEAU fut néanmoins condamné à une peine d'emprisonnement, pour dénonciation calomnieuse.

Je le vis à sa sortie du Prétoire.

---Que voulez-vous, Monsieur, me dit-il, j'ai eu tort de me mé

*Chp de J. Mureau
de Mureau
rapporté par
Mureau
au port de la
Mureau*

M. BARBE

ler de ce qui ne me regardait pas... J'aurais dû laisser courir le tripatouillage... ça m'apprendra à être plus discret... J'ai compris.. Cependant, croyez-moi, quand je ^{dis} 50.000, ^{je suis} modeste... *qu'on se le dise...*

CONFIDENCES

Je croise des marchands de charbon conduisant leurs voitures à âne chargées de sacs.

----Chalaboo...! Chalaboo...!

Ce sont des "concessionnaires". Bénis, entre tous, par les ménagères, car, sans cette providence, on n'aurait rien pour cuire le pot-au-feu.

----Cependant, me confie mon compagnon de rencontre, tout le monde ne serait pas atteint par le manque de combustible. On en fabrique aux "Malgathes"... Dernièrement, et tandis que personne ne pouvait s'en procurer, on en a bien trouvé plusieurs boucauts camouflés dans la Boulangerie administrative. Près de cinq cents kilos...qu'on s'est partagé~~s~~---à deux, je précise---et régulièrement, en "cession", au tarif de l'Administration, au-dessous de celui du commerce évidemment, tandis que les petits comme nous, on s'est mis la corde... A dix kilos par ménage, ça permettait ~~distinction~~ d'attendre celui des concessionnaires, pendant deux jours...

Je calmai l'énervement, bien compréhensible du brave Surveillant, qui paraissait ~~distinction~~ parfaitement informé sur certains procédés de "débrouille" en usage au Quartier Officiel et dont l'Administration faisait les frais, en fin de compte.

----Oh...! tarifs, appliqués...comme aux particuliers, mais toujours au-dessous du prix commercial, et surtout au profit d'une catégorie de fonctionnaires--pas les petits, ni les moyens...

Il n'y a pas que la question charbon...Tenez, le matin, chez deux ou trois personnages--voulez-vous des noms..?-- ça

A. Crump

rapplique^f de tous les Camps--~~des~~ petits cadeaux ~~qui~~ entretiennent l'amitié---jeunes coqs, gibier, poules d'eau, régimes de bananes, légumes verts, même des cochons de lait...! Evidemment, on a un bout de jardin, un canard et une poule... Mais c'est une couverture...vous comprenez..? A la Boulangerie, on fait des "flûtes", des "croissants" pour les becs fins du Quartier Officiel, tandis que les "niakoés", comme nous, on se tape le pain pâteux dans lequel ~~on découvre~~ ^{parfois} des chiques de tabac ^{grosses} comme le pouce, ou, comme ~~ça~~ c'est arrivé à un fonctionnaire civil, un ongle de gros orteil, sans parler de chiffons de pansement...Vous rigolez..?

+
+ +

On envoie ici des Inspecteurs des Colonies, qui ne savent ~~pas~~ quoi inspecter... Ils ont ~~des lunettes~~ des lunettes en bois, ces Messieurs, qui s'essayaient à couper un cheveu en quatre, alors qu'ils n'auraient qu'à regarder pour voir des choses extrêmement intéressantes.. Franchement, lorsqu'on annonce des Inspecteurs, c'est une rigolade. En effet, l'envoyé arrive avec des notes plein sa serviette de cuir et une caisse de bouquins de Règlements.. Il empoisonne toute l'Administration avec des questionnaires auxquels on a déjà répondu cent fois dans le passé et ~~des~~ des Notes auxquelles il faut répondre dans les vingt-quatre heures...Ce Monsieur si grassement payé--deux cent cinquante francs d'indemnité de déplacement par jour, en plus de sa solde, une paille...!--repart avec ~~une~~ ^{la} satisfaction du devoir accompli. Mais dès qu'il a tourné le dos, ^{c'est une rigolade pure} on rigole...En effet, qu'a-t-il vu de l'Administration...? des textes...~~parec~~. Et pourtant..!

+
+ +

~~Mais~~ Il faut que je vous raconte une petite histoire avant de vous quitter, car me voici bientôt arrivé...

Dernièrement, le Chef des Services--comme pingre, c'est quelqu'un--trouvant que les brosses à dents du commerce étaient trop chères(évidemment elles valaient quatorze francs chez le Chinois) s'en est procuré deux, en "cession". ~~Voilà~~, de

*de l'ancien
Carrus*

celles destinées aux condamnés...vous entendez.? de celles des-
 tinées aux condamnés, parce qu'elles ne coûtaient que...un franc
 et quelques millimes (tarif administratif)... Mais, moi, si j'ai
 besoin d'astiquer mes crocs, je peux toujours courir...~~comme~~
~~vous~~ ^{Qu'en} pensez ^{- vous} ~~vous~~? Mais vous n'avez pas fini d'en voir et
 d'en apprendre, croyez-moi.. Sur ce, à plus tard."

+
+ +

Le brave Surveillant ignorait, certainement, que j'en
 avais déjà vu et entendu pas mal....

XVI
 HOPITAL ANDRE BOURON

Boulevard de la République, on remarque ~~un bel~~
~~un~~ un bel Etablissement, ^{Ces} l'Hôpital Pénitentiaire André BOU-
 RON .

+ +

...Je me laisse dire que certain Agent de l'Adminis-
 tration, chargé de l'exécution des travaux, se retira dans ses
 terres avant que sonnât pour lui l'heure de la retraite, ^{ayant}
^{fait faire} ^{si un jour}
 On observe que l'oeil de boeuf du Bâtiment principal
 est vide. ^{Qu'est devenue l'horloge? Myrène. Non} ~~l'horloge~~. Les bagnards, contemporains de la construc-
 tion, disent volontiers, en clignant de l'oeil, que la "méca-
 nique" s'est évadée "en face" ^{a Albina, en territoire hollandais} avec des briques, du ciment et de
 la chaux... ^{Le fait est que les ouvriers ont été employés a Albina en territoire hollandais}

+ + ^{appelé}

L'Hôpital Pénitentiaire a été récemment dénommé "En-
^{tra sans le cadre} dré BOURON", du nom d'un Médecin Colonel qui en Février 1939, (1)
^{avec le fusil et le charbon de d'auto personnel, volontaire}
 étant en mission au Maroni, ^{La Fortuna avec deux} périt sur le Fleuve. avec deux ~~des~~
^{Maroni, aux environs de l'île}
~~des~~ fonctionnaires civils et le mécanicien de la pirogue à mo-
 teur qui les transportait. D'autres personnalités, dont le Gou-
 verneur de la Colonie, ^{et sa femme qui s'élevait la fumée, avec son dog de cabinet} qui ~~faisaient également partie de cette~~
 mission réussirent ^{seuls} ~~à~~ à se sauver, ^{deux qui son dog de cabinet}

(1) "En face": en territoire hollandais.

*Agg
 Myrène
 le mécanicien
 l'horloge
 ?*

(1) *curiosité de l'écriture et l'usage au N° de l'écriture*

+ +
 , C'est à André BOURON que sont soignés , dans des pavil-
 réservés *aux différents Catégories de malades*
 lons ~~et selon leur~~ catégorie , les personnes libres ~~les~~ les fonc-
 tionnaires et l'élément pénal.

X M.M. LES FORCATS INFIRMIERS
 DE VILLE

... Ils sont deux ~~deux~~ que l'on rencontre chaque jour, dans le
 Quartier Officiel ou dans le Village, entre onze heures et
 quatorze heures.

Vêtus ^{soigneusement} avec soin, coiffés de chapeaux de ^{fine} paille à larges
 bords ~~deux~~, bien chaussés--l'un montre d'élégants "Richelieu" jau-
 nes--- ils vont et viennent , une boîte vernie à la main, en-
 trant par une porte et sortant par une autre ~~porte~~... Ce sont
 M.M. les forcats infirmiers de Ville ^{Mouquet} BARJAU et B. ^{le bon B d'abord on} OISAN, qui se
 rendent à domicile pour faire des piqûres (toutes sortes de piqû-
 res, dit-on en souriant et d'un air entendu).

+ +
 Je les connais bien ces deux ^{deux de} condamnés, ^{fort} méritants d'ail-
 leurs, ~~notamment~~

^{l'un} ~~notamment~~, a maintes fois donné ~~de~~ son sang--
 il y a de ces retours étranges , ici-bas--- pour sauver la vie
 de fonctionnaires et aussi de co-détenus.

Cela vaut d'être mentionné.

+ +
 Quant à ~~l'autre~~ ^{l'autre} qui, jadis, fut aussi un mauvais garçon --
 on s'en doute un peu-- il soigne "ses malades" avec une compéten-
 ce, appréciée des Médecins eux-mêmes et un dévouement dont on fait
 bien des éloges. D'aucuns ^{au village} ~~l'appellent~~ ^{quelques du pays} l'appellent "Docteur B. ^{BARJAU}..."

+ +
 Cependant, l'Administration Centrale des Colonies n'a
 jamais paru disposée --et avec elle les Parquets desquels res-
 sortissent les intéressés--- à encourager ces forcats méritants
 , je le répète, et d'excellente conduite, devenus à l'encontre de

tout pronostic, officiel évidemment, des "bienfaiteurs" après avoir été des "malfaiteurs"...

Par contre, c'est une avalanche de mesures gracieuses en faveur de l'élément Nord Africain, ~~sans motif bien déterminé d'ailleurs~~ ^{à de au} et dont la densité est susceptible de provoquer quelque étonnement, et même un autre sentiment, quant à l'opportunité de certaines largesses, lorsqu'on est quelque peu versé dans la question ~~des grâces annuelles~~ des grâces annuelles.

Il fallait le dire: c'est fait.

LES FORCATS INFIRMIERS DE SALLE

~~Ceux-là~~, c'est autre chose.

Cependant, ils sont acceptables dans les pavillons réservés à la ~~popu~~ population libre. Car, il faut savoir ~~qu'ils sont~~ que les personnes honnêtes du Village et les fonctionnaires, ^{tant} civils ~~et que~~ militaires, sont soignés ^{par} des ~~forçats~~ ^{forçats criminels} ~~et que~~ xxx

C'est le forçat "infirmier" qui apporte les médicaments et qui aide le malade à les prendre; c'est lui qui panse le blessé, l'opéré, qui fait ~~la~~ chambre, etc..etc.. ~~Il faut~~ il faut savoir, également, que, la visite passée, le Surveillant "Infirmier-major" -- absolument nul, d'ailleurs, sur le Chapitre de "l'Infirmier" --- s'évapore comme un alcool à 90°, pour ne ^{se} ~~condenser~~ ^{reparaître} qu'à la visite suivante... On est donc ~~à l'abri~~, de jour et de nuit, à la merci d'un assassin ou d'un voleur.

+ +
Dans chaque salle réservée aux femmes, il y a une infirmière. Or, souvent, le bagnard aide l'infirmière, à l'occasion de soins ou pansements ^{à propos} desquels, ^{par} une élémentaire pudeur ^{on} devrait l'éloigner...

+ +
La situation est particulièrement lamentable dans les pavillons de l'élément pénal.

Là, on vole les médicaments destinés aux malades,

surtout les spécialités; les pansements sont faits sommairement, de manière à prélever ^{une dîme} ~~une dîme~~ sur les prescriptions; le paludisme est parfois traité avec de l'eau distillée, ce qui permet de s'approprier les ampoules de quinine délivrées par la Pharmacie de détail; les purgations, potions sont diluées .. Le sulfate de soude, surtout, a les faveurs d'une clientèle clandestine ^{extrême} nombreuse, ainsi que les ampoules de cacodylate de soude...

+ +
Cependant, si le forçat malade peut gratifier son infirmier, il reçoit à peu près ^{tout} son traitement. Mais il y a la contre-partie. Il est volé sur ses repas, son vin, dans lequel on met de l'eau, sur son vichy et même son pain...

Néanmoins, il peut, en payant, se procurer quelques suppléments, ou une portion plus copieuse, ^{C'est une} entente entre l'infirmier et le cuisinier, qui se partagent la "grat" ... Mais comme il faut une victime, c'est ~~le~~ le pauvre bougre de forçat démuné d'argent qui est volé sur sa ration...

+ +
Ainsi s'expliquent les longs séjours des forçats dans les Hôpitaux pénitentiaires, ~~leur~~ guérison étant d'autant plus lente qu'ils ne reçoivent ni les soins, ni le régime prescrits par les médecins--quand ils n'en meurent pas.

FORCATS BACTERIOLOGUES

Il fut un temps où, au Laboratoire de l'Hôpital, certains forçats ^{procédaient aux analyses et cultures} ~~procédaient aux analyses et cultures~~ ^{microbiologiques} ~~microbiologiques~~.

J'en connais un qui possédait un "oeil" extraordinaire et aussi des connaissances ~~microbiologiques~~ ^{réelles} et étendues lui permettant de déceler et d'identifier, instantanément, les microbes ainsi que les "flores" ^{microbes} en usage à la Colonie... Malheureusement, il avait un vice: il buvait effroyablement. Aussi lui arrivait-il de commettre de graves erreurs, lors

qu'il mettait l'oeil à l'oculaire du micro . après avoir mis le nez dans un verre... On était alors, selon l'optique du moment ,lépreux, tuberculeux ou syphilitique... *ils en deux souffrants ont un pt de l'air B.K (1) et + l'autre N.H. (2) qui n'est pas un hasard... et c'est... On pouvait, il y a quelques années, trompant en cela la surveillance et la vigilance, ou encore à la faveur de compli- cités ~~peu honorables~~, obtenir des résultats d'examen absolument fantaisistes, en raison de ce qu'il était possible d'opérer des prélèvements sur des forcats "positifs"... ^{ala} ~~ça~~ n'allait pas sans rémunération. A l'époque, la "consultation" se payait tren- te francs...*

(1) PASQUIER - laborieux
(2) NADU - l'opérateur

Depuis, on a mis de l'ordre de ce côté-là.

Et c'est heureux.

Cependant, il n'est pas inutile de faire un ~~peu~~ de ré- trospective. Cela permet d'enregistrer l'accomplissement de cer- tains progrès, tout à l'éloge, d'ailleurs, de ^{récents dirigeants de} ~~la~~ Direction hospitalière pénitentiaire.

UN CHIRURGIEN

~~Il fut un temps~~ ^{hospitalier} Il y a ~~une dizaine d'années~~, l'Etablissement eut une ré- putation de clinique chirurgicale appréciée, grâce à un médecin militaire.

Le Médecin Capitaine ^{FRANCOIS} URVOIS appartenait à cette classe de "toubibs" réfléchis, aimant leur métier et qui ne subissent pas, malgré l'ambiance, l'emprise "coloniale" si funeste à certains fonctionnaires civils et militaires. Il avait compris tout l'in- térêt que présentait, pour la Chirurgie, l'immense champ d'étu- des pratiques qu'offraient les salles de l'Hopital ^{mixte} André BOU- RON.

C'est ainsi qu'au cours de son séjour, il pratique environ deux cents opérations difficiles ou délicates, sur les- quelles ^{il fut comtr} on ~~compta~~ plus de cent ~~réussites~~ succès, ^{et} plu- sieurs "césariennes", comportant la vie de la mère et de l'enfant, ~~et à mentionner spécialement.~~ ^{avant enqutis.}

~~Il n'y avait pas de~~ ^{que je sache,} ~~le~~ qui précède ^{l'a} ~~ce~~ jamais ^{été poité} ~~mentionné~~ officiellement, à l'actif de ce Médecin qui fut son propre Maître, Je le marque intentionnellement.

(1) Meilleur contact
PASSEURIEUX
massis 1889
W...

+ + ^{une certaine}
D'autres connurent aussi ~~quelque~~ ^{une certaine} célébrité, mais à des titres divers... Leur renommée fut surtout ^{consacrée par} établie ~~parmi~~ l'élément pénal. Tel ^{(1) ce médecin contact} ~~celui~~ qui, ^{du fait de} ~~dit-on~~, sachant un tibia sans anesthésie préalable, ~~menaçait~~ le patient de le "planter-là, s'il gueulait trop fort" ou de lui "fermer la gueule avec sa patte"...

Ce qu'il fit, ^{vailler} ~~paraît-il~~, en envoyant le jarret coupé, dans le nez de l'opéré:

---- Tiens, bouffe...! lui dit-il.
C'était peut-être ^{très amusant} ~~pour~~ les ^{infinis} forçats assistants, mais, on s'en doute, pas drôle du tout, pour ~~leur~~ ^{leur} co-dit-eux...

(1) Le Colonel
STEVENEL ^{maitre}
de RAON l'ETABLE
(nos 95)

+ +
Il y eut aussi, ⁽¹⁾ certain léprologue qui, taquinant abusive-
ment le bacille de Hansen au Laboratoire, découvrait des lépreux
~~dans~~ tous ses contemporains, ^{et} ~~maintenant~~ ^{cependant} prétendait que la
lèpre n'est pas contagieuse... ^{le médecin} ~~était~~, d'ailleurs, le seul
à ne pas en être atteint... ~~non~~ Il est vrai que ses diagnostics,
au jugé, variaient selon l'heure: je veux dire avant ou après
l'ingurgitation de quelques apéritifs...

+ +
La lèpre était donc, si je puis m'exprimer ainsi, son
"dada" favori. ~~Il~~ ^{le} faisait opérer un ramassage en règle
de tous les sauriens et ~~amphibiens~~ ^{batraciens} errants dans l'Hôpital et le
voisinage, pour se livrer, ensuite, à la composition de ~~certains~~
^{secrets} ~~avec le venin de leurs yeux~~
vaccins, s'inspirant, sans doute, de formules médiévales, plus
ou moins ragoutantes, ~~comme on sait~~... Cependant, il n'enrichit
pas plus la Science de sensationnelles découvertes, qu'il n'ac-
quit de gloire ^{en} ~~avec~~ ^{en} ~~massacrant~~ d'inoffensifs ~~de~~ ^{de} destructeurs
de moustiques.

~~Il n'y avait pas de~~ ~~le~~ ~~qui précède~~ ~~ce~~ ~~jamais~~ ~~mentionné~~ ~~officiellement~~ ~~à l'actif~~ ~~de ce~~ ~~Médecin~~ ~~qui fut~~ ~~son~~ ~~propre~~ ~~Maître~~ ~~Je~~ ~~le~~ ~~marque~~ ~~intentionnellement~~

~~Il n'y avait pas de moustiques dans les habitations.~~

+ +

C'est ~~ceux-ci~~ ^{ou d'un excès de punch} le même qui, sous l'empire d'une ~~crise~~ ^{crise} frousse intense, fit enlever toutes les gouttières des habitations et sabrer les bananiers des jardins ^{près de Saint Laurent Du Maroni} du Quartier Officiel et des Camps, ^{de forts} ainsi ~~que ceux de l'Hôpital~~ ^{supprimant ainsi des points utiles à la consommation}, prétextant ~~qu'ils~~ ¹⁹⁴⁸ que les moustiques propagateurs de fièvre jaune pouvaient y pulluler. Les traces de cette phobie, malade, de la fièvre amarile et des gîtes à moustiques existent encore, les gouttières n'ayant pas été remises en place.

~~Par contre,~~ ^{Par contre,} il n'avait pas jugé utile de faire combler les savanes noyées des anciennes cultures de Saint-Laurent, autrement dangereuses à cet égard, pas plus que de détourner le cours du Fleuve qui longe l'Hôpital ^{même et qui est un vrai cloaque...}

+ +

Son idée fixe, confinant plutôt à une espèce de folie, lui suggéra d'obliger les particuliers à enlever les gouttières de leurs habitations. Là, par exemple, ce fut une autre affaire et l'on rigola bien....

Les particuliers acceptèrent, mais sous réserve que l'Administration ^{peut-être} s'en chargerait et ~~répondrait~~ ^{répondrait} éventuellement, du remontage, étant entendu, aussi, que dans cette attente, elle serait responsable des détériorations et dégâts matériels consécutifs à l'enlèvement ou en résultant, directement.

~~En conséquence,~~ La forme procédurière de l'acceptation ayant fait hésiter l'autorité médicale, on n'entendit plus parler de rien.

+ +

Cependant, on voit le danger que présentent des ^{celle} énergumènes de ~~cette~~ ^{aussi les} espèce, non seulement pour la collectivité, mais également pour l'Administration.

XVII Service anthropométrique

Le Service anthropométrique est comme le Service de l'identité judiciaire pénitentiaire.

Le forçat BOYÉ ^{U1} fait ^{s'y monte comme la} un peu figure de cheville ouvrière, doublure du Surveillant anthropomètre. BOYÉ fut condamné au Bagne, en même temps que son frère, qui en 1934, prit une part active à la tentative de révolte de l'Île Royale (I).

Très au courant du service, B. BOYÉ ^{U1} manipule ^{des portraits} avec une aisance, toute professionnelle, ~~manipule~~ consulte des documents, inscrit, colle des photos, examine des clichés... ~~Il apparaît qu'il connaît~~ par coeur, les milliers de fiches que j'aperçois ~~BOYÉ~~ dans une armoire... Spécialiste de la Chimie photographique, peut être est-il capable de miracle ..? Je veux dire, capable de ressusciter ^{forçats} les morts et de faire mourir les vivants parmi l'immense fichier de 70.000 portraits ^{mis} à sa disposition ~~semble-t-il~~.

Auxiliaire technique du Surveillant anthropomètre, il ~~peut donc~~ dispose ^{de tout l'appareillage photographique}, et par suite, voler les produits du Laboratoire. ^{Je devrais dire qu'il est chargé} Je ~~crois savoir~~ ~~établir~~ les carnets anthropométriques des forçats libérés.

Personnage d'importance, il ^{pénètre} ~~sténograph~~ dans certain bureau pour y compulsé la "Matricule", pouvant dès lors "maquiller" tout à son aise. la contexture ^{des feuilles}, en changeant, par exemple, une date de naissance, un prénom, en modifiant un signalement... la durée d'une condamnation, etc... D'ailleurs, ne m'a-t-on pas ^{apprené} ~~dit~~ que certains dossiers de forçats furent expurgés, pour l'excellente raison que dans ce même bureau il y eut, jadis, des condamnés employés comme "écrivains"... Il n'y a pas si longtemps, en consultant le dossier du nommé P. ABON ^(ancien agent de la sûreté), ^{plus} ex-agent de la sûreté, condamné aux travaux forcés à perpétuité pour meurtre de sa femme, on constata la disparition d'une pièce judiciaire mentionnant que cet individu obligeait son épouse à se livrer à ses ^{lui} chefs, pour obtenir des faveurs et de l'avancement.

(I) Voir tentatives de révolte aux Îles du Salut

(1)
Frère de
BOYÉ de
l'affaire de la
Tentative de révolte
de 1934. ^{cf. p. 104}

Or, la disparition était récente.

+
+ +

"Persona grata", par ce que l'on se repose trop sur lui, le forçat employé au Service anthropométrique n'est peut être pas étranger au "brouillage" dans les recherches de nos Agents consulaires ou Diplomatiques des pays circonvoisins d'Amérique du Sud, ^{qui} signalent fréquemment la présence d'individus munis de papiers suspects et dont le portrait "parlé" avec ~~leurs~~ empreintes digitales, transmis par leurs soins aux Services pénitentiaires, n'ont pas de fiches reconnaîtives, ~~aucun document ni dossier~~. Peut-être parce que...? *Sans doute parqu'ils ont dit ça... (sic ces derniers)*

*Place: Ile de St Louis p. 131
Le camp de St Mammie p. 134*

X V I I I
LES ILES DU S ALUT

J'ai lu quelque part que l'archipel des Iles du Salut (Royale-Le Diable-Saint-Joseph) fut ainsi dénommé, lors de sa découverte, par l'équipage de la Caravelle de Christophe Colomb, après un voyage ne laissant ^{aucun} ~~aucun~~ espoir de revoir la Terre.

+ +

Mais il y a une autre version ~~moins~~ ~~légendaire~~ ~~et~~ ~~peut~~ ~~être~~ ~~qui~~ ~~semble~~ plus en rapport avec la réalité. En effet, l'état climatique ^{se révélerait} ~~particulièrement~~ ^{plus} ~~sain~~ ^{que celui du continent} parce que sans cesse sous le vent du large. On n'y connaît ^{Contracté} ~~point~~ ^{des fièvres} ~~les fièvres~~ et les malades qui en sont atteints, y ~~guérissent~~ ^{guérissent} rapidement. De là, vraisemblablement, le nom d'Iles du Salut que leur donnèrent, dit-on ^{aussi}, les Pères Jésuites installés dans les environs de Kourou, localité du continent, située en face ^{de l'Ile Royale} à une quinzaine de kilomètres, ^{où} ~~où~~ ^{aucun} ~~le~~ ^{paludisme} ~~le~~ ^{régnait} ~~à l'état~~ ~~en-~~ ~~démique.~~

le groupe est

L'ILE R OYALE

C'est à l'Ile Royale, la plus étendue du groupe, que se trouve le Commandement ^{ment} du Pénitencier formé par les trois Iles. C'est aussi à l'Ile Royale que se trouve le Camp principal.

*voir après
Ile la mer
depuis d'empire*

L'ILET SAINT-LOUIS

En avant de l'embouchure de la Crique BALETTE et vers le milieu du fleuve MARONI, on voit une protubérance boisée sur laquelle sont construites des maisonnettes blanches.

C'est l'ILET SAINT-LOUIS, qui tire son nom d'un camp disciplinaire en face, où sont internés les lépreux de catégorie pénale.

Ils sont là une cinquantaine, qui se désagrègent au fil des jours, se livrant à l'élevage de la volaille et à la pêche à la crevette, dont ils approvisionnent clandestinement le marché de SAINT-LAURENT.

+ +

D'aucuns prétendent que la lèpre n'est pas contagieuse. Il se peut... On est cependant bien inquiet de constater quarante lépreux de race blanche sur l'ILET SAINT-LOUIS.

Si la lèpre n'est pas contagieuse, où donc l'ont-ils attrapée? Où l'ont attrapée ceux de l'Hospice de l'ACAROUANY, plus nombreux encore, et de race noire?

Où donc l'ont attrapée les milliers de lépreux que j'ai rencontrés au cours de mes voyages, passant par les ANTILLES, l'OCEANIE, les INDES, les GUYANES ANGLAISE et HOLLANDAISE, l'AUSTRALIE, l'AFRIQUE DU NORD? Il faudrait donc incriminer l'hérédité? Mais alors les Européens qui dont l'ascendance ne révèle aucune tare de cette nature? comment l'ont-ils eue?

+ +

Certain médocastre qui a laissé à SAINT-LAURENT DU MARONI le souvenir d'un curieux léprologue, prétendait aussi que la lèpre n'est pas contagieuse... Or, il voyait des lépreux partout... Il n'y avait que lui, évidemment, qui ne l'était pas. On se rappelle ses bizarres recherches d'un vaccin contre le bacille de Hansen au Laboratoire de l'Hôpital, avec le venin des crapauds-buffles et des lézards dont il fit un véritable - à la grande satisfaction des moustiques qui ne sont d'ailleurs peut-être pas étrangers à la transmission de la maladie. Il semble malheureusement que, ce faisant, notre chercheur a beaucoup plus enrichi le répertoire de l'humour public que celui des éventuelles découvertes.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Certains forçats, réputés dangereux, y furent internés, jadis, sous l'indicatif A (les ~~anarchistes~~ ^{trouvés} notamment). Les forçats velléitaires d'évasion, ~~ou~~ ^{sur} dont l'affaire fit quelque bruit, ~~ou~~ ^{qui} ceux présentent un ~~exorbitant~~ danger pour la sécurité publique ou ~~raisonnable~~ que l'Administration juge opportun d'éloigner du continent y sont également internés, mais sous l'indicatif B.

On ne pouvait mieux choisir que les Iles naturelles ^{qui} offrent aux tentatives d'évasion en raison des difficultés ~~que les Iles présentent pour son~~ ^{qui} sion par leur éloignement du ~~reste~~ ^{du} continent et la présence des ~~sortir, et dont la meilleure défense sont les~~ ^{Dans leurs eaux.} squales ~~qui~~ pullulent ~~sur les~~ +

--:0/1/- Malgré les ~~énormes~~ dangers que présente une évasion des Iles du Salut, certains forçats n'hésitent pas à tenter leur chance. J'ai ^{noté} ~~noté~~ quelques évasions célèbres, par leur côté aventureux et dramatique, mais aussi par ~~la~~ ^{de tentent au y participent} personnalité des forçats qui y participèrent, sans pouvoir toujours pleinement réussir. On en trouvera les ~~relations, sélectionnées,~~ à la suite. (1)

temps.

Il y a quelques années, on créa à l'Île Royale, un lieu de Déportation simple, dont les limites furent l'enceinte de la Caserne ^{de la Troupe} désaffectée. Le premier et le dernier déporté qui y fut interné ~~est un nommé~~ ^{se nommait} R.É... ~~on l'~~ on l'avait amené de la Nouvelle Calédonie où il subissait sa peine.

R.É... ^{Constant} vieillard ^{gn} hargneux, vitupérait les Services Pénitentiaires à ~~propos de~~ ^{Il} fut, de tous les déportés,

Contre l'humanité d'un grand de
 celui qui écrivit le plus ~~de~~, à telle enseigne que le Département
 des Colonies ordonna de classer purement et simplement ses
 innombrables requêtes sans objet réel.. Une ~~fois~~, il adressa au
 Procureur de la République, à Cayenne, une réclamation dans
 laquelle il s'exprimait, notamment, ainsi:..."Vous...! vos Juges
 et vos Lois scélérates...! etc... ~~on voit le ton~~"

Traduit devant la Commission disciplinaire, ~~RENIER~~ se vit
 octroyer trente jours de cellule.

---Que voulez-vous...! Messieurs..., dit-il a ux Membres de la
 Commission, évidemment... ma plume... ma plume... a été vite!
 Mais il faut ~~tenir~~ tenir compte de ce que je suis publiciste....que
 voulez-vous...! Publiciste...Alors...!"

Renier n'avait guère de + *dit-il*

Or, le publiciste, avant qu'il ne fût condamné à la dépor-
 tation, ~~il n'avait~~ avait été, tout bonnement, le pourvoyeur de certaines
 maisons closes de Toulouse... ~~il~~ Au cours de la Guerre 1914-
 1918, il ~~avait été~~ *put* condamné par un Conseil de Guerre pour tra-
 fic de renseignements intéressant la Défense Nationale, avec des
 Agents d'une Puissance étrangère ... Tel était le "publiciste."

+ +
 PARENTHÈSE

Ici, une parenthèse...

A la Nouvelle Calédonie, c'était dans la petite presqu'île
 de DUCOS que se trouvait le lieu de Déportation. C'est là que
 de ~~ROCHEFORT~~ *ROCHEFORT*, le journaliste politique; créateur ~~de~~ *de*
 "La LANTERNE", avait été envoyé en villégiature forcée...
par Napoléon III

J'y ai vu l'habitation d'où le nerveux ~~politicien~~ *vaupretaine* --en-
 nemi de Napoléon III--s'échappa une nuit, ~~aidé~~ *sur ordre* aidé par son gardien,
 et j'ai refait, à pied, l'itinéraire menant à la baie où
 l'attendait l'embarcation d'un honnête bateau qui, depuis quel-
 ques jours, louvoyait à l'horizon. Sa maisonnette, ceinte d'un
 mur ~~assez~~ *bas* assez ~~pour~~ *pour être facilement* pour être facilement
 enjambé, dominait la col-
 line précédant la presqu'île. De là, il avait vue sur une rade

splendide, et pouvait apercevoir, en face, l'Ile Nou, où le Bagne fut installé plustard. Sur la gauche, à quelques kilomètres, il pouvait apercevoir aussi la Capitale naissante, NOUMEA, au pied du mamelon ~~que~~ domine actuellement une belle cathédrale.

~~X~~ L'ILE DU DIABLE

L'Ile du Diable, ainsi dénommée par ce que la mer qui l'entouronne est constamment agitée et violente, est réservée à la Déportation en enceinte fortifiée. ~~L'enceinte "fortifiée", c'est la mer avec ses squales.~~

Cette Ile, la plus petite du groupe, est ^{actuellement} le fief de quelques individus condamnés par les Tribunaux de Guerre pour intelligence avec l'ennemi, pendant la Guerre de 1914-1918. (1)

De passage aux Iles du Salut, j'ai visité l'Ile du DIABLE. ~~elle~~ n'est qu'un rocher. Un chemin, dans une petite cocoteraie, conduit à une des ~~la~~ palais ~~sur le~~ sommet qui surplombe la mer de soixante coudées. En cet endroit, l'Océan est toujours en furie et offre un spectacle ~~très~~ grandiose lorsque des lames énormes s'élancent à l'assaut du promontoire.

C'est ~~là~~, sur ce promontoire, que j'ai vu un banc de pierre sèche, tourné ~~vers l'horizon~~... Ce banc fut édifié ~~de~~ ses propres mains ~~par~~ un homme qui, pendant ~~des années~~ ^{plus de dix années, de longues années} ~~se~~ y vint chaque soir méditer sur la violence des passions et l'injustice des hommes...

En retour, je m'arrêtai pour regarder ~~la~~ ^{une} Tour carrée du haut de laquelle le Surveillant de garde guettait ~~l'étendue~~ la ~~et que la moindre~~ voile affolait...

~~X~~ L'ILE SAINT JOSEPH

Les forçats condamnés à une peine de réclusion ~~étaient~~

Duyfus (1)
(Ulmo N° 2)
Christelle
Chavez
~~Lapere~~
Lapere
Pham Van Chau

* Andoin a Copie

(Duyfus)

Chavez

Pham Van Chau

cellulaire sont internés dans l'île Saint-Joseph.

En principe, il est interdit de pénétrer dans la "Réclusion

Mais ~~j'ai pu voir, quand même.~~ (I)

Dans des bâtiments à couverture de tôle ondulée, ~~sont~~ ^{marqués} construits ~~en~~ ^{avec} des parallépipèdes en maçonnerie de ciment, divisés en loges ou cellules, ne comportant aucune ouverture permanente. On remarque, à chaque cellule, une porte en tôle de fer à fermeture extérieure et un guichet, qui ne s'ouvre que pour laisser passer les gamelles des détenus.

Au-dessus de ces ~~constructions~~ ^{sur guichets} ~~intérieures~~ existe un chemin de ronde médian, surélevé, auquel on accède par des escaliers en fer ~~pour lesquels on ne peut rien dire~~, et qui permet au regard de plonger dans les cellules, ^{dont} le plafond ~~est~~ ^{est} constitué par une forte grille hors ~~de~~ ^{d'atteinte} ~~atteinte~~.

Pendant la distribution des gamelles, les coursives présentent un curieux et suggestif spectacle.

A ce moment-là, les réclusionnaires qui attendent impatiemment ~~leur pitance~~ ^{leur pitance}, engagent ~~leur~~ ^{leur} tête dans l'ouverture des guichets. On a alors l'impression que tous ces chefs de cire, ~~des~~ ^{des} marqués de trous d'ombre aux orbites, vont tomber comme tranchées par d'invisibles couperets, ~~ramassés~~ ^{ramassés}...

Lorsque je visitai la "Réclusion", je vis plusieurs détenus atteints de folie, notamment un tout jeune forçat, de "bonne famille", me dit le Surveillant ~~surveillant~~ ^{de garde,} dont la raison avait sombré ~~à~~ ^x à la suite de la condamnation dont il avait été frappé pour évasion.

Après qu'on eût ouvert sa cellule, il vint vers moi me salua, nonsens distinction, puis d'une voix agitée:

---Monsieur ...j'ai à protester... Voyons...? J'ai déjà adressé

(I) Depuis la concentration des effectifs pénaux au Maroni, la Réclusion cellulaire est subie au Camp de la Transportation à Saint Laurent du Maroni.

plusieurs lettres à M^{me} le Président de la République... aux autorités aussi... et j'attends encore... Vous permettez...? Mais, je devine... Vous êtes, sans doute, Monsieur le Médecin-Chef...? Alors, ..j'aurais une prière à vous faire. .Oh!...vous souriez.. Ce n'est donc pas vous..? Dites Monsieur,...Dites-moi, je vous en supplie....

On promet tout ce que veut ^{un} ce malheureux ^{qui} qui rentra à reculons dans sa cellule, méfiant, l'oeil fixe. .

~~Un~~ ^{Un} Chinois ^{seule} ne cessait d'invoquer je ne sais quel génie..Un autre ^x riait jour et nuit... C'était ^{énible} à entendre.Un autre ^x encore ^x se débarbouillait ^x chaque matin avec ses excréments ^x dont il faisait aussi son petit déjeuner. Les murs de sa cellule en ^{étaient} ~~étaient~~ tout ^à éclaboussés.

L'Ile de ^{Saint} Joseph possédait une ^{si} magnifique cocoteraie. Jadis, l'Administration y fabriquait de l'huile. Depuis que l'huilerie a disparu, les cocos sont destinés à l'alimentation des porcins. Il est interdit aux forçats d'en manger ^{sauf} sans autorisation "médicale"..! Seuls, les pores y ont droit. Cependant, certains maraudeurs déjouent la surveillance des porte-clés. L'un d'eux, le ~~nommé~~ ^{dit} L..., ne compte plus ses punitions de cellule, pour "maraude de cocos".

----On me ~~punit~~ ^{s'ai} parce que j'ai faim, me disait-il. Je suis moins qu'un cochon. ^{pas} ~~pas~~ ^{il} +

Le Cimetière du Personnel se trouve à l'île Saint Joseph, On y remarque des tombes très anciennes d'Officiers de la Marine, datant de l'époque des bagnes ~~flottants~~ ^{fontains}.

AUTRE SON DE CLOCHE

Il est ~~incorrect~~ ^{faux} qu'on sonne la cloche de Royale lorsqu'un forçat ~~est~~ ^{est} décédé doit être immergé et que les squales sont ainsi conviés à un funèbre festin. Cependant, j'ai lu ^{ou} ~~quelque~~ ^{quelque} part.

Mais il est vrai que les requins se montrent à la surface de la mer et suivent le canot ^{qui transporte le} ~~marin~~ cadavre.

Un jour, assistant tout à fait par hasard à une immersion, j'ai vu un forçat frapper du plat de son aviron l'échine d'un squalo escortant le canot.

+ +

La cérémonie funèbre se fait le soir, avant le coucher du soleil, dans la baie de l'Île Royale, à quelque trois cents mètres du Port. Elle est d'ailleurs empreinte de toute la décence et de la correction exigées par la circonstance. Au moment de l'immersion, les Surveillants chargés du Service saluent et les forçats canotiers, debout, se découvrent. Le cadavre, placé dans un linceul de forte toile, ^{avec une ligne fine} est lesté, de manière qu'il ne puisse remonter.

~~Cette scène, vue de la "Pointe aux Blagueurs" qui domine la mer de cinquante mètres, a quelque chose de saisissant.~~

X I X

LES DELATEURS

Le Bagne a ses délateurs.

Ce sont des forçats porte-clés et d'autres condamnés qui ont, ceux-là, un rôle secret à remplir dans l'organisation de la Police pénitentiaire.

Si l'élément pénal admet que les porte-clés ^{reussissent l'autorité sur} ~~reussissent~~ ce qui se passe, parce qu'ils sont les auxiliaires de la Surveillance; ~~ils~~ ne pardonnent pas aux autres forçats qui les "charognent"

+ +

C'est sur les fonds de Police administrative que sont rémunérés les délateurs secrets: ^{les faits sont} ~~avec quelques paquets de tabac ..~~ ^{ou tota en attendant au le tabac. Les plus riches de tout} ~~recupèrent les faits mensongers ..~~

Mais les "services spéciaux", c'est-à-dire importants, ^{au moyen} ~~qu'ils re-~~ ~~dent~~ leur sont comptés, au moment opportun, ~~par~~ des mesures gracieuses. ^{Les délateurs secrets sont} ~~ceux-ci~~ sont les plus dangereux pour la collectivité pénale, car ils ne portent pas d'étiquette: c'est

le planton du bureau, l'écrivain, l'infirmier, etc...voire votre domestique... (Aussi convient-il d'être discret et défiant, même chez soi.)

Mais il n'y a pas que l'Administration qui ~~surveille~~ ^{surveille} les ~~délateurs~~ ^{monarches}. Certaines personnes ~~se dévouent~~ ^{à un secret}. Et d'aimables voisins vous font espionner par votre valetaille... On ne doit ~~jamais~~ ^{jamais} oublier qu'on vit ~~à l'abri~~ ^{à l'abri} dans une atmosphère spéciale et que le Bagne déteint.

- C'était en 1937 -

Saint-Laurent du Maroni (1)

C'est ainsi qu'un jour, un commerçant de ~~la région~~ ^{la région} proposa à un forçat, agent de renseignement, notoire et qui avait les faveurs de l'Administration, ~~de venir à son secours~~ ⁽¹⁾ d'intervenir auprès d'une femme du pays domestique chez un fonctionnaire, ~~pour lui dérober des documents~~ ^{pour lui dérober} portant sur une affaire de viande à l'étude et qui l'intéressait particulièrement. Cette proposition fut relevée dans une lettre que le forçat adressait personnellement à l'autorité administrative. Mais il est à croire que la contre-partie ne manquait pas d'activité, non plus, puisque la correspondance ne parvint pas au destinataire, ayant été interceptée...

(1)
L'agence
ex-requis
comme la est.

A Paris
aupres

Ainsi, chaque jour, par le canal discret de ses "agents", l'administration est informée, jusque dans les ~~moindres faits~~ ^{plus petits} des Pénitenciers et ~~Camps~~ ^{les} où s'exercent le flair et l'oeil de ses détectives ~~enrobés~~ ^{aux vêtements} bariolés.

Au village, il existe aussi des "indicateurs" choisis parmi les anciens forçats libérés et les ex-récidivistes, dont le rôle consiste à renseigner le Gendarmier et la Police. Mais ce sont, le plus souvent, des provocateurs mangeant aux deux rateliers.

On le vit bien d'ailleurs, lors de l'affaire ~~de l'ex-~~ ^{de l'ex-} ~~du porte-~~

clés BARRERE
Un ex-forçat réhabilité le nommé B. ERTRAND, de connivence avec BARRERE, ~~concessionnaire~~ ^{concessionnaire} pêcheur, ~~avait~~ ^{visait} les

Ex-requis
BLANC
de l'agence
de celle d'ailleurs
Blanc.
Reçu par le Colonel
L'annuaire d'après
et de lui-même
d'habiter à la Direction
de la région

forçats et les relégués à l'évasion, leur offrant de les transporter à Albina, en canot, (1)

~~mais~~ Suivant les possibilités financières des candidats, ces individus facilitaient leur fuite ou les "vendaient" à la gendarmerie, préalablement informée...

Il s'agissait ^{en réalité} d'une organisation ayant pour but l'enrôlement de détenus dans ~~xxxxxxx~~ les Forces ^{françaises} combattantes ~~xxxxxxx~~ qui ~~xxxxxxx~~ mais ~~xxxxxxx~~ constituait ^{aussi} un piège, le cas échéant.

Ce fut l'arrestation ~~xxxxxxxx~~ d'un forçat, le nommé V ^{Meur}, qui amena la découverte de ce joli pot-aux-roses (2)

L'Affaire V ^{ASSEUR} et B ^{ARRERE} -- Les faits étant connexes -- eut son épilogue devant le Tribunal Maritime Spécial. Désirant éclairer les Juges, le Commissaire du Gouvernement demanda le huis-clos, ^{mais} sans succès, le Tribunal ayant estimé que les faits "n'étaient pas de nature à troubler l'ordre, ^{public} au regard de la LOI" L'accusation garda donc ses griefs... pour plus tard.

Or ~~xxxxxxxxxxxx~~, certaines pièces du dossier démontraient clairement, non seulement la provocation à "l'exode", mais aussi certaines connivences entre les deux compères B ^{ARRERE} et B ^{FERTRAND} et des Agents de la Force Publique, eux-mêmes ^{(1) complices} provocateurs...

(1) Le dossier de Bertrand Deriot

Un réseau policier est indispensable au Bagne.

Il permet, en effet, aux divers échelons de l'autorité d'être "à jour" ^{à propos de} ce qui se passe dans le Territoire pénitentiaire où sont concentrés ~~quelques~~ ^{plusieurs} milliers d'individus, plus ou moins dangereux. L'autorité Supérieure, en possession de renseignements, fait le tri et "recoupe", ce qui procure des informations moyennes, mais présentant une certaine exactitude.

COMMENT FINISSENT LES "CHAROGNARDS"

Les "charognards"...

(1) Albina, en territoire hollandais
(2) Voir : Condamnés à mort.

Ce ne sont pas les urubus, ces oiseaux noirs, si nombreux, au dandinement ridicule, ~~un~~ qui ~~donnent~~ ^{teinte} une ~~teinte~~ de macabre volière au Village. Ce sont les "mouchards"...

+
+ +

Lorsqu'ils sont connus, ces forçats n'inspirent plus que mépris ou haine. C'est ainsi que, lors des tentatives de révolte aux Iles du Salut, en 1934, deux ^{pas judiciaires} "~~charognards~~" furent condamnés à mort par leurs co-détenus. ~~Le Bagne a sa LOI et ses Juges.~~

+ +

Celui qui dénonça la première tentative, le forçat B.O.Y.E., cependant l'un des plus actifs organisateurs du complot, mourut, neuf ans après, d'une mystérieuse maladie...

Je le rencontrai à Saint Laurent du Maroni, quelques jours avant sa mort. ~~XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX~~ ~~...~~ J'eus alors l'impression nette, qu'il avait été "atteint"...

--- Eh bien, B.O.Y.E., vous voilà planton, à présent?

--- Oui, Monsieur, ... mais ça ne va guère, voyez-vous... Et dans une palpation significative, B.O.Y.E. me montra ses joues creuses.

Il mourut la semaine suivante. Le poison lent, avait accompli son oeuvre.

+ +

Le dénonciateur de la seconde tentative, le forçat DE GIROLAMO., fut poignardé, dans son hamac, pendant qu'il dormait, par le nommé C.A.R.C.E.L., auteur de nombreuses évasions, dont celle de 1921, ~~notamment~~ la dernière, de complicité avec ses co-détenus D.L.E.U.D.O.N.N.E. et B.O.R.D.E.A.U. (1)

X X

TRIBUNAL MARITIME SPECIAL

C'est dans le Palais de Justice, Boulevard de la République, que siège le Tribunal Maritime Spécial, devant lequel comparaissent les forçats inculpés de délits et de crimes.

(1) Voir: Evasions célèbres.

~~Je connais assez bien le lieu, pour m'y être rendu quelque-~~
fois.

Les séances n'offrent pas toujours un gros intérêt sur le plan judiciaire ; mais elles instruisent sur le climat pénitentiaire et la psychologie du bagnard.

Un Officier du grade de Capitaine préside les séances , encadré par deux Juges, dont l'un appartient à la Magistrature, l'autre étant un fonctionnaire des Services Pénitentiaires.

L'Accusation est soutenue par un Commissaire du Gouvernement assisté ~~de deux~~ ^{d'un} Greffier et ^{d'un} Commis-Greffier, tous deux ^{ou sous-Officiers} Surveillants. La défense est confiée soit à ^{des} Officiers de l'Armée de Terre, soit à des Surveillants qui, à défaut de connaissances ou d'expérience juridique , témoignent du moins de la meilleure volonté.

La plupart des condamnés sont inculpés d'évasion, outrages, vols, coups et blessures, etc... La moyenne des affaires présentées à chaque session est d'une quarantaine, environ . Sauf quelques ^{plaidoyers} ~~discours~~ offrant de réelles qualités oratoires, la Défense est en général faible et ~~peu~~ dépourvue d'^{attrait} ~~intérêt~~. Il semblait ^{parfois} ~~surprenant~~ que certains ^{parfois} ~~discours~~ ^{'avocats'} ~~discours~~ sont spécialement choisis pour distraire la galerie....

Je ne saurais passer sous silence ce Commissaire du Gouvernement, ^{Mr DANGBARI} ~~un~~ courageux au travail, ~~et~~ ~~qui~~ n'étudiait jamais ses dossiers et se bornait à murmurer , après avoir fait une manière de plongeon pour saluer le Tribunal:

---Messieurs, je demande l'application de la Loi....

Puis il ^{collait son} ~~se tenait~~ ~~sur~~ derrière sur la chaise jusqu'à la prochaine affaire...

Je terminerai par cette relation d'une défense que je tiens de l'auteur même, Mr LALANNE Pressenti, par un forçat , il avait accepté de le défendre. A l'époque, Mr LALANNE avait vingt trois ans. ~~XXXXXXXXXXXX~~ Impressionné par l'aréopage judiciai-

re, il avait noblement bafouillé... ~~à~~ à telle enseigne que
 l'on se demanda s'il ~~était~~ ^{l'air pour reproches au sujet de} ~~l'affaire~~ l'affaire
 qui amenait son client devant le Tribunal...

----Avez-vous quelque chose à ajouter? demanda le Président à
 l'inculpé.

---Oui, Monsieur le Président....si vous permettez...

----Dites....le Tribunal vous écoute...

---~~Et~~ bien, voilà... Je demande l'indulgence en ma faveur
 et une botte de foin pour mon défenseur...

+
 +

Avec ~~quelque variante~~ ^{avec quelque variante} Albert Londres a relaté la chose
 dans son Reportage "AU BAGNE"; ~~mais~~ ^{mais} ~~le fait~~ ^{fond} est authentique.

X X I

X LES SANS TRAVAIL

Assis sur les ~~escaliers~~ ^{escaliers} des boutiques de la
 rue Mélinon, ils passent à longueur de journée. La nuit, ~~ils~~ ^{errant en quête d'un gîte}
~~on les rencontre~~ on les rencontre dans l'ancienne pépinière, rou-
 te de Saint-Louis, ou dormant à même le dallage en ciment du
 Marché couvert. Ils sont ainsi une ~~centaine~~ ^{centaine} environ, hâves, dé-
 guenillés, ~~ils~~ d'une saleté repoussante, mourant de faim.

+
 +

Un soir, ~~un~~ j'allai vers le Stade communal. Je vis un de
 ces malheureux recroquevillé sur un matelas de feuilles de bam-
 bou. Il était couvert d'ulcères. Je lui demandai son nom:

----Je me nomme D.V.F.O.U.R., je suis réhabilité, Monsieur.

Avec mon kodak, je pris un cliché.

+
 +

Le lendemain, comme je repassais par là, je revis le va-
 gabond. ~~Il~~ ^{Il} était mort....

La Police faisait enlever son cadavre, entouré d'urubus.

+
 +

La pénible situation dans laquelle se trouvent les li-
 bérés résulte de ce que le Territoire pénitentiaire ne compte

aucune entreprise ou industrie susceptibles d'embaucher les ~~li-~~
~~bérés~~ sans travail. L'Administration, à laquelle certain Dé-
 cret fait obligation de les employer dans ses chantiers et
 Ateliers, ne s'y résoud pas et ne peut ~~XXXXXX~~ ^{s'y résoudre}, d'ailleurs, pour
 des raisons d'ordre budgétaire. On a bien prévu que le libéré
 vagabond serait employé par l'Administration, mais on n'a pas
 prévu ~~de~~ crédits pour le salarier... ~~ce qui est très dans le~~
~~ton de la rue Oudinot.~~

En désespoir de cause, les Services Pénitentiaires font
 appel à la Commune de Saint Laurent qui en occupe déjà un cer-
 tain nombre, mais ne peut les engager tous sans nuire à ses
 finances. On tourne ainsi dans un cercle vicieux depuis une
 soixantaine d'années.

Au surplus, le libéré est placé sous le coup d'une in-
 terdiction de séjour administrative ^{au} lui défendant l'accès de
 certaines communes avoisinant le Chef-Lieu de la Colonie.
 Or, le nombre de forçats ayant terminé leur peine croît de jour
 en jour. Aussi, malgré l'interdiction de séjour administrative
 et en raison du manque de travail à Saint Laurent, se rendent-
 ils dans les bourgs de l'intérieur pour ~~trouver~~ trouver chez l'habi-
 tant une occupation quelconque, ~~mais~~ le plus souvent incertaine.
 Alors, ils refluent vers le Pénitencier pour se livrer à la men-
 dicité, au vol et au pillage, en attendant l'arrivée des cargos
 de ravitaillement, qu'ils mettent en coupe réglée pendant les
 déchargement.

Voilà ~~donc~~ un aperçu du "reclassement" social promis au
 forçat libéré, par le Législateur de la Loi de 1854(I)

(I) Je dois à la vérité de dire que ces lignes, écrites il y a
 quelques années, ne ~~devaient~~ plus être d'actualité, avec la sup-
 pression de la résidence obligatoire (doublage). Mais cette der-
 nière disposition n'a pas amélioré la situation du libéré dé-
 pourvu de moyens d'existence, en raison de ce qu'il est soumis
 à l'interdiction administrative qui est un obstacle à ses mo-
^{vements} ~~vements~~ de travail, eu égard, ~~déjà~~ au défaut d'embauchage ~~sur le~~
 Territoire pénitentiaire.

LA TENTATIVE DE REVOLTE

A L'ILE ROYALE (1)

Dès leur arrivée au Bagne, en 1933., un certain nombre de forçats réputés dangereux furent internés aux Iles du Salut par mesure de sûreté, suivant ordre de l'Administration Centrale.

A quelque temps de là, fin Février début Mars 1934., quelques-uns d'entre eux formèrent le projet de sévader avec d'autres détenus plus anciens. Dans la bande se trouvait le normé BOYÉ qui, condamné à mort, avait échappé à la guillotine grâce à l'accession à la Présidence de la République d'Albert LEBRUN, succédant à Paul DOUMER, assassiné par GORGULOFF.

BOYÉ était l'un des principaux fomentateurs de la révolte qui devait être suivie d'évasion. Mais les Chefs déclarés du mouvement étaient les forçats HOUPIN et L'ANIO. Ce dernier, qui s'était évadé de la Centrale de Rontevrault pendant sa

détention, avait assassiné l'agent VERJUS. L'ANIO, né le 3 mai 1904 à Lorient, enfant naturel, avait bouclé le cycle, qui le fit savoir même au bagne: l'Arbennais Julien, la colonne vertébrale L'ANIO... le fut s'eff... en la T. Rullier.

... Une nuit, avec un burin et un marteau enveloppé de chiffon pour atténuer le bruit des coups, entreprit l'agrandissement du trou des waters de la case, pendant qu'un complice surveillait l'extérieur par une fenêtre grillée. L'ouverture était déjà assez grande lorsqu'un guetteur aperçut un porte-clés de garde qui, faisant les cent pas devant l'entrée du Camp, regardait par instant dans la direction des waters...

Aussitôt, L'ANIO arrêta le travail en remettant le travail à l'achèvement à la nuit suivante. Ce contre-temps attiédit la plupart des forçats qui étaient dans le complot.

Le plan consistait à passer par le trou agrandi, puis, après avoir désarmé le Surveillant de Service de nuit, à le tuer ainsi que le porte-clés et ensuite ouvrir les locaux avec les clés déposées au Poste... mission de tuer incombait au forçat Le BOURGOCQ aidé d'un co-détenu.

(1) Je tiens ce récit du forçat BOYÉ lui-même.

LANIO
51818
Houpin
51426

Après quoi, On devait ~~aller~~ se rendre au Dépôt de l'armement, pour y prendre les carabines et les munitions et "supprimer" les autorités de l'île Royale, sans oublier de vider le coffre-fort de l'Agence Spéciale, pendant que d'autres condamnés ~~avaient~~ ^{avaient fait} ~~des~~ ^{les} ~~travaux~~ ^{travaux nécessaires} dans les Magasins ~~pour~~ ^{pour} un voyage au Venezuela... Car on devait aussi s'emparer, par ruse ou par force, du vapeur de la "Compagnie Commerciale et de navigation des Antilles françaises" faisant escale aux îles et dont l'arrivée était imminente.

Cependant, le forçat ^{BOYE} s'étant rendu compte ~~qu'il~~ que l'affaire était manquée, parce que remise, et aussi, en raison de ce que certains co-détenus doutaient maintenant de la réussite, prit la parti de signaler le complot pour s'attirer les faveurs de l'Administration.

Dès le lendemain, au matin, il demanda au surveillant ^{CARLOTI}, chargé de la conduite des forçats à la visite médicale, de le compter au nombre des consultants, mais de le placer en queue, ayant "quelque chose de sérieux" à lui révéler...

Aussitôt ^{le} informé, et prétextant ~~un~~ ^{d'un} besoin ~~en~~ ^{de} celle, le Surveillant ^{BOYE} ~~envoya~~ ^{envoya} ~~...~~ ^{...} aux ateliers ~~pour~~ ^{demande} ~~...~~ ^{au} Surveillant ^{BOEGLER} de venir, d'urgence, faire les réparations nécessaires aux waters et aussi rendre compte des faits au Chef de l'Etablissement à son passage à la Commanderie.

~~...~~ Les autorités ~~de~~ de l'île Royale informées, une fouille minutieuse fut faite en l'absence des condamnés qui étaient au travail. On découvrit alors de nombreux poignards et des matraques, en bois et en fer, cachés dans les paquets ou dissimulés dans les poutres de la charpente...

Traduits devant la Commission disciplinaire, les détenus furent punis de cellule. ~~...~~ Les plus en vue, avec les Chefs de la bande dont ^{LANIO} et ^{H...}, furent envoyés à l'île Saint Joseph par mesure de sécurité et aussi afin de diviser le faisceau des

complices.

Mais, il parut évident, un peu tard, comme on le verra
par la suite, que cette concentration ^{à Saint Joseph} d'agitateurs et d'organise-
teurs de révoltes, ~~était~~ ^{avait été constituée} une faute extrêmement grave et inexcusable.

En effet, dès leur arrivée à Saint Joseph, LAMIC et HOUPIG ^x
~~se décidèrent~~ décidèrent de reprendre l'offensive.

o

o

LA TENTATIVE DE REVOLTE
A L'ILE SAINT JOSEPH

C'était au mois d'avril suivant ...

La révolte fut ~~arrê~~^{arrê} pour le 26^x au matin, jour de visite médicale. Le canot amenant le médecin devait être enlevé ~~et~~^{et servi à} l'évasion.

L^{ANIO} et H^{DOUPIN} avaient convenu la veille, ~~ils~~ qu'ils s'empareraient du revolver du surveillant B^{RUZI}, chargé de la corvée d'eau de saint Joseph^x à laquelle ils s'étaient fait affecter. Ensuite, la bande se rendrait au logement du Chef de Camp pour y prendre les armes ^{et les munitions} en dépôt. Puis, ce serait l'évasion, avec les complices et les canotiers qui accepteraient.

Le 26, vers huit heures, le canot amenant le Médecin-Lieutenant B^{ORIES} pour la visite hebdomadaire accostait à l'embarcadère. La corvée était en route pour se rendre au puis d'eau potable. L^{ANIO} fit remarquer au Surveillant B^{RUZI} que les rais d'une roue du haquet bougeaient et qu'il serait prudent de les consolider....On arrivait au point d'eau.

A ce moment, le Surveillant se pencha pour voir. Alors L^{ANIO} brandissent soudain une masse qu'il tenait dissimulée sous son bourgeron, en frappa à la tête le ~~surveillant~~ Chef de corvée qui s'effondra, les mains crispées sur l'étui de son revolver, en disant: "Ne me tuez pas...! Ne me tuez pas..!"

Mais L^{ANIO} asséna un ^{autre} coup de masse à sa victime qui perdit connaissance. Puis, il s'empara du revolver.

Des forçats arabes, que l'agression avait surpris et apeurés, tentèrent de fuir..L^{ANIO} les arrêta, braquant l'arme sur eux: "Le premier qui bouge ..je le brûle ! dit-il.

Terrifiés, les condamnés restèrent cloués sur place.

Alors L^{ANIO} et H^{DOUPIN} se précipitèrent vers le logement du ^{le surveillant Inf Flokat} Chef de Camp^x pour y prendre les armes. Mais ils se heurtèrent tou

On voudrait ne pas élever de critique, malgré certaines constatations. Cependant, le devoir impose de dénoncer des conceptions officielles se révélant à la fois anachroniques et inhumaines.

Il est inadmissible, ^{+ + d'ailleurs} ~~pour~~ pour des raisons de décence administrative, ^{qu'il} que le forçat soit livré à la ~~la~~ rue, sans ressources et sans soutien, post-bagno, pour achever sa carrière pénale dans un ^{état de} vagabondage qui le place, à son corps défendant, sous le coup de la Loi... ^{à son corps défendant} ~~En effet~~, à son corps défendant, puisqu'il devrait être employé par l'Administration afin, précisément, je l'ai déjà dit, de lui éviter la condition de "vagabond". Or, en principe, le forçat libéré est un individu dangereux parce qu'il n'a pas le moyen de ne plus l'être et aussi, parce qu'on ne fait rien, officiellement, pour qu'il ne le soit plus...

UN MOYEN ?

A sa sortie du Bagne, le forçat ^{devrait} pourrait être "asilé" par les soins de l'Administration, dans des conditions de travail régulier, selon ses aptitudes, de salaire ^{fin} et surtout d'assistance ^{morale} alimentaire. Cette situation, transitoire, pour la durée d'un séjour d'attente précédant le rapatriement, le cas échéant, ne serait nullement privative de liberté. Elle aurait essentiellement pour objet d'assurer au libéré un secours matériel effectif et aussi de le préserver du contact des détenus en cours de peine.

Le pécule de l'intéressé serait ainsi non seulement conservé pour ses besoins ^{en cours de} ~~matériels~~ de route, éventuellement, mais très vraisemblablement augmenté...

C'est que ^{critique de la} ~~Le "viatique"~~ que perçoit le condamné libéré des travaux forcés est à peine suffisant pour l'aider à subsister ^{au cours de} un certain temps, en raison de la modicité du salaire acquis. Une fois ^{la petite réserve} épuisée, c'est la série noire des avatars, qui

antérieurs →

~~ils~~ ont raison des mieux intentionnés. Aussi, la plupart des libérés sont-ils amenés à user d'expédients ~~pour se débarrasser~~ afin d'éviter une rechute toujours possible... Le plus grand nombre se font hospitaliser, pour être à l'abri du besoin pendant quelque temps. ~~pour se débarrasser~~ Malgré tout, ils ~~retombent~~ ~~retombent~~ à la charge de l'Administration, qui ne dispose pas de crédits pour les employer, mais qui est tenue de payer les soins qu'ils reçoivent dans les divers Hôpitaux de la Colonie... Il y a de ces non-sens dont l'Administration Centrale n'a pas encore ~~saisi~~ ~~saisi~~ tout le ridicule, ~~mais tout l'odieux.~~ +

+ +
Cependant, les libérés qui tenteraient de se soustraire au travail régulier, seraient placés dans des Camps de travail et soumis à une discipline ~~stricte~~, dans un but d'ordre et de sécurité publique.

~~Malgré~~ ~~cependant~~ Mais l'application de telles mesures devrait avoir à la base une organisation de caractère plutôt industriel qu'administratif...

COMITE DE PATRONAGE

Il ne me paraît pas nécessaire de m'arrêter outre mesure sur cette Institution, récente ~~créée par un~~ ~~un~~ Décret du 18 Septembre 1925 ~~et~~ dont le rôle est d'aider les ~~libérés~~ ~~condamnés~~ de leur peine, ~~mais~~ plus particulièrement à l'occasion de leur départ de la Colonie.

Elle n'en ested'ailleurs qu'au début de son action sociale.

Les ressources financières dont dispose le Comité central de Cayenne, ont diverses origines, mais ce sont surtout les sommes laissées en déshérence par les condamnés ~~ou provenant de~~ ~~ou~~ certaines saisies ~~qui alimentent sa Caisse.~~

En tout état de cause, il n'apparaît pas encore que des secours bien effectifs aient été donnés aux libérés de toutes catégories, si l'on considère le nombre de vagabonds stabilisés dans le Territoire du Maroni, ~~du moins.~~ (I)

(I) Il s'agit de la statistique de l'élément d'origine pénal en 1937, d'après les listes d'appel périodique.

+
+ +

Dirai-je qu'on est pris d'un accès d'hilarité, à la lecture du préambule du Décret sur l'Institution du Comité de Patronage des libérés...? Voici l'essentiel de ce morceau:

" La composition de ce Comité est assez étendue et assez libérale pour permettre d'intéresser à son action, les habitants et les colons de la Guyane...."

~~Il~~ Il y a bien des habitants à la Guyane--lesquels, d'ailleurs, n'ont ^{cure} ~~aucune sympathie pour~~ des bagnards--mais des colons....? Combien. ^{à quel point?}

Décidément, l'Administration Centrale ^{de la Guyane} n'en manque pas une.

LE FOYER
DE L'ARMÉE DU SALUT

~~J'ai~~ L'Armée du salut a créé un Foyer à Saint-Laurent du Maroni. Le caractère social de ^{cette} ~~ce~~ Oeuvre, qui est des plus intéressants, est, aussi, particulier, car seuls les individus d'origine pénale ^{admis à en bénéficier} sont ~~admis~~. Malheureusement, le Foyer, qui emploie quelques libérés ou assure de rares placements, ne peut procurer du travail à tous les chômeurs ^{Les libérés,} ~~XXXX~~ qui ont une occupation salariée, y trouvent un asile ~~XXXXXXXXX~~ permanent et sûr. On conçoit ^{quel} ~~un~~ dévouement ~~un~~ il faut apporter dans une telle Oeuvre dont le but ^{est} tout de philanthropie, eu égard à la classe des gens auxquels elle se destine. ~~XXXXXXXXXX~~ ~~XXXXXXXXXX~~

+ +

J'ai connu quelques-uns des principaux Chefs de l'Armée du Salut Métropolitaine, dont Mademoiselle et Mr PEYRON et le Capitaine PEAN, lors de leur passage en Guyane.

~~Il~~ J'eus surtout quelques contacts avec le Capitaine ~~PEAN~~ ^{Kendrick} au cours de réceptions privées, à la "Direction" et ~~chez~~ des relations communes.

Je confesse avoir admiré sa belle mystique humanitaire, sans toujours partager ses vues ... C'est que j'avais mes raisons, basées ~~sur l'expérience~~. J'ignore, si ses dévoués colla-

borateurs sont bien parvenus à "catéchiser" ceux dont l'Aumônier du Bagne disait qu'ils étaient "les fils du Diable". Je me permets d'en douter... Quoiqu'il en soit, le mérite de l'Oeu-

vre est réel et très grand. J'exprimerai tantôt quelque regret portant sur un

L'Homme au Triangle et qui...
ce sont les prisonniers
qui n'ont pas les moyens
Il y a une maison.

LE QUARTIER SUBURBAIN
Situé à la périphérie du Village, dans un espace où, jadis,

existait des "concessions pénales", le Quartier suburbain est, en principe, le refuge imposé aux individus libérés du Bagne.

C'est là, dans d'horribles taudis, que la plupart des anciens forçats vont traîner, dans l'oisiveté, ou la paresse, une misérable existence, après avoir épuisé leur maigre pécule.

Il va sans dire que, comme tout ce qui est administratif, l'obligation du séjour dans le "Quartier des libérés" a été perdue de vue et que ~~beaucoup~~ anciens forçats, qui en ont les moyens, font élection de domicile dans le Village où ils se livrent à des métiers relevant de leurs divers états: maçon, charpentier, ferblantier...etc. Mais, c'est l'infime minorité.

(1) u
Voyez le chapitre de
de l'un d'Avril 1947

CE QUE J'AI VU AU BÉGNÉ

QUATRIÈME PARTIE ?

manquent 129-130.

COLONISATION PENALE

Nous touchons , maintenant, à un grave sujet: la colonisation de la Guyane par le Bagne.

On sait que la Transportation des forçats dans les Colonies pénitenciaires eut un triple but: ~~l'~~ exécution de la peine, ~~la~~ colonisation et ~~le~~ reclassement ^{social} du forçat ~~dans la Société...~~

Nous allons donc voir si ces buts ont été atteints, au cours d'une période quasi centenaire... (de 1852 à 1945)

L'emploi des forçats avait été nettement défini dans la LOI de 1854 sur l'exécution de la peine et ses actes subséquents. En principe , les condamnés devaient être employés "aux travaux les plus pénibles de la Colonisation". Il faut entendre les travaux d'assainissement, de déboisement, de défrichage, de route, de construction et aussi d'exploitation...

A l'époque où les forçats furent envoyés à la Guyane, le Bagne dépendait du Ministère de la Marine et des Colonies, (I)

La direction de la Marine, sous laquelle il était placé, à la Colonie, se mit à l'oeuvre et créa des Etablissements pénitenciaires aux Iles du Salut, à la Montagne d'Argent, la Conté, Montjoly, Saint Georges de l'Oyapock, etc... et installa des Pénitenciers flottants, sur pontons, en rade de Cayenne et Kourou. Ces points d'installation furent comme les bases d'un plan de pénétration.

Parallèlement, et dès 1858, des essais de colonisation pénale avaient été entrepris aux ~~lieux~~ dits Saint Laurent du Maroni, les Hattes et Saint Louis, actuellement inclus dans le Territoire pénitentiaire comme Pénitencier et Camps.

Les Etablissements pénitenciaires se trouvaient sous

(I)

C'est en vertu de l'article 1er du Décret du 27 Mars 1852, toujours en vigueur, que les forçats sont envoyés à la Guyane. En 1941, ~~il y avait~~ Forçats 52.850. Récidivistes.

52850 Forçats
172544 récidivistes
70104

Bon

le commandement d'Officiers de l'Armée de terre et les Services administratifs étaient dirigés par des Officiers du Commissariat de la Marine. Le service du Culte était organisé et les hôpitaux servis par des Soeurs de Saint-Paul de Chartres.

Il est évident que la lenteur des communications entre la Colonie et la Métropole entrava parfois l'exécution de certains travaux ou fut la cause de leur ralentissement, compte tenu du mauvais état sanitaire.

En ce qui concerne les centres d'essai de colonisation pénale, allant de pair avec la poursuite des entreprises d'installation générale, mais provisoires pour la plupart, le choix du bassin Maronien, notamment, ne fut pas très heureux... En effet, il y a peu de lieux plus malsains. Mais les avantages qu'il offrait par sa position géographique et en vue d'opérations d'acheminement futur, l'avait naturellement désigné comme point de colonisation, mais comme point de destination principal.

Déjà, les femmes condamnées aux travaux forcés avaient été envoyées à la Guyane pour y subir leur peine. Aussi, dès 1866, les individus des deux sexes furent-ils autorisés à contracter mariage. Ces unions furent autorisées par le "Colon" (M. de la Roche).

Nous parlerons, plus loin, de ce que furent ces unions pénitenciaires...

Telle, dans les grandes lignes, fut l'organisation préparatoire à la Colonisation pénale.

Un ami, rare survivant de ces temps-là, Médecin de la Marine, le Docteur PIERRE, décédé, il y a quelques années, vit les premiers travaux de colonisation à la Guyane, étant au Maroni.

Cet ancien Officier, témoin oculaire, me racontait, par le menu, le "PLAN" de l'Etat-Major de la Marine auquel il appartenait.

Sa relation avait pour moi, plus de prix que les longs Rapports officiels intervenus depuis la désagrégation du Ministère commun.

(1) Année de son arrivée

^{Il s.} Elle avait ^{au moins} ~~au moins~~ le mérite d'être ~~mais~~.

+ +
Le "PLAN" consistait ~~donc~~ à déplacer le ~~le~~ noyau principal du Bagne vers certaines ^{de l'intérieur} ~~avancées~~, plus salubres que les régions côtières où existaient des savanes noyées de plusieurs kilomètres de ~~largeur~~, entre Cayenne et le Maroni. On devait atteindre l'intérieur en créant un réseau routier rapide, de premier jet, à travers les immensités sylvestres et qui ^{avait} ~~eut~~ été consolidé ~~au fur~~ ^{et à} mesure de l'acheminement. Ce réseau aurait été marqué de concessions pénales, espèces de cellules familiales, en vue d'un rayonnement vers les hauteurs où se trouvent les terres fertiles et les gisements aurifères. L'oeuvre était donc double: démographique et économique.

Mais, il y ~~est~~ loin de la coupe aux lèvres...

+ +
En effet, ce fut vers cette époque qu'intervint le "dégagement" du Département des Colonies du Ministère commun. Il en résulta nécessairement, une réorganisation ^{complexe} -- ou une désorganisation, ^{les deux} ~~qui~~ se ressemblent beaucoup, par certains côtés -- ~~non~~ ^{notamment} du dispositif administratif colonial, en général...

+ +
En ce qui concerne le Bagne, ce fut plus qu'une réorganisation: ce fut une révolution. En effet, par Décret du 16 Février 1878, le Bagne passa sous une Direction civile (l'Administration Pénitentiaire Coloniale) qui fut complètement autonome ^{avec} ~~avec~~ son Directeur, ses Cadres civils et ses gardiens, lesquels étaient d'ailleurs déjà constitués en "Corps militaire" de Surveillants des Etablissements pénitentiaires Coloniaux. ^{La nouvelle structure, le tenant, l'unant, la nouvelle administration, une succession satisfaisante.}
~~Le nouvel organisme conserve néanmoins son caractère militaire, ce qui semble quelque peu paradoxal. Quant aux bagnards, ils furent passibles des Tribunaux maritimes Spéciaux, juridiction d'exception.~~ ^{à ce moment - la}

+ +
~~On remarque~~ que le Directeur de l'Administration correspond ~~directement~~ ^{et} avec le Ministre des Colonies ~~et~~ ^{qu'il}

Cependant, les "convois" se succèdent sans arrêt et bientôt, malgré les pertes, il y a pléthore de condamnés...

Alors, on envisage des expédients ~~de nature à multiplier~~: la "cession" ~~de biens~~ aux Communes naissantes, aux particuliers, à un peu tout le monde, aux fonctionnaires même, d'une main d'oeuvre ~~qui ne pourra utiliser~~ et ~~qui~~ deviendra fatalement encombrée... Il y a plus de six mille condamnés au total dans les Camps et Pénitenciers. Et tout ce monde n'a pas un seul outil ~~en main~~ pour coloniser... On songe aussi à multiplier les "concessions pénales" agricoles et urbaines.

C'est qu'il est urgent de décongestionner les Etablissements. ~~était devenu comme~~

D'autre part La prolifération pénale, qui ~~est maintenant~~ le dernier souci de l'administration, est reprise et poursuivie activement, car les femmes ~~souvent~~ deviennent ~~généantes~~ ~~et on se préoccupe-t-on~~ activement de l'éparpillement d'une main d'oeuvre dont on ne sait plus que faire, puisque la "Colonisation" ~~s'est posée comme un problème insoluble, au regard de l'Etat-Major civil-administratif...~~

+ Emmermais installés sur le territoire vendéen.

1/00
00/00

Alors sur le Bague au lieu des arbres il faut qu'il y en ait à leur mesure, on ne s'en occupe pas.

Cependant, ~~les~~ hommes ~~doivent~~ être employés, ~~il faut~~ On crée des ateliers, des chantiers... le forçat, après avoir incarné comme une espèce d'esclave, par le truchement de la "cession" qui constitue une location à tarif réduit, est transformé ~~en~~ en bûcheron, manoeuvre, domestique, ouvrier maçon, boulanger, cantonnier, vidangeur... On en fait une espèce de fonctionnaire: il ~~est~~ "écrivain", "secrétaire", Les bureaux ~~ont~~ les divers Services de l'Administration... n'importe quoi, sauf l'instrument de colonisation prévu par la Loi.. Et ~~l'on~~ batit des cités: Cayenne, Saint Laurent, ~~des~~ Camps fixes, Pariacabo, Saint-Jean du Maroni, Saint Louis... On inaugure ~~l'ère~~ des "camps volants": Codebert, Saint Pierre, Le Lorrain, L'Orapu, Le Singe Rouge, etc... Bref, on disperse le Bagne dans la Guyane littorale ~~et sa forêt...~~

Puis, on cadastre les centres de culture, qu'on divise en lots urbains et agricoles, à l'usage ^{célibataires ou mariés} des forçats ^{ou} candidats ^{ou} propriétaires terriens et ~~pères de famille~~...

La "Colonisation" ^{faute} est belle et bien morte...

LE BAGNE S'EST CRISTALLISE.

~~Malgré~~ ^{Cependant,} une grande mortalité marque le début de la nouvelle orientation pénitentiaire. La fièvre jaune, le paludisme, la dysenterie semblent s'unir. Des Camps sont ~~abattus~~ ou abandonnés. Puis, les vagues de fièvre et de maladie passées, on rebâtit les Camps "volants" pour les supprimer encore, à chaque récurrence d'épidémie. ~~Cette~~ Cette manière de faire se prolonge pendant ~~de~~ ^{une période} longues années, ~~et~~ jusqu'au jour où, avec l'arrêt des convois de forçats, les effectifs, amenuisés ne permettent plus de ~~repeupler~~ les camps homicides... Je note que depuis des lustres les Etablissements de l'Oyapock, la Conté, Montagne d'Argent, Montjoly, etc... ~~ont~~ ^{ont} disparu de la topographie pénitentiaire, ^{sur leur lieu à la fin qui a été usé} et que ces domaines, ~~ont~~ ^{ont} été pris ~~et~~ repris, en location à bail par certains particuliers, le plus souvent insolubles, ~~et~~ ^{et}

Ainsi, FAIRE, DEFAIRE, REFAIRE, fut la règle à la base des lamentables conceptions de l'Administration Centrale ^{de colon} défunte, pendant ~~une~~ ^{des} soixante ~~ans~~ ^{ans} d'années, pour justifier, ^{uniquement} semble-t-il, l'existence d'une Institution virtuellement en agonie depuis 1880...

Or, le type ~~de~~ ^{de} la culture ~~de~~ ^{de} la nation ~~de~~ ^{de} Millus depuis 1852...

CONCENTRATION DES FORCATS AU MARONI

Dès 1938, on songea à récupérer les débris de la grande ^{de forçats} armée ~~pénale~~, en opérant une concentration ^{faute} des effectifs à Saint Laurent du Maroni. Mais la réalisation du projet ne se fit que plus tard. Toutefois, le Dépôt de Cayenne conserva son ^{lot} contingent de forçats, afin de pourvoir la Ville et certaines communes avoisinantes d'une main d'oeuvre indispensable à l'Hygiène Publique, et aussi aux exploitations particulières, l'équivalent utile parmi la population locale faisant notoirement défaut.

On arriva ainsi, en raclant certains fonds de tiroir, à grouper environ 1500 bagnarés, dont les 2/3, à peu près, étaient physiquement impropres à tout travail de force, soit que l'âge ou la maladie les ait déviés physiquement.

Tel est, dans les grandes lignes, le résumé du peu reluisant historique de la Transportation des forçats à la Guyane, sous l'angle de la Colonisation pénale.

C'est l'évidence même que les forçats ne furent jamais ni "équipés" pour l'oeuvre à entreprendre, ni défendus contre les assauts climatiques. Il semblerait même, à la lumière des faits, qu'on les envoya dans la Colonie seulement pour débarrasser les Prisons de la Métropole.

~~Il n'y avait pas de soins médicaux, pas de nourriture, pas de vêtements, pas de logement, pas de travail, pas de surveillance, pas de discipline, pas de rien.~~

Quoiqu'il en soit, il demeure acquis que le fameux Rapport DU MIRAL de présentation de la Loi sur la Transportation des forçats aux Colonies, ainsi que les documents des Missions sanitaires sur la salubrité de la Guyane se révèlent, avec le recul du temps et le témoignage des faits portant sur près de quatre-vingt-dix années, comme des monuments d'hypocrisie et de mensonge.

On commit donc cette abominable iniquité sociale d'abandonner des milliers de forçats à leur propre sort, dans des savanes et des camps forestiers insalubres, sans soins suffisants, sans médicaments appropriés, sans protection de leur personne, sans outillage autre que des sabres d'abatis, des haches et des cordes, pour coloniser un pays au climat extrêmement chaud et malsain.

Le bilan est plutôt lugubre, si l'on songe qu'il y eut plus de 50.000 morts dirigés sur les Colonies pénitentiaires, dont les 3/4 à l'actif de la Guyane.

A ce chiffre, il convient évidemment d'ajouter plus de 10.000 cadavres de relégués, dont 8.000 également à l'actif de cette colonie.

Abordons maintenant le "Relèvement social" du forçat

CONCESSIONS URBAINES ET AGRICOLES
ET
RECLASSEMENT SOCIAL
PAR LA
CONSTITUTION DE LA FAMILLE

On a vu ~~que~~ dans le Programme de la Colonisation ^{laide} la constitution de la famille tenait une place prépondérante, car elle tendait non seulement au peuplement de la colonie, mais aussi au relèvement ^{social} du ~~peuple~~ ~~colon~~, ~~et~~

Nous allons donc ~~passer~~ ^{passer} en revue les résultats de cette magnifique ~~œuvre~~ ^{utopie}, qui ne reposait malheureusement que sur une impardonnable erreur de psychologie officielle...

L'erreur fut grande ^{en effet} de vouloir peupler la Guyane avec des condamnés des deux sexes... Le législateur ^{idéologue} ~~avait~~ ~~espéré~~ ~~ramener~~ dans la voie du relèvement des assassins et des voleurs accomplis... Le but, ~~très~~ trop élevé, ~~avait~~ dépassait la norme des faits observés dans la Société même. Il est donc difficile d'admettre qu'une pareille et criminelle insanité sociale, ait ^{pu obtenir} ~~eu~~ l'approbation ^{de certains} ~~des~~ sphères officielles...

Je donne à penser ~~ce~~ ~~que~~ furent ces familles, composées de repris de justice, échappant au contrôle direct de l'Administration, parce que livrés à eux-mêmes. On inclinerait plutôt à croire que l'on se proposait, tout simplement, de transformer la Colonie en repaire de brigands. ^{La peur} ~~il~~ faut savoir ~~qu'~~ que ces unions, entre femmes ^{des} ~~la~~ plupart ivrognesses impénitentes, ^{pour} ~~et~~ physiologiquement tarées, ^{des} ~~et~~ hommes ne valant guère mieux ~~étaient~~, eurent généralement pour épilogue des pugilats, sinon des tueries, ou encore prirent une forme d'industries immorales, dont le vagabondage spécial fut l'expression la plus courante...

Ainsi, ^{d'une part} ~~administrativement~~ l'entreprise n'était pas viable.

ch) l'acte fait ~~Socialement~~, c'était plus qu'une sottise: un CRIME. *Voilàments: l'état*

En effet, ~~ces mariages pénitentiaires~~ ces "mariages pénitentiaires" ~~étaient~~ *étaient* des ~~coups de~~ *coups de* plus graves encore dont je vais parler ~~ici~~.

FERMES ECOLES ET ORPHELINATS
PENITENTIAIRES

Pour préserver la progéniture issue des couples de coquins dont l'Administration était la tutrice légale, on avait eu *l'air* la sagesse de ~~créer~~ *créer* des "Orphelinats", espèces de refuges où ~~étaient~~ *étaient* les enfants *en bas âge* ~~étaient~~ *étaient* recueillis et confiés à des Religieuses recrutées par l'Administration et ~~entretenu~~ *entretenu* sur son Budget Spécial.

On avait créé également des "Fermes -Ecoles" où, dès ~~l'enfance~~ *l'enfance*, les petits ~~étaient~~ *étaient* instruits et guidés en vue d'apprendre un métier manuel ou l'agriculture. Il y eut de ces Fermes -Ecoles à FONTWARY et à BOURAIL, en Nouvelle Calédonie.

+ +
L'un des Professeurs qui enseignent *étaient* à la FermeEcole de FONTWARY, Mr LEVY..., que je rencontrai un jour en Guyane, me fit part de ses impressions au cours d'une conversation: les résultats *sur le sol* furent lamentables dans l'ensemble...

+ +
Il ne pouvait en être autrement.

Si l'éloignement des enfants ~~des~~ *des* parents était une excellente chose, il n'en demeurait pas moins qu'au sortir de l'Ecole, les enfants reprenaient le chemin de la "concession" paternelle où ils avaient alors ~~commis~~ *commis* les pires excès *en exemples*.

+ +
J'ai connu *en* la Nouvelle Calédonie, quelques-uns de ces malheureux jeunes ~~gens~~ *gens*. Ils fréquentaient les libérés du Port de NOUMEA, vagabondant et s'enivrant en leur compagnie.

Il en ~~est~~ *est* cependant qui s'élevèrent dans la Société hon-

---H/--- Ainsi le suprême moyen de reclassement social du condamné
 , la constitution de la famille, ^{le mariage} ~~apparaît~~ plutôt comme une diva-
 gation philanthropique, que comme un ^{moyen} ~~moyen~~ de rédemption...

La voie dans laquelle on engageait le forçat était donc fautive
 et dangereuse. Il eût mieux valu le laisser subir sa peine ^{volontairement} que
 de le conduire vers un ^{via} ~~matrimoniale~~ ^à ~~matrimoniale~~ laquelle il n'était ^{nullement} ~~pré-~~
^{paré. Et le plus souvent} ~~paré~~ ^{par son manque} ~~paré~~ ^{de esprit} ~~paré~~ ^{meun} ~~paré~~ ^{de sa} ~~paré~~ ^{incertitude} ~~paré~~.

Les vieux bagnards qui connurent le temps des hyménées
 pénitenciaires--il s'en trouve encore quelques-uns-- rigolent
 lorsqu'ils en parlent, évoquant le "boudoir" blanchi au lait de
 chaux, où candidats et candidates se rencontraient, pour un choix,
 entre eux, ^{en présence du boudoir par le accomplissement et} sous le regard à la fois attendri et sévère de la Su-
 périeure de l'Établissement, une femme à poigne, celle-là, ajou-
 tent-ils, et qui "vous les talochait ~~sur~~ et leur bottait le culv..

⊕

André Proust et
 sélection finale no 137

ATTRIBUTIONS DES CONCESSIONS

L'échec de la constitution de la famille ayant été constant, les femmes condamnées demeurèrent ^{plus} dans les Prisons de la Métropole et les Agences matrimoniales pénitentiaires, dirigées par les Religieuses, fermèrent leurs guichets.

Or, si, jadis, l'attribution des "concessions" constituait plus particulièrement une faveur octroyée ~~spécialement~~ au forçat de bonne conduite et désirent convoler en justes noces, on attribua désor mais les concessions aux ^{plus} détenus, amendés également, ^{qui se hâtaient travailler pour leur compte.} mais seulement dans un but de relèvement individuel, le facteur famille ayant disparu.

La mise en concession était pour le forçat comme le prélude d'une existence plus saine que celle du Camp, dans une demi liberté. Les candidats furent surtout des individus se trouvant à la veille de terminer leur peine ou auxquels il ne restait ~~plus~~ que peu d'années à accomplir.

Lorsqu'on ^{se promène aux} ~~se promène aux~~ alentours de Saint Laurent du Maroni, on aperçoit, à droite et à gauche du V formé par les routes menant aux Camps de Saint-Maurice et Saint -Louis des emplacements sur lesquels sont érigés des espèces de maisonnettes surélevées et des restes de piliers en ~~maçonnerie~~ de briques.

Ce sont ^{des vestiges} "d'anciennes concessions agricoles". Il y en eut plusieurs centaines ~~aux alentours~~ en ces lieux ^{certains} dans les ~~environs~~ ^{environs} du Camp de Saint Maurice. ~~elles sont occupées~~ ^{encore} mais ~~elles~~ ^{mais} ~~la plupart~~ ^{la plupart} ont été abandonnées. Ou sont devenues la propriété de particuliers par voie d'acquisition régulière.

C'est que le forçat ~~concessionnaire~~ devenait propriétaire ~~de la concession~~ après avoir satisfait à des conditions de séjour et de paiement de la valeur du ~~lot~~ ^{lot qui lui était attribué.}

à deux ans que
 Cependant, la plupart des ~~terres~~ ^{terrais} étaient arides. Dépourvus d'eau potable et d'arrosage, envahis par les eaux pluviales ou brûlés par le soleil, dévastés par les "fourmis-manioc", ces lots déshérités furent délaissés à la longue par les occupants qui préférèrent ^{même} à la liberté dont ils jouissaient la vie du Camp où la pitance leur était assurée avec moins de peine ...

Et puis, ^{que remettaient-ils aux forçats en concessionnaires,} ~~ils n'avaient~~ comme outillage? ~~un terrain?~~
 Une houe, une pioche, une pelle... ~~un terrain?~~, un râteau--quand il y en avait. ~~Il y avait~~ C'est avec cela qu'ils partaient à la conquête ~~de leur~~
~~de leur~~ ^{de leur} relèvement social.

Aussi, dégoûtés, parce que mal équipés ^{pour cultiver une haie} ~~un terrain~~ des terrains ~~le~~
^{Souvent} ~~ils n'avaient~~ impropres à la culture, sans engrais, sans eau, installés dans des "cases" ^{travaux, lettres} ~~travaux~~ inhabitables, isolés et livrés sans défense au vol et au pillage des évadés, la majorité d'entre eux ^{retournaient} ~~retraient~~ au Camp et ^{de s'en aller au Camp} ~~demandaient~~ leur "déposition".

~~Mais~~ Il y eut aussi d'autres causes de retour au Camp.

C'est qu'avec le temps, le principe d'attribution fut perdu de vue. Et de nombreux forçats, en mal de liberté, postulèrent les "concessions" pour échapper à la fêrule pénitentiaire.

Bientôt aussi s'ouvrit l'ère des passe-droits.

C'est ainsi que des forçats de bonne conduite, bien notés, en voie d'amendement, attendirent des années, avant d'obtenir satisfaction ^{de la part de} ~~la~~ Commission de classement instituée à cet effet--laquelle, d'ailleurs, n'existait que sur le papier, ~~à l'initiative~~
~~à l'initiative~~ ^{de la désignation des lots,} ~~à l'initiative~~ ^{parfois à l'initiative ou à l'arbitraire} ~~de~~ quelque subordonné ^{intéressé...}

Il arriva ~~donc~~ ^{donc}, avec l'aggravation des excès, que des concessionnaires en cours de peine, placés sur des terrains favorisés furent réintégrés, sans motif, au Camp de la Transportation.

a l'usage p. 129.

QUE FONT ^{donc} LES FORCATS [?]
A LA GUYANE ?

On a vu ce qu'ils ont fait, sous l'égide de l'Administration centrale, depuis 1878...

On va voir ce qu'ils font, à présent que le Bagne en est au stade de ~~l'administration~~ ^{la décomposition.}

J'ai dit qu'ils ont bâti ^{les} Mais les travaux exécutés portant sur une période de ~~plus~~ ^{de} cinquante années; la ~~moyenne~~ ^{la puissance mise} annuelle, à raison de ~~xxxxxxx~~ ^{la moyenne et mise, en raison des} en oeuvre, est insignifiante.

~~Moyens de production~~ ^{que trient l'administration}

Aujourd'hui, le souci dominant est la confection du "STERE" le sacro-saint STERE ^{qui} consistait en ceci: abattre un arbre, pas trop gros, et ^{pour former un tas} le déliter ~~xxxxxxxx~~ de 0,90x0,80x0,70...

Cela, s'appelle "la tâche" ^{ou un stère - à la manière guyanaise.}

Le travail s'exécute généralement à quelques centaines de mètres en forêt, pas trop loin des camps, ^{Attente} de manière à être à l'abri des vues indiscreètes...

Nous sommes loin du temps où les forçats et les relégués pouvaient être constitués en "sections mobiles" pour l'exécution de travaux de colonisation. ~~xxxxxxxxxxxxxxxx~~

Car, on avait aussi prévu cela...

Si nous passons en revue l'emploi des forçats, nous constatons qu'en dehors du Stère il se résume à l'entretien très irrégulier, des bâtiments administratifs ^{cherché à régler sur un plan expérimental, fort cher} (car le bois fait défaut) et du matériel éclaté...

Aux "Constructions Navales", où l'on ne construit plus rien depuis trente ans, on se livre à des travaux de rafistolage -- un passe temps. L'entretien des bâtiments...? Je l'ai dit: le bois ^{manquant} ~~xxxxxxxx~~ dans les forêts guyanaises, ~~donc~~ l'Administration ne peut plus assurer convenablement l'entretien de ses immeubles. Aussi, Les habitations sont ^{devenues} ~~elles~~ la proie des poux de bois et autres impitoyables vermines.. On ne peut même plus ferrer les

QUAND L'ADMINISTRATION CENTRALE
SE MELE
DE CULTURE ET D'ELEVAGE

Ingenieurs d'agriculture coloniale:
Kuhns
Néme
Pacilly
Boyle (forçats)

Jadis, au Camp des Roches de Kourou, notamment, à Saint Laurent et à Saint Jean du Maroni, il y eut de magnifiques cultures maraîchères et fruitières. Kourou était également un centre important d'élevage. Le plus beau cheptel (bovins-porcins-caprins-) de la Guyane s'y trouvait représenté. On fit même l'élevage du mouton.

A cette époque, le Bagne mangeait à sa faim.

Mais c'étaient des Agents de culture -- des paysans -- qui s'occupaient de faire pousser choux et carottes et présidaient à la pululation des troupeaux. Il en était de même ^{dans} les autres Pénitenciers.

Les choses ~~allaient~~ ^{allaient} vraiment trop bien, l'Administration Centrale des Colonies, ^{taupes} en veine d'innovations, supprima les agents de cultures pour les remplacer par des Surveillants ^{quelques} dont la place était ^{devenir les forçats} ailleurs.... Puis on supprima ~~à~~ tout à fait ~~à~~ les centres de cultures et d'élevage, préférant, sans doute, nourrir les forçats avec des légumes secs et le plus souvent avec du riz qui leur donnait le "béribéri"... Et c'est ainsi que la carne du fournisseur entra également ^{moment} dans le menu journalier du condamné, ^{le béribéri était}

Trente ans après cette remarquable réforme, ^{l'Administration centrale des colonies} la rue Oudinot envoyait à Saint Laurent du Maroni des "Ingénieurs" d'agriculture coloniale et un vétérinaire ^{reconnu} pour reprendre les cultures et le Cheptel pénitentiaires.

Mais, A partir de ce moment-là, on ne cultiva plus que des épinards gras, des pois sabre et des pois d'angole.... Le résultat le plus heureux du nouveau programme de cultures fut une épidémie de diarrhée parmi les forçats...

Quant au vétérinaire ²¹ il exerça bien ses facultés dans certains croisements, ^{aux résultats absolument négatifs} ~~mais aussi dans l'élevage de~~ souris grises, dont il infesta le Quartier Officiel et que les chiens broquaient à mon-

gueur de journée...

Bientôt, ce qui ^{ne} représentait déjà plus que les débris des
 anciennes Cultures et du cheptel ^X donna de la bande. Les zébus "re-
 producteurs" que l'Administration Centrale avait ordonné d'acheter
 à la Trinidad et qui représentaient plusieurs centaines de milliers
 de francs; ^{vont en ligne de compte} crévèrent de leur belle mort ^{après de longues} ~~et furent~~ ^{les} ~~compagnes~~ ^{étiques} et repoussées ~~qu'on leur offrait~~...

Malheureusement, les Rapports statistiques, ~~xxxxxxx~~ ^{déliés} ment faussés, démontraient qu'une surproduction marchande résultait
 des nouvelles méthodes d'agronomie coloniale.---

Quant aux "zébus" on se contenta de dresser des Procès verbaux
 de mort ^{leur} résultant, dit-on, de morsures de vampire ou d'insuffisance de
 fourrage vert. ^{Mais on n'eût de rien} ~~Il était~~ que le fourrage en réserve ^{avait} ~~était~~ ^{manqué} sans
 les pilotes ^{de l'expédition} ~~expédiés~~ ^{aux} ~~plus~~ ^{de} ~~diverses~~...
^{de l'état de culture ou de l'état de} jour, + +
 Puis, un beau les ingénieurs et le vétérinaire disparu-
 rent ~~xxxxxxx~~, leur mission terminée.....

o
o

C E Q U E J A I V U A U B A G N E

C I N Q I E M E P A R T I E

Re copie n. (96) 4-8
↓

I

L I L O T , S A I N T L O U I S

En aval de l'embouchure de ^{d'une crique appelée} la crique BALETE et vers le milieu du fleuve Maroni, on aperçoit une protubérance boisée sur laquelle sont construites des maisonnettes blanches qui ^{forment l'aspect} de cottages ^{faits pour le vent-est.}

C'est l'Ilot Saint-Louis ~~le nom de l'île est tiré du Camp de Cayenne, en face, sur la rive droite~~ où sont internés les lépreux de catégorie pénale ~~et dont le nom est tiré du Camp, en face, de la rive droite.~~

Ils sont là, une cinquantaine, se livrant à l'élevage de la volaille et à la pêche à la crevette dont ils approvisionnent ~~le~~ ^{clandestinement} le Marché de Saint Laurent, en dépit de toutes les interdictions. Aussi les personnes délicates n'achètent ni poulet ni crustacés aux éventaires. Cependant, malgré une instinctive répugnance, j'ai trouvé exquis les crevettes de Saint-Louis-la-Lèpre, bien épicées...

I I

LE CAMP DE SAINT MAURICE

R. n. 96

Il y a plus de soixante ans que le Camp de Saint Maurice fut installé à proximité de la Crique Balété, pour la culture de la canne à sucre, destinée à l'Usine à sucre et à tafia pénitentiaire.

L'Usine, qui fut l'une des ^{plus} importantes de nos Colonies d'Amérique, est la propriété de la Commune ^{de Saint-Laurent du Maroni} de Saint-Laurent du Maroni. Il y a quelques années, elle alimentait les Recettes du Budget communal dans la proportion de 60% environ.

Depuis longtemps, ~~l'usine~~ ^{+ cet établissement} ne produit plus ^{rien} ~~de sucre~~ ^{de sucre cristallisé}. La vente sur place, ~~qui était le principal débouché~~ ^{à quelques} ~~des~~ usines de ^{la colonie et de la Martinique, les des qui s'enrichissent,} l'extérieur, on finit par en empêcher la fabrication, même au profit de l'Administration qui reçoit, dès lors, et reçoit encore, son sucre soit de Cayenne, quand il y en a, soit des Antilles françaises...

Le matériel ^{put} démonté, demeuré sur place ^{en attendant} pendant des années. Il n'y a pas si longtemps, on pouvait ^{voir} voir, sous un hall, d'immenses cuves, destinées à la cuisson des sirops.

+ +

En 1931, la Commune reprit et intensifia ses canneraies: l'Usine, restaurée, et remise au point, connut, dès lors, une période de prospérité. Malheureusement, la limitation ridicule du contingent de tafia communal, à l'exportation, entrava l'extension de l'industrie.

+ + +

En ce qui concerne la production du sucre, il était évident ^{que} puisque la fabrication se traduisait par un allégement des finances de l'Etat, ~~l'Administration~~ l'Administration Centrale se devait ^{elle} de grever le Budget Spécial pénitentiaire, d'une dépense correspondante par des achats à ^{l'étranger} l'extérieur; ~~elle se faisait avec des machines françaises achetées dans les méthodes de la rue Oudinot.~~

+ + même

Jadis, le Département poussa l'impudence ~~jusqu'à~~ jusqu'à affermer l'Usine, pour une durée de plusieurs années, à un ancien haut fonctionnaire ^(comme par hasard) - qui lança un Rhum portant l'étiquette de "Rhum de Saint Maurice".

Or, l'Administration ^{achetait} consommait de ce rhum, qu'elle ne faisait pas elle-même, pour des motifs assez obscurs sans doute, ^{et} mais qu'un tiers fabriquait avec les moyens dont elle ^{avait} disposait... On reconnaît encore bien là, encore, le signe de la politique anarchique de l'Administration Centrale.

III

AU PAYS D'ALI BABA

Il est constant que des forçats ^{en cours de peine} "en cours de peine" et des libérés détiennent des armes à feu.

+ +

On se rappelle, ~~ici~~, certaines affaires...

L'Affaire du nommé ^{MENACER} Abdelkader ^{qui} Mohamed, N° Mle 50377, chez ^{l'oncle} on se saisit deux revolvers, calibres

Annuaire 1931-1932

(11) M. JARRY

à l'heure

voir suite p: (96.131.132) 5

6,35 et 8 m/m, en parfait état de fonctionnement, dont l'un, le petit, était un si joli bijou qu'on ne sut ce qu'il en advint, dit

~~en~~ . . . ~~Après la saisie~~ . . .
+
+
+
L'Affaire ^{celle} du nommé HERAK^{AK} Mabareck, N° Mle 5029 ~~A.~~, ~~HERAK~~
~~HERAK~~ chez ~~HERAK~~ ^{qui} on saisit ^{de courts} ~~HERAK~~ un fusil à deux coups, calibre 16, avec des cartouches.

Comme MENACER^R et en dépit des Lois, H^{ERAK}... échappa à la Juridiction Maritime. par suite du "laissez aller" de l'Administration. On se borna à envoyer les délinquants devant la Commission disciplinaire, comme s'il se fût agi d'une simple infraction aux Règlements intérieurs du Bagne.

On ~~peut~~ trouver étrange que, sous d'autres latitudes, d'honnêtes gens soient poursuivis devant les Cours Correctionnelles pour port illégal d'arme, tandis que des criminels notoires échappent à la Justice pour le même délit..?

+
+
+
HERAK^{AK}, le jour de la saisie, qui n'avait été opérée que grâce à une dénonciation, et non à l'activité ^{des Agents de la force publique} ~~des Agents de la force publique~~, fut formellement accusé, en présence du Commissaire Rapporteur, du Brigadier de Gendarmerie, verbalisateur, ~~et de~~ l'interprète d'arabe, ^{syehant} par un récidiviste réintégré d'évasion, de lui avoir volé son argent, l'ayant préalablement sommé de se coucher sur le sol, les bras en croix, sous peine de mort. +

HERAK fut aussi accusé, par la rumeur pénale, généralement mieux informée que la Police et la Gendarmerie, d'avoir ^{à quelq'} assassiné le récidiviste SOUTER, dont le squelette ~~HERAK~~ découvert dans un fourré, en brousse, à quelques kilomètres de Saint Jean du Maroni, servait de perchoir aux ~~HERAK~~ ^{arabes}.

Mais l'Administration ^{de} se désintéressa ~~HERAK~~ de ces affaires qui lui parurent trop compliquées.

+
+
+
Puis, c'est l'affaire du nommé MOKTAR^R, forçat en cours de peine aussi, gardien de propriété dans les environs de Cayenne,

Après la saisie

Piebbari Salaha

On m'a amené tout ça par la nuit dans le bureau du capitaine de gendarmerie.

condamnés évadés , tous arabes.

Le Surveillant S^{ANTONI}, du Camp des Roches de Kourou, ayant, dit-on, tué le chef ^{de} la bande au cours d'une mission de recherche, les évadés décidèrent de se venger sur sa personne.

X ils s'embarquèrent

Un matin, ~~à proximité de la voie ferrée Decauville~~ ^{et fusillèrent à bout portant l'agent qui escortait le prisonnier de ravitaillement} ~~re-~~ ^{liant le Camp des Roches de Kourou à celui de Pariaçabo,}

Après s'être emparés de son revolver et de sa carabine , ils obligèrent les forçats pousseurs--des arabes--- à les suivre en brousse, avec, sur leur dos, les vivres volés.

Dependant l'un des pousseurs, ^{ayant} réussi à s'échapper pendant la marche en forêt, vint rendre ^{compte} des faits au Camp des Roches. Aussitôt on organisa une véritable expédition avec le concours de la Troupe stationnée à Cayenne, pour ^{l'effet de} capturer la bande.

Dès lors, les évadés commirent toutes sortes de méfaits dans la région de KOUROU et au Placer BIEF, notamment, où ils se livrèrent à des actes de banditisme ^à la manière de Mandrin, ~~répétant~~ rançonnant, pillant, ^{même} tuant les habitants qui leur résistaient. Terrorisés, les mineurs abandonnèrent leurs carbets.. Ce ne fut que plusieurs mois après l'agression du Surveillant S^{ANTONI} que la bande put, enfin, être capturée. Les principaux coupables furent guillotins. ^{(Détaient les prisonniers (1) ...)}

Je citerai aussi l'assassinat du Surveillant B^{ANGUILLOT} par un forçat arabe évadé, au cours d'une mission de recherche dans les environs de Saint Laurent du Maroni. Le victime ~~recev~~ reçu ^{un} une charge de chevrotines en pleine poitrine.

La possession d'armes à feu, par ~~un~~ des individus de catégorie pénale, ^{contamment} en puissance de crime, constitue donc

(1) AHMED... Ould Ahmed, N° Mle 50919...
 KHELY... N° Mle 49108...
 N.ACHI... N° Mle 4869.6... exécutés le 16 Avril 1936.

un danger ~~per~~manent . ~~l'Administration~~ ^{l'Administration}, qui fait preuve d'une bien singulière insouciance dans la plupart des cas, est ^{donc} ~~grandement~~ grandement responsable, ^{de conséquences qui en découlent} puisqu'elle ne défère pas au ~~Tri-~~ Tribunal ~~aux~~ ^{les} forçats et les libérés qui en sont déten- teurs, pas plus d'ailleurs que les personnes libres qui les ^{leur} four- nissent....

+
+ +

Les pourvoyeurs d'armes et de munitions sont générale- ment d'anciens forçats et ^{mais aussi} c'est très regrettable, ~~quelques~~ ^{de} particuliers... Au Maroni, notamment, ^{Certains des} ~~certains~~ indivi- dus tenant boutique d'épicerie ^{(de} ~~de~~ arabes, pour la plupart) se livrent à ce trafic rémunérateur. Ils sont connus de la Police et de la Gendarmerie; mais il semble qu'ils tiennent en échec certains agents de l'autorité ~~parce qu'ils sont universels...~~

CONSIDERATIONS

— de ces affaires

Il est indéniable que ~~des affaires de ce genre~~ ^{de ces affaires}, ne sont pas sans compromettre davantage encore, la réputation, déjà peu brillante de la Guyane ^{au point} portant l'étiquette de "Colonie Péniten- tiaire". Elles ne peuvent avoir qu'une influence ^{néfaste} ~~sur~~ sur l'économie du Pays, en raison de l'insécurité que sont sus- ceptible de présenter ~~certains~~ ^{certains} territoires de l'intérieur de la Colonie, ~~les zones les plus intéressantes,~~ ^{les zones les plus intéressantes,} ~~elles~~ ^{de places d'...}

Recopié suite n: 124bis

IV

fait
à l'usage 1245

CONDAMNÉS PRIMAIRES ET
SELECTION PENALE

~~l'Administration~~ L'Administration Centrale n'a pu réaliser au cours de soixante années --LA SELECTION PENALE-- ^{alors que} les forçats eux-mêmes, en ont ~~en~~ ^{démontré} la possibilité. *La constatation ne manque pas de saveur.*

On sait qu'il y a deux classes de forçats: les "primaires" et les "récidivistes du crime".

On peut ne pas s'apitoyer sur le sort légal fait aux récidivistes du crime, ~~car~~ ^{c'est à dire à} des individus dont la plupart sont absolument réfractaires à tout ~~amendement~~ ^{amendement}. Ils sont notoirement incorrigibles. ~~Il~~ Il faut avoir eu des contacts avec eux, et, surtout, les avoir observés, pour en parler avec justesse. Or, il est constant qu'ils représentent un danger permanent, pour la Société ^{puisque ils peuvent à tout instant} opérée au pied levé dans le vol et l'assassinat.

Quant aux "primaires", il convient de remarquer qu'il s'agit d'individus ~~le plus souvent impulsifs~~ ^{le crime} et dont l'acte même ne fut que la conséquence de réflexes incoercibles. ~~Il n'ont~~ ^{Il n'ont} pas de passé judiciaire. Ils arrivent au Bagne sur le tard, ayant mené, jusqu'à là, une existence honorable, dans la généralité des cas....

Montrant la voie à l'Administration Centrale, ~~eu égard à~~ la possibilité d'une solution pratique, ~~à défaut de textes~~, ils se groupent eux-mêmes, dès que les circonstances le permettent. Appartenant, pour la plupart à des échelons sociaux communs, ayant sensiblement la même culture, la même éducation et la même manière de vivre, parfois les mêmes relations, ce sont des "bourgeois moyens".

Il sont, psychologiquement étudiés, absolument incapa-

bles de renouveler le geste malheureux qui les a conduits devant la Cour d'Assises, la cause initiale ne ~~pouvant~~ⁿ, physiquement ou ~~moralement~~, se reproduire. *Agit de l'âme*

On remarque chez eux, une répugnance instinctive^{ve} très accsée, à l'endroit des autres ~~des~~ détenus, répugnance provoquée justement par un milieu avec lequel ils n'eurent jamais aucun ~~moralement~~ contact.

On comprend dès lors, le sentiment de rapprochement qui les anime et les porte ~~à former~~^{à former} comme une espèce de société, qu'on pourrait appeler "l'aristocratie du Bagne".

Cette auto-sélection ~~plaid~~^{plaid} aiderait suffisamment en faveur du groupement des "primaires" et non de leur dispersion dans la masse. ~~moralement~~

Ces forçats sont donc naturellement ~~dis~~^{dis}posés à l'amendement, s'ils ne sont déjà amendés, en raison du choc moral provoqué par une déchéance sociale dont ils mesurent toute l'étendue et toute la profondeur.

Je me défends de faire comme une espèce d'apologie de ~~certains forçats~~^{certains forçats}. ~~criminels~~ J'ai voulu seulement marquer la nuance entre ceux qui ~~le~~^{le} sont d'occasion et ceux qui le sont ~~par tempérament~~^{par tempérament}.

V
ERREURS JUDICIAIRES
Toujours un peu

(Caranay) Y a-t-il des forçats innocents..?

Brière del'affaire de Caranay mort en 1931 et les fils de son frère ont été victimes de la justice. Les parents des criminels etc. et les... d'ailleurs... de l'époque.

~~On me l'a demandé~~ maintes fois.

~~Jé n'ai pas osé répondre...~~

~~Il n'y a rien de réprochable.~~

~~cependant...~~ ~~Ucertainement pas saints...~~

J'ai connu un forçat nommé DURVILLE, natif de Lyon, menuisier ébéniste de son état, qui me jura qu'il était innocent. C'était facile, évidemment....

Il me raconta son affaire ~~sous~~^{d'une part} l'angle judiciaire, ~~mais aussi~~^{avait été même} telle. ~~ou'elle~~^{est, disait-il. d'autre part}

Tape

+ +

Lorsque, après de longues années de baigne, cet homme affirmait encore qu'il était innocent, pouvait-on le croire malgré le ton de douloureuse sincérité avec lequel il protestait contre la condamnation dont il avait été frappé pour "assassinat"?

Longtemps, je demeurai perplexe.

~~.....~~

N'était-il pas, peut-être, l'exception, lui, parmi la multitude..? N'aurait-il pas été ~~.....~~ victime de circonstances fortuites, de hasards insondables, d'incroyables coïncidences... ~~et~~ même d'une chose terrible.. LA RESSEMBLANCE PHYSIQUE?

Car, au moment où se commit le crime, il ne se serait pas trouvé sur les lieux. D'ailleurs, l'affirmait-il.

Et puis, n'avait-il pas fourni un "alibi" ~~.....~~..?

+ +

Mais un témoin qui ne le connaissait pas et que lui-même n'avait jamais vu aurait constaté sa présence, isolée, à quelque distance ~~du~~ lieu du crime.

Cette formidable accusation, ^{ce seul} ~~le~~ ^{à dire} témoin la renouvela lors de la confrontation et aussi devant la Cour d'Assises. --- Je reconnais formellement cet homme..! ..C'est bien lui que j'ai vu, dit-il, en montrant du doigt l'inculpé...

Ce fut donc sur ce témoignage, unique et capital, ~~aux~~ ^{aux} dires de DURVILLE ^{qui fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.} ~~la balance pencha vers le verdict de condamnation à perpétuité.~~

+ +

A l'époque où j'e le connus, DURVILLE ^{était} était concessionnaire ^{avec} urbain à Saint Laurent du Maroni où il exerçait son métier, gagnant largement sa vie.

A la main, Un soir, j'eus sa visite. ~~à la main~~

Il venait me voir au sujet de son mariage avec une personne récemment arrivée de France. ^{Mariage récent, depuis le long absent} Cette femme, déjà âgée, ^{comme lui} avait donc poussé bien loin l'abnégation, en venant épouser un bagnard couvert d'opprobre et de honte par la Loi. Mais convaincue

de l'innocence de ^{DUROULE} D... elle avait attendu, pendant des années, le miracle d'une révision qui ne vient pas... Lasse d'attendre, elle avait rejoint le forçat pour finir ses jours avec lui. ^{une cellule à l'isolement.}

Un journaliste, de passage au Maroni pour recueillir des éléments de Reportage, Mr L... ^{ARRIÈRE du magazine "Sélecteur"} photographia le couple entre le Maire et les témoins, M. B... ^{ARCAREL} et L... ^{LACOUR}, ^{ce qui est relatif, je pense} Commerçants de Saint Laurent. Mais, ^{il a l'air que} ~~le cliché ne parut pas dans son~~ ^{recit documentaire.} ~~journal~~ se révéla ^{opérateur photographe, car il me fournit} un pitoyable ~~matériel~~ ^{matériel}, ne sachant pas se servir de son kodak. Et voilà pourquoi le cliché ^{n'élabora} ne parut pas dans son ^{recit documentaire.} ~~journal~~.

Quelques mois plus tard, ^{DUROULE} D... atteint d'une ^{grave} maladie, fit appeler l'Aumônier de la Transporation. Avant de mourir, lui affirma-t-il, à lui aussi, qu'il était innocent..?

J'en ai la certitude morale. ~~Il n'y a pas de doute sur ce point.~~

Mais il y aurait d'autres cas.

A cet égard, le Bagne, lui-même, a ses rumeurs. Et il désigne. Des forçats parlent donc ouvertement de leur co-détenu D... ^{ELVAUX} N° Mle 4075 O., père de deux enfants, condamné à perpétuité le 5 Octobre 1912, en même temps que son complice D... ^{EMONT} N° Mle 4075 A., condamné à 20 ans de travaux forcés pour meurtre du nommé F...; deux autres complices, les nommés D... ^{EBRUINE} et S... ^{OLA}, furent acquittés. D... ^{ELVAUX} et D... ^{EMONT} auraient avoué, prétendent-ils, sous les coups qu'il auraient reçus... ^{des coups endurés}

Le forçat ^{parle aussi de} P... ^{ERET} libéré en Février 1940, père de trois enfants, condamné à 15 ans de Travaux forcés pour assassinat d'un facteur de ville qu'il aurait également dévalisé... P... ^{ERET} affirmait avoir été victime de la jalousie de celui dont la femme était sa maîtresse et qui l'avait dénoncé et accusé.

(1) ^{Mari} ~~le Maire~~ ^{de Saint Laurent}

Fage

thi
Jan

Enfin SEZNEC, de l'Affaire QUÉMENEUR¹, de Morlaix, qui n'a cessé de protester de son innocence, demandant toujours à ses Juges --comme Landru---d'apporter la preuve qu'il fut bien l'assassin de la victime..? *à qui le Social apporte un des témoignages...*

oOo